

Jean Bérenger

# Les Habsbourg et l'argent

De la Renaissance aux Lumières

chapitre 1. Les territoires des Habsbourg



ISBN : 979-10-231-3748-4



Stimulé par la lecture de travaux récents, nous avons repris notre réflexion sur les rapports difficiles des Habsbourg d'Autriche à l'argent. Dès sa création en 1526, la Monarchie autrichienne (Autriche, Hongrie, Bohême) fut en effet confrontée à des dépenses militaires disproportionnées à ses ressources (le produit des douanes et des mines). Très vite, elle a su s'adapter en développant une fiscalité modérée et contrôlée par les diètes provinciales, mais

aussi en créant des institutions centrales (la Chambre des Comptes de Vienne) qui permettent à l'historien d'avoir des lueurs sur un système si complexe, qu'il a trop souvent découragé la recherche. Par la suite, les Habsbourg ont trouvé des aides chez leurs vassaux allemands ou leurs alliés – le dernier généreux donateur n'étant autre que Louis XV qui versa 100 millions de Livres tournois à Marie-Thérèse au cours de la guerre de Sept Ans. Ils ont eu également recours au crédit que leur fournirent banquiers juifs et grands propriétaires fonciers autrichiens. Bref, malgré des moments difficiles, ils furent capables de défendre la Hongrie face au péril turc et d'entretenir une armée de qualité dont les effectifs décuplèrent entre les traités de Westphalie et les débuts de la Révolution française, tout en faisant de Vienne une des capitales européennes de la musique et des beaux-arts.

Il nous a paru intéressant de mettre en lumière les côtés positifs des finances autrichiennes plutôt que d'insister exagérément sur certains travers, propres d'ailleurs aux finances d'Ancien Régime en Europe, les difficultés de trésorerie ou les inégalités fiscales frappant certaines provinces (la Basse-Autriche ou la Bohême) et certains contribuables (les exploitants agricoles). Le bilan nous semble plutôt positif puisqu'en trois siècles – de la création de la Monarchie autrichienne en 1526 à la mort de Joseph II en 1790 –, les ressources de l'État ont été multipliées par vingt, la dette publique contenue dans des limites raisonnables tout en décuplant les effectifs de l'armée permanente. Néanmoins la structure politique de la Monarchie autrichienne, qui ne fut jamais une monarchie absolue, n'a pas permis, même à Joseph II, de faire des réformes fiscales profondes, les aristocraties locales ayant eu jusqu'au bout le moyen de défendre leurs intérêts économiques.

Bien entendu, cet ouvrage n'est qu'un essai car l'étude détaillée en continu de toutes les ressources, de toutes les dépenses dans un système largement décentralisé et riche en documentation, excédait à la fois les capacités d'un seul auteur et la patience du lecteur.

Illustrations : Avers et revers d'un thaler à l'effigie de l'empereur Rodolphe II. Collection privée.



## LES HABSBOURG ET L'ARGENT

collection dirigée par Dominique Barjot & Lucien Bély

**Dernières parutions**

- Le Prince et la République.*  
*Historiographie, pouvoirs et société*  
*dans la Florence des Médicis au XVII<sup>e</sup> siècle*  
Caroline Callard
- Histoire des familles, des démographies*  
*et des comportements.*  
*En hommage à Jean-Pierre Bardet*  
Jean-Pierre Poussou  
& Isabelle Robin-Romero (dir.)
- La Voirie bordelaise au XIX<sup>e</sup> siècle*  
Sylvain Schoonbaert
- Fortuna. Usages politiques*  
*d'une allégorie morale à la Renaissance*  
Florence Buttay-Jutier
- Au cœur de la parenté. Oncles et tantes*  
*dans la France des Lumières*  
Marion Trévisi
- Le Tabac en France de 1940 à nos jours.*  
*Histoire d'un marché*  
Éric Godeau
- 150 ans de génie civil,*  
*une histoire de centraliens*  
Dominique Barjot  
& Jacques Dureuil (dir.)
- Des paysans attachés à la terre ?*  
*Familles, marchés et patrimoines*  
*dans la région de Vernon (1750-1830)*  
Fabrice Boudjaaba
- La défense du travail national ?*  
*L'incidence du protectionnisme sur*  
*l'industrie en Europe (1870-1914)*  
Jean-Pierre Dormois
- L'Informatique en France de la seconde*  
*guerre mondiale au Plan Calcul.*  
*L'émergence d'une science*  
Pierre-Éric Mounier-Kuhn
- In Nature We Trust.*  
*Les paysages anglais à l'ère industrielle*  
Charles-François Mathis
- L'Ingénieur entrepreneur.*  
*Les centraliens et l'industrie*  
Jean-Louis Bordes, Pascal Desabres,  
Annie Champion (dir.)
- La Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*  
Laurent Veyssière & Bertrand Fonck (dir.)
- Représenter le Roi ou la Nation ?*  
*Les parlementaires dans la diplomatie*  
*anglaise (1660-1702)*  
Stéphane Jettot
- « *C'est moy que je peins* ». *Figures de soi*  
*à l'automne de la Renaissance*  
Marie-Clarté Lagrée
- La Faveur et la Gloire. Le maréchal de*  
*Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*  
Mathieu Lemoine
- Les Maîtres du comptoir : Desgrand père*  
*& fils. Réseaux du négoce et révolutions*  
*commerciales (1720-1878)*  
Jean-François Klein
- Les Habsbourg et l'argent.*  
*De la Renaissance aux Lumières*  
Jean Bérenger
- Frontières religieuses*  
*dans le monde moderne*  
Francisco Bethencourt  
& Denis Crouzet (dir.)
- La Politique de l'histoire en Italie. Arts et*  
*pratiques du réemploi (XIV<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*  
Caroline Callard, Élisabeth  
Crouzet-Pavan & Alain Tallon (dir.)

Jean Bérenger

Les Habsbourg et l'argent  
de la Renaissance aux Lumières



Ouvrage publié avec le concours de l'Institut de recherche sur les civilisations  
de l'Occident moderne (IRCOM) et du Centre Roland Mousnier (UMR 8596)  
de l'université Paris-Sorbonne

Sorbonne Université Presses est un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

© Sorbonne Université Presses, 2023

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2014  
ISBN de la version papier : 978-2-84050-872-4

Mise en page Emmanuel Marc DUBOIS, Issigeac  
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN  
Adaptation numérique Emmanuel Marc Dubois/3d2s

**SUP**

Maison de la Recherche  
Université Paris-Sorbonne  
28, rue Serpente  
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

## LES TERRITOIRES DES HABSBOURG

La Monarchie se composait d'un noyau central qui comprenait d'une part les Pays héréditaires et les Pays de la Couronne de Bohême et d'autre part le royaume de Hongrie auquel s'ajoutèrent, après 1714, les Pays-Bas méridionaux et les possessions italiennes.

Le noyau central provenait du patrimoine de la Maison d'Autriche dans le Saint-Empire, auquel s'agrégèrent les royaumes de Bohême et de Hongrie, à la suite de la disparition brutale des Jagellons, qui furent remplacés par Ferdinand I<sup>er</sup> de Habsbourg, élu librement en 1526 par les diètes de Bohême et de Hongrie.

Les Pays-Bas méridionaux et les possessions italiennes furent le résultat du règlement de la Succession d'Espagne, provoquée par l'extinction, en 1700, de la branche espagnole de la Maison d'Autriche. La mort de Charles II d'Espagne a marqué en effet un tournant essentiel dans l'histoire de la Monarchie autrichienne, qui est devenue une puissance continentale en confirmant sa prépondérance en Allemagne et en se substituant à l'Espagne comme puissance hégémonique en Italie. Du point de vue financier, cette évolution est importante, car le duché de Milan et les Pays-Bas ont contribué à la prospérité des finances publiques du gouvernement de Vienne, même si les deux pays jouissaient de la plus grande autonomie dans le cadre de la Monarchie.

Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle, la perte de la Silésie, cédée à Frédéric II en 1745, des duchés de Parme et de Plaisance, cédés à Don Philippe en 1748, a été compensée par l'annexion de la Galicie en 1772, lors du premier partage de la Pologne, de la Bucovine en 1775 et de l'Innviertel en 1779, à l'occasion de la Succession de Bavière.

Mais la politique de la Cour de Vienne serait incompréhensible sans la Couronne impériale qui conféra au Habsbourg un prestige et une autorité non seulement en Allemagne mais dans toute l'Europe, quoique cette couronne fût, sur le plan financier, comme nous le verrons, plutôt une charge qu'une source de revenus.

Les Habsbourg de Vienne gouvernaient donc un ensemble de pays et de royaumes extraordinairement divers, où il n'y avait ni unité linguistique, (même si on tient compte d'une relative prépondérance de l'allemand), ni unité culturelle, même si le modèle baroque fut une référence commune, ni unité religieuse, la réforme protestante ayant profondément divisé l'Europe

centrale. Enfin, la prépondérance des noblesses dans la Monarchie autrichienne et dans les principautés territoriales en Allemagne a maintenu jusqu'à la fin de l'Ancien régime une culture politique basée sur les privilèges des Ordres, l'autonomie provinciale et la défense de la diversité culturelle.

### DESCRIPTION DE L'ESPACE

30 La dynastie fut durant toute la période le seul lien véritable qui unissait les sujets de la Monarchie et l'on constate une certaine fidélité chez les sujets du Saint-Empire. Personne ne mettait en doute la légitimité du pouvoir de l'empereur, élu conformément aux dispositions de la Bulle d'Or de 1356. Ses États lui appartenaient par héritage (pays alpestres, duché de Milan) ou bien par élection libre (Bohême, Hongrie depuis 1526) Les sujets perçoivent chez l'empereur l'image d'une monarchie paternaliste et conservatrice, qui correspond bien à leur culture politique. La Cour, qui ne quitta plus guère Vienne après 1648, séduit leur goût du faste, même si l'entretien de la Cour est relativement coûteux, car Viennois et paysans des provinces se désintéressaient profondément de la politique, qu'ils laissaient aux aristocrates et aux gentilshommes.

#### Les Pays héréditaires

Le centre de gravité de la Monarchie est constitué par l'archiduché de Basse-Autriche, au cœur des Pays héréditaires, où se trouve la résidence impériale de Vienne, qui a fait fonction de capitale de la Monarchie après 1620.

Les Pays héréditaires représentent le patrimoine des Habsbourg à l'intérieur du Saint-Empire et ils ont été cédés par Charles Quint en 1522 à son frère l'archiduc Ferdinand. Les Pays héréditaires s'étendaient alors des Vosges aux Carpates. Ils comprenaient la Basse-Autriche, centre de gravité de la Monarchie, l'Autriche intérieure et l'Autriche antérieure. L'Autriche médiévale était le résultat d'un peuplement composite constitué par un mélange de Celtes romanisés, de Bavarois, de Slaves germanisés, mais à l'époque moderne elle était germanique par sa langue, catholique par sa religion. En effet, dès 1150, les élites de Basse-Autriche avaient la conscience d'appartenir à une « province orientale » du Saint-Empire (*Österreich*) distincte de la Bavière, possédant sa propre coutume, son prince territorial et affranchie de la tutelle du roi des Romains (en particulier grâce au *privilegium majus*, qui leur avait été accordé en 1358).

Le gouvernement de Basse-Autriche (appelé indifféremment *Regierung* ou *Regiment*) était présidé par le gouverneur (*Statthalter*) depuis 1523. En 1740, le *Regiment* comprenait 20 conseillers rétribués à temps plein, aidés par 38 conseillers surnuméraires. Sa juridiction s'étendait à tout l'archiduché ;

durant la période 1528-1565, il était même étendu à l'Autriche intérieure. S'il avait des responsabilités de police et de maintien de l'ordre, il était d'abord un tribunal d'appel civil et pénal, qui jugeait parfois certaines causes en première instance. Il est difficile de savoir les limites exactes des compétences du *Regiment* en 1740, de sorte qu'il faudrait faire une enquête concernant ses compétences administratives. La cour du maréchal de Basse-Autriche était réservée aux nobles qui ne servaient pas à la Cour et qui par conséquent ne relevaient pas du tribunal du grand maréchal de la Cour (*Obersthofmarschall*).

Le gouvernement de Basse-Autriche avait d'importantes compétences financières à cause de ses propres revenus et parce que la Chambre des Comptes, le *Bancodeputation* et les autres organismes financiers, qui géraient le domaine et les impôts indirects, étaient installés à Vienne. Les contributions étaient sous le contrôle des États et du collège des députés (*Verordneten*), qui administrait les impositions directes sans se soucier de la chancellerie de Basse-Autriche. Ceci explique pourquoi la Haute-Autriche avait une administration réduite à un capitaine (*Landeshauptmann*) et à quelques conseillers.

L'Autriche intérieure (ou *Innerösterreich*), dont la métropole était Graz, comprenait la Styrie, la Carinthie, la Carniole, le Frioul et l'Istrie. Le duché de Styrie engloba, en 1180, les nombreuses possessions des ducs de la maison de Traungau et les seigneuries adjacentes, mais la formation d'une coutume territoriale fut essentielle pour la naissance du duché, la coutume de Graz, attestées 1252, étant rédigée dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Le duché de Carinthie, détaché de la Bavière dès 976, se développa à partir du « duché tribal » des Carantaniens (*provincia Karantanorum*). La coutume provinciale, de droit germanique, distincte du vieux droit slave, apparut au XIII<sup>e</sup> siècle. La marche de Carniole (allemand *Krain*, du slave *Krajna*, marche), créée par les rois de Germanie, passa entre différentes mains au cours du XIII<sup>e</sup> siècle pour aboutir dans le patrimoine des comtes de Tyrol, puis dans celui des Habsbourg au XIV<sup>e</sup> siècle. Si les sources du XIII<sup>e</sup> siècle parlent encore de deux provinces, l'Istrie, acquise par les Habsbourg en 1374, forma un « territoire adjacent » à la marche de Carniole. Le gouvernement complexe de l'Autriche intérieure était placé sous l'autorité d'un gouverneur (*Statthalter*) depuis 1625, qui s'étendait aux trois provinces de Styrie, de Carinthie, de Carniole, ainsi qu'à Trieste et au Littoral. Cet appareil gouvernemental comprenait un Conseil privé, un gouvernement (*Regierung*), une Chambre des Comptes et un Conseil de la Guerre. Tous ces organismes, qui avaient été créés en 1565 étaient installés à Graz et n'avaient jamais été supprimés lorsque la branche styrienne avait acquis la Couronne impériale et s'était établie à Vienne. Ils réduisaient l'importance des gouvernements provinciaux de Carinthie et de Carniole qui consistaient, comme en Haute-Autriche en un capitaine (*Landeshauptmann*) assisté d'un

tribunal (*Landrecht*). Les conseils passaient leur temps à se quereller avec les diètes et avec le gouvernement de Vienne. Marie-Thérèse remplaça, en 1744, le Conseil de la Guerre de Graz par une « direction supérieure des affaires militaires », qui était directement subordonnée au Conseil de la Guerre de Vienne. Les responsabilités de la Banque de la Ville de Vienne étaient modestes en Autriche intérieure, mais elles augmentèrent avec la cession des revenus des douanes de la Frontière militaire. La *Universal Bancalität* avait jusqu'à sa dissolution en 1745 une filiale à Graz. Le contrôle de ces autorités était partagé entre la chancellerie d'Autriche, qui surveillait le Conseil privé de Graz, la Chambre des Comptes de Vienne qui surveillait la Chambre des Comptes de Graz et le Conseil de la Guerre de Vienne qui donnait des ordres aux autorités militaires de Graz, elle-même compétentes pour la frontière militaire de Croatie.

Trieste et Fiume furent déclarés ports francs en 1719 et une *Intendenza* fut créée pour le Littoral en 1730. Dès 1719 Trieste avait obtenu le statut de port franc, mais le règne de Joseph II a représenté une étape importante dans son développement, qui fut marquée par la présence de Karl Zinzendorf comme gouverneur de Trieste de 1776 à 1782. Karl Zinzendorf favorisa en 1781 la fondation d'une Société impériale pour le commerce asiatique de Trieste & d'Anvers. Le programme mercantiliste de Joseph II, qui voulait renforcer la production locale et limiter les importations, fut en partie réalisé à Trieste.

Plus à l'ouest, l'Autriche antérieure (ou *Vorderösterreich*), dont la capitale était Innsbruck, s'était structurée autour du Tyrol, qui avait une importance stratégique considérable, car, avec ses annexes du Vorarlberg, de Brixen et de Trente, il contrôlait les deux versants des Alpes, s'étendait jusqu'à la plaine padane et bordait le lac de Constance. Au gouvernement d'Innsbruck étaient rattachées les possessions souabes et rhénanes des Habsbourg. Celles-ci n'avaient cessé de diminuer. Au xv<sup>e</sup> siècle, les Habsbourg avaient d'abord été chassés de Suisse alémanique, berceau de leur maison. Les négociations de Westphalie ont abouti à la cession à la France, moyennant une indemnité de 3 millions de livres tournois, de leurs seigneuries de Haute-Alsace, qui, administrées depuis Ensisheim, correspondaient en gros au territoire de Belfort et à l'actuel département du Haut-Rhin. De 1648 à la Révolution, les Habsbourg ne possédaient plus que le Brisgau, partie méridionale de l'actuel pays de Bade, dont la capitale était Fribourg.

Le gouvernement d'Autriche antérieure, qui datait lui aussi de 1565, pour les mêmes raisons, était installé à Innsbruck. Il avait lui aussi survécu à la disparition de la branche tyrolienne en 1665.

Si les Habsbourg avaient patiemment regroupé les provinces alpines au cours des xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles, ils avaient renoncé à les unifier après l'échec infligé par les noblesses locales à Maximilien I<sup>er</sup> au début du xvi<sup>e</sup> siècle. Ferdinand I<sup>er</sup>, à sa

mort, en 1564, les partagea à nouveau entre ses trois fils Maximilien, Ferdinand et Charles : il céda à l'aîné Maximilien la Basse-Autriche, la dignité impériale, la Bohême et la Hongrie, il donna à Ferdinand, son fils préféré, l'Autriche antérieure, tandis que le cadet Charles recevait l'Autriche intérieure. L'existence de ces secundogénitures fut relativement brève, puisque la branche styrienne en la personne de l'archiduc Ferdinand, fils de l'archiduc Charles, recueillit dès 1619 l'héritage de la branche aînée éteinte sans descendance, tandis que, pour la même raison, l'Autriche antérieure revenait définitivement à l'empereur Léopold I<sup>er</sup> en 1665.

#### La Bohême et les pays adjacents, Moravie, Silésie, Lusace

Appelé parfois pays de la Couronne de saint Wenceslas, le royaume de Bohême est un vaste ensemble territorial dont le souverain est vassal de l'empereur et membre du collège des Électeurs du Saint-Empire. Il jouit, à l'instar des Pays héréditaires, d'une situation juridique privilégiée dans le Saint-Empire et en particulier du privilège « *de non appellando* » : les sujets du roi de Bohême n'ont pas le droit de faire appel devant les tribunaux d'Empire d'une sentence prononcée par la Cour d'appel de Prague. Il échappe en outre aux contributions en hommes et en argent que les princes d'Empire doivent fournir en cas de guerre du Saint-Empire avec une puissance extérieure.

Jusqu'en 1620, la couronne de Bohême était élective<sup>1</sup>, les Habsbourg ayant réussi à se faire élire en 1526 après la disparition du roi Louis II Jagellon<sup>2</sup> sur le champ de bataille de Mohacs. Après la bataille de la Montagne blanche, Ferdinand II a, en application de la théorie de la forfaiture (rupture unilatérale du contrat liant le monarque aux États), suspendu la constitution, puis octroyé en 1627 une « constitution renouvelée » qui établissait l'hérédité de la couronne dans la Maison de Habsbourg, où elle devait demeurer jusqu'en 1918.

Au royaume de Bohême appartiennent les « pays adjacents », qui sont dans une situation juridique dépendante vis-à-vis de ce dernier. Les « pays adjacents » comprennent le marquisat de Moravie, le duché de Silésie, acquis sur le royaume de Pologne au XIV<sup>e</sup> siècle, (un agrégat de principautés autonomes), ainsi que les marches de Lusace, détachées du Brandebourg au XIV<sup>e</sup> siècle. Les Lusaces ont été cédées définitivement à l'Électeur de Saxe lors de la paix de Prague de 1635, en dédommagement de l'aide que Jean-Georges I<sup>er</sup> avait apportée à Ferdinand II

1 Liste des rois de Bohême de 1526 à 1792 : Ferdinand I<sup>er</sup> (1526-1564), Maximilien II (1564-1576), Rodolphe II (1576-1611), Mathias (1611-1617), Ferdinand II (1617-1637), Ferdinand III (1637-1657), Léopold I<sup>er</sup> (1657-1705), Joseph I<sup>er</sup> (1705-1711), Charles II (1711-1740), Marie-Thérèse (1740-1780), Joseph II (1780-1790), Léopold II (1790-1792).

2 Louis II Jagellon était également roi de Hongrie car, depuis 1490, il y avait union personnelle entre la Bohême et la Hongrie.

pendant la révolte des États de Bohême. Les traités de Westphalie ont confirmé cette disposition de la paix de Prague et les Lusaces ont été intégrées dans l'Électorat de Saxe.

Pour les pays de la Couronne de Bohême, le modèle était depuis le xvi<sup>e</sup> siècle un représentant royal appelé capitaine (*Landeshauptmann*) ou gouverneur (*Statthalter*), entouré d'un conseil et d'autorités judiciaires, financières et commerciales, quoique l'administration n'ait pas été clairement séparée de la justice. Ces administrations dépendaient du soutien des officiers des États et des officiers seigneuriaux qui, au niveau local, transmettaient la volonté royale. Depuis 1526, le roi Habsbourg nommait un chancelier de Bohême, dont les services coordonnaient l'action des gouvernements provinciaux et qui était l'instance suprême en matière juridique. Le roi y plaçait un aristocrate bohême, catholique et loyal à la dynastie.

34

La position du gouverneur de Bohême était limitée, depuis 1577, par un organe collectif, le Conseil de Lieutenance (*Statthaltereirat*). Son président, qui était le grand burgrave de Bohême, était aussi le président de la diète qui le payait, tout comme les 15 conseillers de 1740 (dont 13 étaient des comtes). Ils se partageaient les grands offices du royaume, tels que *Hofmeister*, *Lehenrichter*, *Kämmerer*. Ceux qui ne détenaient pas un office étaient conseillers privés. Le président et le vice-président de la Chambre de Bohême étaient, depuis 1527, membres du conseil de Lieutenance, tout comme le président et le vice-président de la Cour d'appel de Prague, dont la juridiction s'étendait, depuis 1753, à la Moravie et à la Silésie. Le gouvernement de la Moravie était assuré, depuis 1636, par le « Tribunal royal », présidé par le capitaine (*Landeshauptmann*), tandis que le receveur (*Rentamt*) gérait, depuis 1567, les affaires financières. En Bohême et en Moravie, il existait un tribunal spécial pour la noblesse (*Landrecht*). À Breslau, le Conseil royal s'appelait grande prévôté (*Oberamt*) depuis 1629, lorsque Ferdinand II avait tenté de renforcer l'autorité royale sur la Silésie. Il était présidé par le *Oberhauptmann*, qui était aussi président de la diète, et qui, comme le Grand burgrave de Prague, était à la fois officier royal et officier des États. Il devait être obligatoirement un prince silésien et le poste avait été laissé vacant depuis 1718 et remplacé par un directeur. Puis, en 1738, Vienne avait placé sous l'autorité du directeur un chancelier et 14 conseillers. L'autorité de la Chambre des Comptes de Vienne sur les 8 conseillers de la Chambre de Silésie était plutôt symbolique depuis sa création au xvi<sup>e</sup> siècle.

Le Conseil de Lieutenance de Prague, le tribunal de Moravie ou la grande prévôté de Silésie exerçaient un contrôle plutôt superficiel sur la répartition et la perception des contributions votées par les diètes. La Chambre des Comptes de Vienne et la *Bancodeputation* collectaient par leurs filiales de Prague, Brno et Breslau les revenus du domaine et les revenus caméraux sur lesquels les

diètes n'exerçaient aucun contrôle. La surveillance exercée par la Chambre des Comptes de Vienne était très superficielle.

Le système que l'on vient de décrire montre la Couronne comme un juge et un pouvoir législatif, dans la tradition médiévale, plutôt qu'un pouvoir actif. Les revenus du domaine de la Couronne étaient partagés entre la Chambre des Comptes de Vienne et la Banque de la Ville de Vienne. Même la *Bancodeputation* élevait des prétentions et l'étude de son fonctionnement nécessiterait des recherches approfondies. La constitution de 1627 avait prévu l'existence d'un agent royal, le capitaine de cercle, qui était subordonné au Conseil de lieutenance. Il était chargé du maintien de l'ordre et du logement des gens de guerre, il avait des fonctions d'autorité et jouait le rôle du représentant du pouvoir royal au niveau de l'arrondissement (*Kreis/Kres/cercle*).

Il n'est pas exact d'affirmer que les différents conseils collaboraient. En 1740, le *Landeshauptmann* qui était à la fois « *homo principis* » et « *homo statuum* » était le représentant du souverain et le président de la diète en Bohême, en Moravie, comme en Haute et Basse-Autriche, en Carinthie et en Carniole. En Silésie, le poste de capitaine général (*Oberhauptmann*) était vacant depuis 1718 ; depuis cette date, il était remplacé par le directeur de l'*Oberamt*.

La « constitution renouvelée » a maintenu l'existence d'un droit d'État, de gouvernements particuliers à Prague, à Brno et à Wrocław, ainsi que la réunion annuelle de Diètes. Elle a simplement limité l'autorité de l'exécutif local, rétabli l'Ordre des prélats, qui avait été supprimé au xv<sup>e</sup> siècle par la révolution hussite, confirmé l'Ordre des seigneurs et l'Ordre des chevaliers dans leurs prérogatives et relégué l'Ordre des villes à la dernière place. L'autonomie financière du pays a été maintenue et l'accord préalable des États est indispensable pour la levée des contributions. En Bohême, le tchèque et l'allemand demeurent langues officielles : les articles de la diète votés par l'assemblée et sanctionnés par le roi, qui contiennent d'importantes dispositions financières sont publiés et imprimés dans les deux langues.

La paix de Westphalie a confirmé au roi Habsbourg le « *jus reformandi* », ce qui a pratiquement légalisé les opérations passées ou futures de Réforme catholique et placé le pays dans une situation comparable à celle de l'Autriche, sans que cette dernière ait, le moins du monde, absorbé la Bohême ; en revanche la Suède a obtenu, à Osnabrück, le maintien du luthéranisme dans les principautés silésiennes. La Bohême, la Moravie et la Silésie ont beaucoup souffert des opérations de la guerre de Trente Ans. Le problème essentiel est, avec l'application de la Contre-Réforme aux protestants qui ne sont pas encore partis, la reconstruction économique d'un pays ruiné et dépeuplé par le passage des armées. On admet généralement qu'il faut attendre le début du xviii<sup>e</sup> siècle pour que les pays de la couronne de Bohême retrouvent le niveau de population de 1620, soit environ

4 millions d'habitants. Ils n'en constituent pas moins à cette époque la base de la puissance financière, économique et militaire de la Monarchie autrichienne.

### Le royaume de Hongrie

La Hongrie demeurait plus que jamais un élément essentiel de la Monarchie, même si elle conservait un statut particulier tout au long de la période, qui avait été confirmé par la paix de Szatmar en 1711. Mais, jusque dans les années 1690, la Hongrie fut partagée en trois parties distinctes : Hongrie royale, Hongrie turque et Transylvanie. En effet, la Grande plaine fut occupée par les Turcs et la capitale historique, Bude fut le siège d'un pachalik ottoman de 1541 à 1686, date de sa reconquête par les Impériaux commandés par le duc Charles V de Lorraine. Dans ses limites « historiques », qui englobaient la Croatie, la Transylvanie et les confins militaires de Slavonie, la Hongrie, ou pays de la Couronne de saint Étienne, s'étendait sur 320 000 km<sup>2</sup>, avec une population fort variable au cours de l'époque moderne.

36

À l'origine, le royaume de Hongrie était gouverné par un Palatin, assisté par les grands officiers du royaume ou barons qui constituaient le gouvernement de Presbourg. En 1659, il s'agissait du Palatin François Wesselényi, du Grand juge François Nadasdy, du ban de Croatie Nicolas Zrinyi, du maréchal de la Cour Csaky et du général de la Frontière, gouverneur d'Ersékujvar, Adam Forgach. En cas d'absence du Palatin, le conseil était présidé par le Primat ou par le Grand juge. En 1723, le Conseil de lieutenance avait été réorganisé. Les affaires financières étaient en partie traitées par les deux Chambres des Comptes, la Chambre hongroise sise à Presbourg et la chambre de Scépusie sise à Cassovie. Le gouvernement était largement décentralisé à l'échelon du comitat, qui jouissait d'une large autonomie en matière financière et qui était entre les mains de la noblesse locale. Les relations entre la Cour de Vienne et les autorités hongroises étaient conflictuelles, sauf sous Marie-Thérèse qui fut l'un des rares souverains de la Maison d'Autriche Habsbourg populaire parmi ses sujets hongrois.

Le royaume était, dans ses limites historiques, partagé entre plusieurs unités administratives, malgré les plaintes de la classe politique hongroise ; à l'est, la principauté de Transylvanie était autonome, à l'ouest la Croatie, ainsi que la Dalmatie et les confins militaires de Slavonie. Ces derniers, face à la Bosnie turque, relevaient du Conseil de la guerre de Vienne ; ils étaient une des créations les plus originales de la Monarchie, engendrée par la nécessité de combattre les Turcs<sup>3</sup>. Apparus en Hongrie méridionale sous Mathias Corvin, ils se sont

3 Jean Nouzille, *Histoire de frontières : la frontière militaire austro-turque*, Paris, Berg International, 1990. Jean Bérenger, *La Hongrie des Habsbourg*, t. I, 1526-1790, Rennes, PUR, 2010.

développés en Croatie à partir de 1522 afin de prévenir les incursions adverses. Les soldats étaient des paysans astreints à un service militaire permanent. En compensation, ils étaient exempts de corvée et échappaient à la condition servile. Ils constituèrent une société originale, qui attirait les éléments les plus dynamiques, désireux d'échapper soit à la domination ottomane (réfugiés serbes), soit au régime seigneurial, qui s'était imposé en Haute Hongrie au XVII<sup>e</sup> siècle. Après 1748, ils constituèrent 18 régiments de ligne et un régiment de hussards, tandis que l'encadrement était fourni par des officiers allemands. La région des Confins jouait le rôle d'un cordon sanitaire face aux territoires ottomans, réservoir de maladies contagieuses, véhiculées librement depuis le Proche-Orient, car elle faisait respecter la quarantaine. Elle empêchait en outre les coups de main turcs à partir de la Bosnie, ainsi que les opérations de contrebande.

La Croatie elle-même était autonome à l'intérieur du royaume de Hongrie, en vertu des « *Compacta* » de 1102. Son autonomie avait été reconnue par les Habsbourg dès la constitution de la Monarchie : en 1526, Ferdinand I<sup>er</sup> s'était fait couronner roi de Croatie. Le roi de Hongrie nommait un gouverneur ou « ban » et la diète croate (le *Sabor*), qui se réunissait chaque année, envoyait 3 représentants à la Diète de Presbourg, tout comme les Transylvains avant 1659.

La Transylvanie fut, de 1568 à 1691, une principauté autonome, vassale de la Porte, dont le statut avait été défini par le traité d'Andrinople de 1568. Elle était gouvernée par un prince élu à vie par la Diète et confirmé par la Sublime Porte ; il s'agissait en fait d'un aristocrate hongrois protestant, possessionné en Transylvanie<sup>4</sup>. La diète réunie pour la première fois en 1543 comprenait les officiers du prince, les régalistes, des représentants des 7 comitats hongrois, des Sicules et des villes saxonnnes. Il n'y avait qu'une seule chambre et elle était assez soumise à l'autorité princière pour entériner sans discussion les propositions. Après la réintégration de la Transylvanie dans la Monarchie en 1691, elle continua de se réunir tous les deux ans jusqu'en 1765 sans manifester une grande opposition aux Habsbourg.

La Hongrie possédait un véritable droit coutumier, exposé en 1516 par le juriste Étienne Werböczi, dans un traité, l'*Opus Tripartitum Juris consuetudinarii Inchyti Regni Hungariae*, régulièrement réédité et traduit en hongrois, qui fut même incorporé dans le droit public de Transylvanie à partir de 1632. Or la noblesse hongroise, en majorité protestante, était très jalouse de ses privilèges constitutionnels, ce qui créa un conflit permanent avec les Habsbourg.

4 Liste des Princes de Transylvanie Jean I<sup>er</sup> Zapolya, Jean II Sigismond, Étienne Bathory, Sigismond Bathory, Étienne Bocskay, Gabriel Bethlen, Georges I<sup>er</sup> Rakoczi, Georges II Rakoczi, Jean Kemény, Michel I<sup>er</sup> Apaffi, Michel II Apaffi et François II Rakoczi.

## La Galicie

À l'occasion du premier partage de la Pologne, la souveraineté de la Maison d'Autriche s'étendit sur une région qui n'avait pas en soi d'existence historique. À la dénomination polonaise de « Russie rouge » pour la partie orientale et de « Petite Pologne » pour la partie occidentale, l'administration autrichienne substitua celle de « Galicie et Lodomérie ». Si les rois de Hongrie avaient élevé au Moyen Âge des prétentions sur ces territoires, rien n'en justifiait l'annexion par les Habsbourg si ce n'est le droit de conquête. La Galicie ne fut d'ailleurs pas incorporée par Joseph II dans les pays de la Couronne de saint Étienne, mais elle devint une province du complexe austro-bohême de la Monarchie.

38

Le 29 décembre 1773, les Ordres polonais réunis à Lwow n'en jurèrent pas moins fidélité et obéissance à Marie-Thérèse, à Joseph II et à leurs successeurs. Ni la mère ni le fils ne voulaient détruire la société d'Ordres. Après l'occupation militaire et l'annexion, une eut lieu une réorganisation sur le modèle autrichien, mais la Cour de Vienne, qui croyait avoir annexé de riches provinces, fut profondément déçue car la Galicie ne rapporta rien au trésor impérial.

## Le Saint-Empire

Le souverain de la Monarchie autrichienne est d'abord le chef du Saint-Empire romain de nation germanique (*Heiliges Römisches Reich deutscher Nation*), souverain élu, il est vrai, qui se considère comme l'héritier des Césars (*Kaiser* est la forme allemande du latin *caesar*) et le chef d'un Empire romain chrétien à vocation universelle, fondé au x<sup>e</sup> siècle par Othon le Grand<sup>5</sup>. Si sa superficie était réduite par rapport à l'empire carolingien, dont il ne comprenait plus que la partie centrale ou Lotharingie et la Francie orientale, il débordait encore largement les limites de l'Allemagne contemporaine, puisqu'il englobait, en 1648, outre le royaume d'Allemagne, le cercle de Bourgogne (Pays-Bas et Franche-Comté), la Lorraine, les Pays héréditaires (c'est-à-dire l'Autriche) et surtout une bonne partie de l'Italie septentrionale, y compris Gênes et le Grand duché de Toscane. Seuls les États du Pape, Venise, Naples, la Sicile et la Sardaigne échappaient à la suzeraineté impériale. De la même façon, le royaume de Bohême faisait partie de l'Empire. En revanche, les Cantons suisses et la république des Provinces-Unies ont obtenu, lors des négociations de Westphalie, leur pleine souveraineté et l'Alsace a été cédée à la France. Seule

5 Liste des Empereurs romains germaniques : Ferdinand I<sup>er</sup> (1556-1564), Maximilien II (1564-1578), Rodolphe II (1576-1611), Mathias (1611-1619), Ferdinand II (1619-1637), Ferdinand III (1637-1657), Léopold I<sup>er</sup> (1658-1705), Joseph I<sup>er</sup> (1705-1711), Charles VI (1711-1740), Charles VII (1742-1745), François I<sup>er</sup> (1745-1765), Joseph II (1765-1790), Léopold II (1790-1792), François II (1792-1806).

la République de Pologne (avec la Prusse et la Silésie) et le royaume de Hongrie étaient, comme le royaume de France, des États pleinement souverains.

En outre les limites du Saint-Empire ne se confondaient pas avec celles de l'Allemagne et l'État des Hohenzollern est, comme la Monarchie autrichienne, un État qui déborde largement au-delà des limites orientales du Saint-Empire. En revanche, l'autorité de l'empereur s'étendait sur l'Italie du Nord : la Savoie, le Piémont, le Milanais, les duchés de Parme, de Plaisance et de Mantoue comme le grand-duché de Toscane ou le marquisat de Montferrat demeuraient fiefs d'Empire.

Si en temps normal les appels de ces princes ou de leurs sujets devant le Conseil aulique de l'empereur (*Reichshofrat*), à Vienne, sont devenus l'exception, il n'en va pas de même en cas d'extinction de la famille princière en ligne masculine, car l'empereur est libre, en théorie, d'inféoder la principauté vassale à qui bon lui semble ; en pratique, le gouvernement de Vienne a un droit de regard sur les affaires de succession dans la péninsule. Les candidats doivent, au minimum demander l'investiture à l'empereur et lui prêter foi et hommage. Les traités de Westphalie ont mis fin au mythe d'une Chrétienté latine occidentale dirigée au spirituel par le Pape et au temporel par l'empereur, même si les Habsbourg ne renoncent pas complètement à leurs vieilles prétentions à la monarchie universelle. La couronne impériale leur accorde, après 1648, une indéniable autorité sur le monde germanique et, sans elle, les Habsbourg de Vienne n'auraient été que les souverains d'une moyenne puissance. La liaison étroite entre le Saint-Empire et la Monarchie autrichienne, malaisée à comprendre pour nos esprits cartésiens, fait la force des Habsbourg. Ceux-ci ne concevaient pas encore une Autriche distincte de l'Allemagne, cette distinction n'apparaissant que fugitivement chez Joseph II.

Une grave erreur serait d'assimiler le Saint-Empire à une simple confédération germanique avant la lettre, car ce n'est pas une association d'États souverains, mais une structure hiérarchisée, régie par le droit féodal, symbolisée par la formule l'empereur et l'Empire (*Kaiser und Reich*). Ferdinand II a rêvé de faire du Saint-Empire un état patrimonial, où les décisions prises par l'empereur seraient exécutées par l'armée de Wallenstein ; cette grandiose tentative ayant échoué devant l'effort conjugué des princes allemands et de leurs alliés extérieurs, les traités de Westphalie ont garanti les libertés germaniques, confirmées dans les « capitulations » imposées au candidat lors de chaque élection impériale. L'empereur n'en demeure pas moins le suzerain des États de l'Empire (*Reichsstände*), qui doivent lui prêter foi et hommage et reçoivent l'investiture pour les fiefs d'Empire à chaque changement de souverain : Frédéric le Grand sollicita de Joseph II l'investiture pour le margraviat de Brandebourg, après l'accession de ce dernier à l'Empire en 1765.

L'empereur partage le pouvoir avec la diète d'Empire, qui depuis 1663 siège en permanence à Ratisbonne dans les locaux modestes de l'Hôtel de Ville et qui prit la forme d'un congrès diplomatique permanent, les princes ne pouvant évidemment paraître en personne : c'est la Diète perpétuelle qui ne disparaîtra qu'avec le Saint-Empire en 1806. Elle était désormais le centre du système constitutionnel allemand. La Diète permettait à chaque État de l'Empire de s'exprimer, de critiquer par l'intermédiaire de mémoires remis à la dictature ou bien au moyen des votes.

Si l'on affirme un peu vite que l'Allemagne est morcelée en 350 principautés, il serait néanmoins ridicule de les mettre toutes sur le même plan : il n'y a pas grand-chose de commun entre la ville libre de Rothenburg/Tauber, en Souabe, ou l'abbaye de Prüm, dans l'Eifel, et l'Électorat de Saxe, sans parler du royaume de Prusse ou de la Monarchie autrichienne.

40

La diète d'Empire était divisée en 3 curies, le collège des Électeurs, le collège des Princes et le collège des villes, qui tend à s'effacer politiquement, depuis qu'il a été décidé (1674) qu'une décision prise par les deux premiers collèges pourrait être sanctionnée par l'empereur et avoir force de loi. Le Collège des Électeurs a été institué par l'empereur Charles IV de Luxembourg, avec la Bulle d'Or de 1356. Il en a fixé le nombre à sept, nombre parfait, trois archevêques rhénans les archevêques de Mayence, archichancelier, de Cologne et de Trèves, mais ce nombre a évolué au cours du XVII<sup>e</sup> siècle et la création d'un huitième électorat fut un des objets les plus controversés de la négociation de Westphalie. Léopold I<sup>er</sup>, en 1693, crut bon d'en créer un neuvième pour rétablir un certain équilibre en faveur des protestants et pour obtenir l'appui du duc de Hanovre. Cette innovation fut admise avec peine par les autres Électeurs et ce fut le dernier élargissement du collège des Électeurs. Cette dignité conférait en effet un poids politique particulier à son titulaire, tant en Allemagne qu'en Europe.

Le collège des Électeurs jouait un rôle essentiel dans la mesure où la couronne impériale demeure élective. L'électeur de Mayence<sup>6</sup> est d'abord archichancelier d'Empire, ce qui lui confère l'essentiel de son pouvoir dans l'Empire, bien davantage que les ressources de sa modeste principauté rhénane. Il dirige l'élection impériale, il est le directeur du cercle du Rhin supérieur (*Direktorium des Kurrheinischen Kreises*), du conseil des cercles d'Empire, il a la responsabilité suprême de la chancellerie d'Empire et le droit de nommer aux offices subalternes de la chancellerie, ainsi que la surveillance et les nominations au tribunal de la Chambre d'Empire, mais surtout il exerce les plus hautes responsabilités à la Diète d'Empire, puisqu'il a la direction du collège des

6 Peter Claus Hartmann (dir.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichskanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im alten Reich*, Stuttgart, Steiner, 1997.

princes, du *Corpus Catholicorum*, (qui s'oppose au *Corpus Evangelicorum* dirigé par l'Électeur de Saxe) et de l'ensemble de la Diète. Il est donc bien le second personnage du Saint-Empire, immédiatement après le roi des Romains, car, « non seulement il apparaît au milieu de tant d'illustres et puissants princes comme le premier des princes d'Empire, mais c'est lui qui dirige toutes les délibérations des États de l'Empire »<sup>7</sup>. Le directoire de la Diète était peut-être la fonction la plus importante exercée par l'Électeur de Mayence. Il renforça la position constitutionnelle de l'archevêque et Schönborn avait par conséquent intérêt à perpétuer la diète, parce que « le directoire d'Empire permettait à la Cour de Mayence de jouer un politique véritablement disproportionné par rapport à son pouvoir réel »<sup>8</sup> et que Mayence souhaitait, depuis 1663, élargir à son profit la compétence du directoire.

Le collège des princes compte 94 voix individuelles ou *Virilstimmen* et 6 voix collectives, soit un total de 100 voix. Il était lui-même divisé en trois bancs, celui des princes ecclésiastiques, dirigé par l'archevêque de Salzbourg, comprenant des évêques (Spire, Worms, Bamberg, Münster, Würzburg, Hildesheim), des abbés (Fulda, Ottobeuren) celui des princes laïques, présidé par l'archiduc d'Autriche et comprenant tous les princes qui n'étaient pas Électeurs (Wurtemberg, Hesse Cassel, Hesse Darmstadt, Bade, Mecklembourg, Saxe-Weimar), enfin le banc des comtes, beaucoup moins important, car il ne disposait que d'une seule voix.

Alors que les chevaliers d'Empire (*Reichsritterschaft*) n'étaient pas représentés à la diète, le rôle du troisième collège, celui des villes libres d'Empire ne cessa de diminuer. Il comptait 49 villes libres d'Empire en 1755 (Francfort, Augsbourg, Ulm, Cologne, Aix-la-Chapelle, Ratisbonne et des cités de moindre importance) mais, depuis 1674, il suffisait, qu'une proposition fût adoptée par les deux premiers collèges pour qu'elle fût soumise à la ratification impériale. C'est pourquoi nombre de cités cessèrent d'entretenir de coûteuses délégations à Ratisbonne et ne s'intéressèrent plus aux travaux de la Diète.

Ratisbonne fut un haut lieu de la diplomatie et de l'espionnage européens et la France ne manqua pas d'y accréditer des diplomates talentueux<sup>9</sup>. En 1715, le Saint-Empire existait sur le plan des relations internationales dans la mesure où la diète avait le droit de déclarer la guerre et de signer la paix : il a fallu un Congrès diplomatique séparé à Baden, en Suisse, en 1714, pour mettre fin à la guerre de Succession d'Espagne. En effet le Saint-Empire s'était engagé contre

7 Johann Jacob Moser von Filzek, *Einleitung in das churfürstlich mainzische Staats Recht*, Francfort, 1755, p. 57, § 8.

8 Josef Wysocki, « Die Kurmainzer Reichstagsdirektorien um 1680. Die Praxis einer Reichsinstitution », dans *Festschrift Johannes Bärmann*, Wiesbaden, Steiner, 1967, p. 154.

9 Bertrand Auerbach (éd.), *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie*, t. 18, *La Diète germanique*, Paris, CNRS, 1912.

les Bourbons dès 1701 et il avait mis au ban de l'Empire les deux Wittelsbach, l'électeur Max Emmanuel de Bavière et son frère Joseph Clément, archevêque électeur de Cologne. Les plénipotentiaires ont, pour l'essentiel, ratifié les dispositions établies par les négociateurs franco-autrichiens, le maréchal de Villars et le prince Eugène de Savoie, à Rastadt.

42 La déclaration de guerre de la Diète n'est pourtant pas une pure formalité car le Saint-Empire dispose d'une armée, « l'armée des Cercles », composée de contingents fournis par les différents princes conformément à la Matricule d'Empire, établie en 1521 et réactualisée à plusieurs reprises en fonction de l'étendue, de la richesse supposée, de la population de la principauté, qu'elle soit laïque ou ecclésiastique. En 1681, la Diète avait fixé les effectifs à 40 000 hommes (10 000 cavaliers, 2 000 dragons et 30 000 fantassins). Cette armée est dotée de son propre commandement, confié au maréchal d'Empire (*Reichsmarschall*), nommé par la Diète, indépendant de l'empereur et des autorités militaires de Vienne. Elle était entretenue par les contributions votées par la Diète d'Empire ou « mois romains » (*Römermonate*), fixées par la Matricule, au prorata des ressources de chaque prince. Capitale pour la gestion de ces affaires militaires est l'institution des Cercles, créés, en 1512, par l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>. Les Cercles sont des assemblées régionales, chargées de lever les troupes, de percevoir les contributions et de fournir, éventuellement des quartiers d'hiver. Ils constituent des assemblées régionales, qui sont nécessaires dans les régions morcelées, comme la Souabe, la Franconie, la Basse-Saxe, mais qui ne jouent au contraire aucun rôle lorsqu'un Cercle se confond avec une principauté (Autriche, Bavière). L'armée ainsi constituée a tous les défauts d'une armée de coalition et les unités constituées manquaient d'homogénéité et trop souvent de qualités professionnelles. Elle a néanmoins amélioré la défense et la sécurité des Cercles les plus exposés<sup>40</sup>, tout en créant une différence politique entre « Principautés armées », qui disposaient d'une armée permanente et « Principautés non-armées », qui fournissaient contingents et contributions à l'armée des Cercles. Si imparfaite fût-elle, cette constitution militaire du Saint-Empire et l'armée des Cercles, brocardée par la propagande prussienne après Rossbach, eurent le mérite de réduire les budgets militaires des petites principautés, qui pouvaient consacrer leurs ressources à des dépenses plus pacifiques.

Les grandes Principautés (*die armierten Stände*) possédaient une armée permanente : à côté de la Prusse (83 000 hommes sous le Roi Sargent) et de l'empereur, les Électeurs et les Princes développèrent leur armée. La Saxe, qui ne possédait que 10 000 hommes en 1682, en entretenait 30 000

<sup>40</sup> Heinz Schilling, *Höfe und Allianzen. Deutschland 1648-1763*, Berlin, Siedler Verlag, 1988, p. 118-125.

en 1733. La Bavière qui disposait d'une armée de 28 000 hommes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la perdit dans la guerre de la succession d'Espagne et ne la reconstitua que peu à peu. Les principautés ecclésiastiques (Cologne, Mayence, Würzburg) entretenaient chacune 2 à 3 000 hommes et demeuraient dans les limites raisonnables d'un soldat pour 100 habitants, à la différence de la Prusse ou de la Hesse Cassel.

Mais depuis les abus perpétrés par Ferdinand II à l'égard de l'Électeur palatin et du duc de Mecklembourg, les crimes de forfaiture vis-à-vis de l'empereur et de l'Empire étaient d'abord jugés par la Diète, qui ordonnait ensuite de procéder à une exécution armée : ainsi les deux frères Wittelsbach (les Électeurs de Bavière et de Cologne) au cours de la guerre de la Succession d'Espagne ou bien Frédéric II, après son agression contre la Saxe en 1756, furent-ils victimes de cette procédure.

Une fois élu et couronné à Francfort, l'empereur possède tous les attributs de la souveraineté : il est le justicier suprême, même si plusieurs grands vassaux possèdent le privilège *de non appellando*, il dirige la politique extérieure du Reich et doit veiller à la sécurité et à l'intégrité de l'Empire, ce qui jusqu'en 1700 n'était pas une mince tâche face au péril ottoman et aux empiètements territoriaux de la France.

Néanmoins l'empereur devait en théorie vivre du sien, comme un monarque médiéval ; c'est pourquoi il doit posséder un patrimoine suffisant, mais pas trop étendu pour ne pas tenter d'exercer son hégémonie sur l'Empire et ne pas transformer celui-ci en monarchie patrimoniale. Le maintien de cet équilibre subtil est le problème majeur du Saint-Empire après 1648, d'autant plus qu'il permet des interventions étrangères, puisque la paix de Westphalie est placée sous la garantie des couronnes de Suède et de France.

Deux territoires du Saint-Empire doivent être mentionnés parce qu'ils ont été rattachés plus directement à la Monarchie à la suite du partage de la succession d'Espagne en 1713 : le Milanais et les Pays-Bas.

## LA POPULATION<sup>11</sup>

La période considérée connaît d'immenses variations dans le niveau de la population mais elle est essentiellement marquée par les guerres turques en Hongrie aux XVI-XVII<sup>e</sup> siècles et par la guerre de Trente Ans dans la partie occidentale de la Monarchie. La récupération dans le domaine démographique après les guerres a été fort longue et s'étale sur deux générations. Le niveau de population des pays austro-bohèmes est évalué à 6-7 millions d'habitants

11 Carte de la situation en 1720.

vers 1720 dont 2,1 millions d'habitants pour la Bohême Moravie, et en Silésie 1 million d'habitants soit environ 4 millions d'habitants. En 1725, la Monarchie avait retrouvé le niveau de population du début du XVII<sup>e</sup> siècle, soit environ 7,5 millions d'habitants, mais, dès 1690, la Bohême avait récupéré sa population de 1620, soit 1 700 000 habitants. Les chiffres de 1726<sup>12</sup> sont confirmés par Marcel Reinhard, André Armengaud et Jacques Dupâquier, qui reprennent les travaux de l'historien tchèque Otto Placht pour affirmer que, dès 1690, la Bohême avait retrouvé son niveau de 1620, soit 1 700 000 habitants.

44

Mais la reconstruction démographique a posé rapidement un problème de surpopulation. Il existait, après 1660, dans les Pays héréditaires, une population flottante qui constituait une véritable « classe dangereuse » en particulier en Bohême, où entre 1660 et 1700, le nombre de tenures a diminué, multipliant ainsi la main-d'œuvre précaire que, dans une perspective moralisatrice, les économistes qualifiaient d'oisifs. Les sergents recruteurs des régiments impériaux leur offraient un exutoire<sup>13</sup>. Les Pays héréditaires passèrent aux yeux des puissances méditerranéennes (Venise, Espagne) pour des contrées riches en hommes. Quoique la crise démographique n'ait été résolue qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il y avait une crise sociale, maint individu ne trouvant pas sa place dans la « reconstruction » effectuée par les grands propriétaires fonciers. Le mémoire des frères Loticky a trouvé un écho favorable dans les milieux gouvernementaux de Bohême, qui se sont livrés à une enquête approfondie, aboutissant au rapport du *Gubernium*, du 11 août 1699. Celui-ci souhaitait le développement de l'industrie pour donner du travail aux chômeurs, que l'on regrouperait au besoin dans des ateliers de charité ou *Werck Häuser*, déjà préconisés par Schröder, qui avait envisagé cette destination pour la manufacture du Tabor, à Vienne<sup>14</sup>.

L'autre exutoire fut fourni par la plaine hongroise après 1690. Kollonich préconisait dans son plan de réorganisation de la Hongrie l'implantation de colons allemands et catholiques avec l'aide initiale de l'État. Les autorités impériales attirèrent des colons serbes et roumains, en particulier en Hongrie méridionale, dans le Banat de Temesvar et dans les confins militaires. Cette politique contribua à renforcer la diversité culturelle et ethnique de la population hongroise.

12 Affaires Étrangères, Paris, *Mémoires et Documents*, Autriche, t. 111, f° 235. Ces chiffres sont confirmés par Marcel Reinhard, André Armengaud et Jacques Dupâquier, *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, Montchrestien, 1968, p. 160. Ils reprennent les travaux d'Otto Placht, *Lidnatost a spoločenská skladba českého štátu v 16-18 století*, Praha, ČSAV, 1957, pour affirmer que, dès 1690, la Bohême avait retrouvé son niveau de 1620, soit 1 700 000 habitants.

13 Voir les plaintes réitérées de la diète de Bohême contre les bandits de grands chemins.

14 Rapport des Gubernium sur les propositions des frères Loricky, 11 août 1699, cité par Arnost Klima, « Mercantilism in the Habsburg Monarchy - with Special Reference to the Bohemian Lands », trad. A. Teichova, *Historica*, 11, Prague, 1965, p. 112-118.

	Autriche	Bohême	Hongrie	Galicie	Total
1740	3 743	3 643, 2			12 745
1754	3 904 134	3 066 322			13 131
1762	3 999 425	3 337 664			14 007
1768	4 072 059	3 556 814	7 082		14 710
1780	4 184 758	3 995 548	7 082	3 150	18 412
1787	4 354	4 383	8 555	3 435	20 787

Le premier recensement date de 1754 et il fut suivi d'un autre, en 1761, avec des chiffres inférieurs au précédent. En 1762, Ludwig Zinzendorf a demandé une *Seelenconscription* que l'on devait mettre à jour annuellement par villes, villages, maisons familles mais aussi par âge, sexe et situation de famille. Les renseignements devaient être recueillis par seigneurie et envoyés à l'administration de chaque cercle. Le clergé était chargé de recenser ceux qui étaient en âge de se confesser et ceux qui se confessaient réellement. Les résultats du grand recensement détaillé de 1762 étaient d'un grand intérêt, mais ils n'étaient pas suffisants pour l'armée. Dès 1765, Joseph II et le maréchal Lacy ont proposé des cantons de recrutement sur le modèle prussien en Bohême ; on en délimita 15, qui correspondaient à peu près aux limites des Cercles. Ils ne furent créés officiellement qu'en mars 1770 (patente du 10 mars 1770), quand les Pays héréditaires, à l'exclusion du Tyrol et de l'Autriche antérieure, furent divisés en aires régimentaires, à leur tour divisées en secteurs assignés au recrutement d'une compagnie. On voulait recenser le nombre d'hommes âgés de 18 à 40 ans disponibles pour l'armée, même si bourgeois, artisans, laboureurs étaient dispensés du service. En 1777, un nouveau mode de recensement fut introduit, qui fonctionna jusqu'en 1848.

Avant 1784, les recensements ne concernent que les Pays héréditaires (Autriche et Bohême) et la Galicie, le Tyrol fut intégré en 1785 et l'Autriche antérieure en 1789.

Pour les pays de la couronne de Hongrie, des *Tabellæ Impopulationis* furent introduites en 1768, mais les instructions ne furent suivies que peu à peu par les comtes et la dernière *Conscriptio animarum* date probablement de 1783 et la frontière militaire n'était pas incluse. Le recensement était destiné à l'armée et rédigé en allemand, non en latin. En 1769, une instruction royale ordonna un *Census* à Milan et Mantoue et les résultats sont complets pour la période 1768-1798. La population des Pays-Bas en 1784 s'élevait à 2 273 000 personnes.

La méthode de recensement dans les Pays héréditaires était claire dans ses grandes lignes, mais l'interprétation des chiffres obtenus soulève quelques difficultés. Le chiffre de la population a augmenté très faiblement sous Joseph II à une moyenne annuelle de 0,21 % et a même diminué en Autriche intérieure. En 1793, la Styrie avait 816 000 habitants, la Carinthie 293 000 la Carniole

416 000 chiffres inférieurs à ceux de 1787. En revanche, la population de la Galicie a connu une croissance annuelle de 2,02 %, alors que celle de la Bohême était de 1,06 %, elle était forte en particulier dans les cantons industriels du Nord-Est du royaume et de la Moravie. Avant 1780, les données sont moins sûres.

La population de la Hongrie suscite également une discussion, car la littérature historique fixe un point de départ trop bas et fait apparaître une croissance trop élevée au XVIII<sup>e</sup> siècle. La population totale de la Monarchie serait de près de 12 millions d'habitants en 1740. La population aurait augmenté de 16 % en 1768 par la seule croissance naturelle mais l'annexion de la Galicie en 1772 permit un bond en avant. À la fin du règne de Joseph II, elle dépassait les 22 millions d'habitants, si on y ajoute la Frontière Militaire.

L'évolution sur un demi-siècle doit rester prudente. Elle permet de prendre en considération les chiffres donnés au XVIII<sup>e</sup> siècle par Ignace de Luca, professeur de statistique à l'université de Vienne, qui correspondent au recensement militaire de 1780 et aux recensements de 1789, mais Schlözer était le premier à noter, en 1774, que la Monarchie était un réservoir d'hommes comparable à la France et à la Russie.

La densité de population dépassait les 50 habitants/km<sup>2</sup> en Bohême Moravie et en Basse-Autriche, alors que la Galicie et l'Autriche intérieure avait entre 28 et 40 habitants/km<sup>2</sup>, la Carinthie ayant la plus faible densité de population avec 28 habitants/km<sup>2</sup>, alors que la Hongrie affichait déjà une densité moyenne de population de 31 habitants/km<sup>2</sup>, avec il est vrai de grandes différences régionales, puisque certains comitats ne dépassaient pas les 10 habitants/km<sup>2</sup>. Belgique et Italie avaient en revanche les plus fortes densités européennes respectivement 87 habitants/km<sup>2</sup> et 184 habitants/km<sup>2</sup>.

#### La diversité linguistique

Les populations de la Monarchie présentent une extraordinaire diversité linguistique. L'Autriche demeura une tour de Babel où coexistaient l'allemand, le hongrois, les langues slaves et les langues romanes, car d'une part la tradition de ces pays était le respect des langues parlées par les différents peuples et d'autre part les Habsbourg, en dépit de quelques efforts maladroits de Joseph II, n'ont jamais eu de goût très prononcé pour l'acculturation de leurs sujets. Les Allemands peuplaient à peu près exclusivement les Pays héréditaires, même si l'on tient compte de marges « *welches* » en Haute-Alsace avant 1648 et surtout du Trentin, de langue italienne. Les Allemands ont été appelés en Bohême dès le XIII<sup>e</sup> siècle par la dynastie nationale, afin d'exploiter les mines et de mettre en valeur les terres en friche, de sorte que la Bohême est devenu un pays bilingue, où les germanophones représentaient 40 % de la population totale, la « Constitution renouvelée » de 1627 ayant officiellement confirmé

le bilinguisme. L'origine des « Saxons » de Transylvanie est analogue et ils représentaient une minorité active dans ce pays.

Les Hongrois formaient, du point de vue linguistique, le groupe le plus original, puisqu'ils parlaient une langue finno-ougrienne, apparentée au finnois, foncièrement différente des langues indo-européennes. Venus s'installer dans la Grande Plaine au IX<sup>e</sup> siècle, ils se sont convertis au christianisme en l'an Mil avec leur roi saint Étienne et ils ont adopté le latin comme langue écrite, tout en continuant de parler leur langue durant cinq siècles. En 1530, ils en ont fixé les règles et le hongrois est rapidement devenu une langue littéraire, employée par les différentes églises. Et si le latin demeurait la langue officielle de l'État, les élites correspondaient en hongrois, qui était parlé par les paysans et la noblesse dans la Grande Plaine, ainsi qu'en Transylvanie.

Les langues slaves avaient des statuts divers et des niveaux de développement très inégaux. En Bohême et en Moravie, le tchèque était une vieille langue de culture, fixée comme langue écrite par Jean Hus dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Il était devenu langue d'État au XV<sup>e</sup> siècle, de sorte qu'à l'époque de la Renaissance, la Bohême était un pays bilingue tchèque/allemand et qui le demeura après 1620, en dépit d'un déclin relatif du tchèque au XVII<sup>e</sup> siècle. En Haute-Hongrie occidentale et centrale vivaient les Slovaques, qui parlaient une langue intermédiaire entre le tchèque et le polonais, également fixée à la fin du Moyen Âge, utilisée par les églises catholiques et luthériennes, ainsi que par les justices seigneuriales ; alors que l'élite s'était progressivement assimilée, les paysans, avec les prêtres et les pasteurs, demeuraient attachés à la langue slovaque.

En Galicie, le polonais était la langue officielle depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et l'allemand n'arriva jamais à s'imposer après l'annexion de 1772.

Les Slaves du Sud (Serbes, Croates et Slovènes) ne représentaient encore qu'un élément marginal dans la Monarchie. Il convient de mettre à part les Slovènes, établis au VIII<sup>e</sup> siècle dans les montagnes de l'Autriche intérieure jusqu'au bord de l'Adriatique, essentiellement en Carniole et au Frioul. Comme les Slovaques de Haute-Hongrie, ils constituaient une population rurale, attachée à sa langue, que respectaient également clergé et autorités locales. Serbes et Croates parlaient une langue commune, le serbo-croate, qui s'écrivait d'une manière différente, le croate en caractères latins, le serbe en caractères cyrilliques, car les Croates avaient été évangélisés par l'Église de Rome, les Serbes par des missionnaires venus de Constantinople. Les Serbes, qui étaient passés sous la domination ottomane, n'étaient encore implantés que dans les confins militaires de Croatie, en particulier en Krajna.

Enfin, le dernier groupe linguistique était représenté par les langues romanes, l'italien et le roumain et surtout par le latin, qui demeurait la langue commune des élites politiques et intellectuelles. Si les évêchés de Trente et de Bolzano,

rattachés au Tyrol, étaient de langue italienne, ainsi que Trieste et le littoral dalmate, l'italien, qui était la langue de culture à Vienne, régna presque exclusivement à la Cour jusque vers 1730<sup>15</sup>. Le roumain n'avait pas la même position privilégiée, car il était la langue des paysans en Transylvanie, où la population rurale roumaine ne cessa de croître. Le latin demeurait la langue administrative du royaume de Hongrie, mais aussi celle du Saint-Empire et il y avait une « expédition latine » à la chancellerie d'Empire à la fois pour la correspondance diplomatique (l'empereur romain étant très attaché au latin comme langue de communication avec les puissances étrangères) et avec les pays *welches* du Saint-Empire, c'est-à-dire le Cercle de Bourgogne et l'Italie.

#### Le pluralisme confessionnel

48

Pour la Monarchie, la Réforme protestante fut une véritable catastrophe au moment même où elle se constituait et l'une des tâches assignées à Ferdinand I<sup>er</sup> par son frère Charles V fut précisément de sauvegarder l'unité confessionnelle du Saint-Empire. Bien que les Habsbourg aient tenté d'imposer le catholicisme à leurs sujets, l'unité religieuse de la Monarchie n'a jamais véritablement existé.

La Bohême avait été marquée, dès le xv<sup>e</sup> siècle, par la révolution hussite. Les éléments modérés avaient constitué « l'Église ultraquiste », plus schismatique qu'hérétique, administrée par un consistoire, tandis que les éléments radicaux formaient « l'Unité des Frères », assez proche des calvinistes. Au xvi<sup>e</sup> siècle, les Allemands de Bohême s'étaient massivement ralliés à Luther, de sorte qu'il n'y avait plus qu'une minorité catholique, plus importante en Moravie. La Silésie était également passée au luthéranisme. Lors de son élection, en 1617, Ferdinand II s'était engagé, à contrecœur, à respecter les privilèges religieux des Ordres ; en Bohême, il s'agissait de la « Lettre de Majesté » octroyée aux Protestants par Rodolphe II en 1609. La révolte des États de Bohême, dont le point de départ fut la défenestration de Prague du 20 mai 1618, le délia de son serment ; en vertu de la « théorie de la forfaiture », il n'était plus lié par le contrat qu'il avait conclu avec les Ordres lors de son élection parce que ceux-ci l'avaient rompu unilatéralement.

Bourgeois et nobles autrichiens avaient été également séduits par la doctrine de Luther et seuls les Tyroliens étaient demeurés inébranlablement fidèles à la religion de leurs pères. Après la défaite des rebelles de Bohême à la Montagne Blanche (1620)<sup>16</sup>, la répression frappa également les protestants de Haute-Autriche, qui eurent le choix entre la conversion et l'exil. Seule la noblesse

15 Jean Bérenger, « La langue française en Autriche dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges Vier*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 475-481.

16 Olivier Chaline, *La Bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999.

luthérienne de Basse-Autriche conserva ses privilèges confessionnels. Les Autrichiens, qui furent peu à peu repris en main au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, ont adopté des formes de piété baroque.

La situation était en revanche beaucoup plus complexe dans la partie orientale de la Monarchie. Au xvii<sup>e</sup> siècle, le conflit religieux, particulièrement grave, empoisonna les relations entre les Habsbourg et la nation hongroise. Si les Allemands de Hongrie et de Transylvanie (les « Saxons ») étaient luthériens, 18 % des Hongrois était calviniste, tandis que d'autres étaient demeurés luthériens, ainsi que les Slovaques.

Depuis la paix de Vienne de 1606, où les confessions luthériennes et réformées ont obtenu un statut légal les mettant sur un pied d'égalité avec la religion catholique, cette dernière a regagné une partie des positions perdues au siècle précédent. Vers 1660, le roi pouvait à nouveau s'appuyer sur un parti catholique puissant, car de nombreux Magnats s'étaient convertis au catholicisme. On espérait à Vienne que les catholiques seraient des sujets fidèles, mais la politique de Contre-Réforme des années 1670 échoua et la diète de 1681 a obtenu la confirmation des privilèges des églises luthériennes et réformées.

Le pluralisme confessionnel, qui était admis en Transylvanie depuis 1569, a été confirmé en 1691 par Léopold I<sup>er</sup>, qui lui octroya le *Diploma Leopoldinum*, tandis que la Cour de Vienne favorisait, après 1715, l'implantation de colons allemands catholiques dans la Grande Plaine.

Les Croates, demeurés des catholiques fervents, ne posèrent aucun problème au gouvernement de Vienne. Les Ukrainiens, les Roumains et les Serbes étaient des Grecs orthodoxes, que les Habsbourg ont cherché à réintégrer dans le giron de l'Église romaine en favorisant l'Église uniata. Conformément à l'Union de Brest (Litovsk) de 1596, les fidèles conservèrent le rite oriental, le clergé paroissial pouvait se marier, mais les évêques faisaient acte d'allégeance à Rome. Ces uniates ou « Grecs catholiques » étaient nombreux en Transylvanie et en Hongrie orientale. En revanche les Serbes, forts des privilèges que leur avait accordés Léopold I<sup>er</sup>, demeurèrent fidèles à l'Église orthodoxe serbe et à leurs évêques. L'annexion de la Galicie en 1772 posa à nouveau le problème des orthodoxes et des uniates, même si la population polonaise était sincèrement catholique.

Si la diversité linguistique et la diversité religieuse sont indiscutables, peut-on parler de nationalités dès ce moment ? On aborde là un point controversé de l'historiographie contemporaine. Il faut tenir compte du concept de « nation historique », particulièrement adapté à la situation de l'Europe centrale. Si dans les Pays héréditaires il n'existe pas de conscience nationale, les Hongrois et les Bohèmes, qui ont eu très tôt conscience d'appartenir à une nation distincte, ne se sentaient nullement « autrichiens ». En effet, les Hongrois appartenaient,

comme les Polonais ou les Tchèques, à une de ces vieilles nations de la Chrétienté qui ont constitué dès le x<sup>e</sup> siècle des royaumes structurés autour d'une dynastie nationale, avec un territoire propre, une élite politique, une langue nationale (même si le latin était la langue écrite) et la conscience parfaitement claire, du moins dans les élites, d'être différent des peuples voisins.

50 En particulier, la nation hongroise est fière de son droit public original, qu'elle défend contre les empiètements d'une dynastie « étrangère », les Habsbourg. Elle a conscience également de posséder un territoire historique, parfaitement délimité, qu'elle défend contre les empiètements des voisins et contre les envahisseurs. La diète n'est pour les Hongrois qu'un des moyens du combat politique face à la Maison d'Autriche, qui souhaite imposer de manière insidieuse l'intégration du royaume dans la Monarchie<sup>17</sup>. La nation hongroise jouit en particulier en matière fiscale de privilèges qu'elle défend âprement. En revanche, à cette date ni les Serbes ni les Roumains, ni les Slovaques, ni les Slovènes ne constituaient des « nations historiques », ce sont de simples groupes ethnolinguistiques, que personne n'a pu ou voulu acculturer.

Si les langues utilisées dans les administrations de la Monarchie étaient multiples, la correspondance importante pour les affaires financières était rédigée en allemand, sauf celle de la Chambre de Presbourg, parce que celle-ci correspondait, par principe, en latin. Les articles de la diète de Bohême étaient toujours bilingues et furent imprimés en tchèque et en allemand jusqu'en 1848. La « *Robot Patent* » pour la Silésie autrichienne fut imprimée en 1771 en tchèque, en allemand et en polonais.

## LES STRUCTURES SOCIALES DE LA MONARCHIE

Si les historiens français ont naguère polémique sur la notion de société d'Ordres, la réalité de cette dernière est indiscutable en Europe centrale. Les Ordres, parfaitement définis du point de vue juridique, sont au nombre de quatre : prélats, seigneurs, chevaliers et villes.

### L'Ordre des prélats

Il a beaucoup souffert de la révolution hussite en Bohême, de la conquête turque en Hongrie et dans une certaine mesure de la réforme protestante en Autriche. En Autriche et en Hongrie, depuis 1540, les grands seigneurs se sont approprié la majeure partie des revenus ecclésiastiques, ce qui s'était produit en Bohême dès 1420, tandis que, dans la Grande Plaine, le sultan distribuait ses terres à des *timariotes*. Les 19 archevêques et évêques catholiques de Hongrie

17 Jean Bérenger, « L'idée de nation en Hongrie au xvii<sup>e</sup> siècle », *xvii<sup>e</sup> siècle*, 1992, 2, p. 345-362.

nommés par le roi, dépourvus de revenus propres, ont vécu de pensions royales avant la reconquête du pays à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi les évêques ont été de fervents partisans de la Contre-Réforme et de la Maison d'Autriche. En Bohême, l'Église ne possédait plus que 5 % des terres en 1600, mais avec la Contre-réforme, elle récupéra une partie de ses biens confisqués par les Hussites et elle possédait 14 % des terres en 1700.

On peut évaluer la richesse du clergé à la fin du règne de Marie-Thérèse à partir des rapports de 1782 de la Commission ecclésiastique. Les revenus de l'Église catholique de la Monarchie s'élevaient à 19,2 millions de florins, dont 25 % pour la Bohême, 40 % pour l'Autriche et 35 % pour la Hongrie. Contrairement aux idées reçues, le clergé de Bohême n'était ni le mieux doté ni le plus riche. Les Pays héréditaires avec une population moindre ont un revenu ecclésiastique supérieur et si l'on accepte comme critère le revenu du clergé par tête d'habitant, on voit que le clergé de Basse-Autriche est fort bien doté.

	Revenu par tête d'habitant	Nb de moines par couvent
Bohême	1,08 florins	
Moravie	1,10 florins	
Haute-Autriche	1,99 florins	33
Basse-Autriche	1,73 florins	28
Gorizia	2,05 florins	
Tyrol	1,47 florins	6
Styrie	1,40 florins	28
Hongrie	0,65 florins	31
Transylvanie	0,32 florins	
Galicie	0,47 florins	

Nonnes et moines formaient une partie importante des effectifs du clergé et les couvents possédaient une bonne partie des propriétés et des revenus de l'Église catholique et cela explique pourquoi les réformes joséphistes s'en sont pris d'abord aux réguliers et à leurs biens, sans pour autant les séculariser, même si Karl Zinzendorf a songé, en 1785, à émettre des emprunts d'État garantis sur les biens des monastères<sup>18</sup>.

En Autriche, les grandes abbayes (Melk, Göttweig, Lilienfeld, Herzogenburg, Klosterneuburg, Heiligenkreuz) n'étaient pas seulement riches, mais influentes, parce que les évêques (Salzbourg, Passau, Ratisbonne, Freising) étaient extérieurs au pays, alors que les évêques autrichiens (Vienne, Wiener Neustadt, Lavant, Gurk) étaient de bien pauvres sires.

Les Ordres militaires sont également de grands propriétaires fonciers Les biens de l'Ordre de Malte en Bohême et en Basse-Autriche sont importants et détenus par des cadets de familles aristocratiques, les Colloredo, par exemple. En Basse-

<sup>18</sup> P.G.M. Dickson, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, *op. cit.*, t. 1, p. 70.

Autriche, la commanderie de Mailberg située dans le *Weinviertel* près de la frontière morave, produit un vin blanc réputé, le *Grüner Veltliner* ; en 1756 le dominical du domaine est évalué à 162 000 florins, produisant un revenu net de 25 000 florins composé à 40 % de corvées, à 28 % de dîmes sur les céréales et la vigne<sup>19</sup>. Elle possède de vastes prairies qui la placent au 12<sup>e</sup> rang des seigneuries de Basse-Autriche.

En Bohême les Colloredo détiennent le Grand-Prieuré de l'Ordre de Malte qui outre un palais à Prague et la seconde place à la diète (après l'archevêque de Prague) dispose de 3 grandes seigneuries (Strakonice, Varvazov, Horni Libchava), dont le dominical est très important. Elles représentent une superficie d'au moins 300 km<sup>2</sup>, peuplées de près de 10 000 sujets représentant 280 tenures, tandis que le dominical rapportant au total 30 600 florins.

52

Les ministres des Églises protestantes, qui n'ont pas leur place dans le système traditionnel des Ordres, ne sont pas représentés dans les diètes ; ils n'en constituent pas moins une force politique importante en Hongrie parce qu'ils sont capables de mobiliser l'opinion contre les Habsbourg.

Les aristocrates (Ordre des Seigneurs en Autriche et en Bohême, Magnats en Hongrie), peu nombreux, étaient les grands vainqueurs de la guerre de Trente Ans, dans la mesure où ils ont renforcé leur pouvoir économique et consolidé leur pouvoir politique. En Bohême, s'ils ne possédaient que 50 % des terres au début du xvii<sup>e</sup> siècle, ils accrurent considérablement leur fortune après 1620, puisqu'ils en possédaient 59 % en 1654 et 65 % en 1700. Ils ont constitué le premier Ordre jusqu'en 1627 et même si la Constitution renouvelée a redonné la prééminence au Clergé, ils sont demeurés par la richesse et la puissance le premier Ordre du royaume jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. L'Ordre des Seigneurs a tendance à se développer du xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle au détriment de l'Ordre des chevaliers. En Bohême en 1557, il y avait 69 familles et 182 contribuables de l'Ordre des Seigneurs contre 1 500 contribuables de l'Ordre des chevaliers, chaque Ordre possédant un nombre à peu près égal de tenures fiscales. En 1619, il y avait déjà 197 seigneurs et 977 chevaliers en Bohême, 90 seigneurs et 189 chevaliers en Moravie. Le cadastre thérésien permet de présenter la structure de la propriété foncière en Bohême au xviii<sup>e</sup> siècle. La prise en compte du revenu net imposable du dominical abouti au classement suivant des 1 368 seigneuries :

607 seigneuries (soit 44 %) ont un revenu inférieur à 1 200 florins

409 seigneuries (soit 30 %) ont un revenu inférieur à 5 000 florins

<sup>19</sup> *Nieder-Österreichisches Landesarchiv* (ensuite NÖLA), Sankt Pölten, *Theresianische Dominikalfassion*, Mailberg

188 seigneuries (soit 14 %) ont un revenu inférieur à 10 000 florins

64 seigneuries (soit 12 %) ont un revenu supérieur à 10 000 florins

Par conséquent, un quart des seigneuries a un revenu annuel égal ou supérieur à 5 000 florins tandis que les trois quarts ont un revenu inférieur à 5 000 florins. Les Schwarzenberg jouissent à Krumlov d'un revenu annuel de 67 200 florins, Cheb ville royale a un revenu de 56 000 florins, Pardubice (seigneurie royale) 56 000 florins, Trebon/Wittingau aux Schwarzenberg 50 000 florins, Litomysl (au comte Joseph Waldstein) 41 000 florins, Opocno (aux Colloredo) 38 500 florins. Le prince Joseph Schwarzenberg concentre 27 domaines totalisant un revenu de 329 000 florins pour le seul dominical et ses propriétés représentent trois grands ensembles : Krumlov, Trebon et Hluboka nad Vltavou. Les Kinsky, Liechtenstein, Waldstein, Fürstenberg et Czernin sont également bien placés dans ce groupe restreint des très grands propriétaires fonciers.

L'autre grande composante des seigneuries est le *rustical* évalué en unités fiscales. En 1756, le royaume de Bohême en compte 53 268 :

606 seigneuries (soit 44 %) ont moins de 10 unités fiscales

483 seigneuries (soit 35 %) ont moins de 50 unités fiscales

145 seigneuries (soit 11 %) ont moins de 100 unités fiscales

134 seigneuries (soit 10 %) ont 100 unités fiscales ou davantage.

La répartition des seigneuries est quasi identique à celle obtenue par le classement du revenu du dominical. Krumlov possède 1 113 unités fiscales, Pardubice 1 022, Trebon 666, Hluboka 528 et Nové Hrady/Gratzen 472, alors que Rozmberk n'en possède que 183 et Frydlant 223.

La guerre de Trente Ans réduisit considérablement le nombre des chevaliers, puisqu'il n'y avait plus, en 1750, que 100 familles de chevaliers sur les 600 existants en 1620. La tendance à la concentration foncière entre les mains de l'aristocratie atteignit son point culminant en Bohême à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1789, la valeur déclarée de la terre dans le cadastre de Joseph II était de 239 millions de florins dont les deux tiers (soit 162 millions de florins) appartenaient à l'Ordre des Seigneurs, le reste étant la propriété de la Couronne, de l'Église et des chevaliers.

Il faut ajouter à cette tendance générale l'essor et le déclin des familles particulières. 37 familles de l'Ordre des Seigneurs de 1557 avaient déjà disparu en 1615, tandis que d'autres familles les avaient remplacées, parmi lesquelles il faut citer les Czernin, les Kaunitz, les Kollowrat ou les Wratislaw. La baisse du nombre des chevaliers avait été moins brutale parce qu'il y avait eu 311 créations en un siècle entre 1520 et 1620. En Moravie, 47 familles étrangères rejoignirent les 104 familles indigènes pendant la guerre de Trente Ans mais seulement

10 d'entre elles étaient encore propriétaires en 1750. Il y avait à cette date 16 familles anciennes, 10 postérieures à 1620 et 57 nouvelles dues à des créations. Des 130 familles de chevaliers existant en Moravie en 1620, 84 ont disparu durant la guerre de Trente Ans. Les confiscations prononcées après la Montagne Blanche se situent dans ce contexte général, même si elles furent moins importantes qu'on ne l'a écrit jadis. Les mesures anti-protestantes de 1627-1628 ont provoqué l'émigration de 25 % de la noblesse, qu'il est exagéré de qualifier de départ *en masse*. La confiscation des biens de Wallenstein en 1634 et les conséquences démographiques de la guerre ont eu autant d'importance que les transferts de 1620-1622. En 1654, 60 % des seigneurs enregistrés étaient encore des indigènes, même s'il faut tenir compte de nouveaux venus comme les Buquoy, Colloredo, Desfours, Gallas, Mansfeld ou les Trauttmansdorff. En 1682, selon l'ambassadeur vénitien A. Giustinian, 5 maisons seigneuriales de Bohême dominaient le pays<sup>20</sup>.

54

En 1756, le revenu dominical par membre de famille princière était de 40 000 florins et seulement de 7 500 florins pour un comte, de 2 100 pour un baron et de 340 florins pour un chevalier. 94 comtes ont un revenu annuel qui se situe entre 1 000 et 10 000 florins, 37 entre 10 et 20 000 florins, 29 entre 20 et 50 000 florins. 9 comtes ont des revenus supérieurs à 50 000 florins par an. Les familles comtales ayant 50 000 florins de revenu annuel sont au nombre de 26 : Buquoy, Czernin, Clam, Colloredo, Desfours, Harrach, Hartig, Kaiserstein, Kaunitz, Kinsky, Kollowrat, Losi, Martinitz, Morzin, Nostitz, Paar, Pachta, Palm, Schwerts, Spork, Sternberg, Thun, Trauttmansdorf, Waldstein, Wratislaw et Wrtby. Il faut leur ajouter 9 familles princières Auersperg, Clary, Dietrichstein, Fürstenberg, Liechtenstein, Lobkowitz, Löwenstein, Mansfeld, Schwarzenberg. Au total, 35 familles du Herrenstand ont un revenu annuel supérieur à 50 000 florins. Si l'on retient les revenus annuels en milliers de florins, les 15 familles les plus riches sont dominées par les Schwarzenberg (329), Kinsky (165) Czernin (156), Lobkowitz (154), Waldstein (120), Trauttmansdorf (115), l'électeur de Bavière (94), Martinitz (84), Colloredo (82), Gallas (79) Morzin (74), Thun (71), Margrave de Bade (68), Clary-Aldringen (67), la duchesse de Savoie (63).

En Moravie, en 1656, les familles aristocratiques dominantes étaient les Althann, Dietrichstein, Kaunitz, Liechtenstein, Salm, Slavata, Waldstein, Würben et Zerotin. Toutes avaient aussi des propriétés en Bohême. En 1790, les biens des Slavata sont passés aux Czernin. Les plus imposés étaient les Dietrichstein et les Liechtenstein. Radimsky a publié en 1957 le catalogue des

<sup>20</sup> Joseph Fiedler (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, *Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 27, Wien, Staatsdruckerei, 1867, p. 222.

impositions qui avait été établi en 1790 par l'ingénieur topographe Schwoye : le *rustical* s'élevait à 2 728 000 florins et le *dominical* à 3 359 000 florins, dont le quart était constitué de terres ecclésiastiques. Le plus important contribuable était le prince Liechtenstein, taxé pour 155 000 florins. Le rustical consistait surtout en labours et prairies, le dominical était dominé par les forêts mais aussi par les droits de brasserie et l'exploitation des fermes domaniales, plutôt que de rentes ou de corvées. En 1754, 63 % des seigneuries possédaient 20 % du revenu du dominical, alors qu'un tiers des seigneuries possédait 80 % du dominical. La moitié des revenus déclarés provenait de 15 % des seigneuries. Si on avait les noms des propriétaires, il est probable que le degré de concentration de la propriété foncière serait encore plus éclatant.

La structure sociale de la Silésie était assez originale. Il y avait d'abord les 7 principautés royales qui ont été annexées par la Prusse en 1745 : Breslau, Brieg, Glogau, Liegnitz, Oppeln (sans Ratibor), Scheidnitz & Jauer, Wohlau. Il y avait ensuite les 7 principautés médiatisées qui, sauf Teschen, ont été en partie acquises par la Prusse : Jägerndorf aux Liechtenstein, Münsterberg aux Auersperg, Neisse à l'évêque de Breslau, Oels aux ducs de Wurtemberg, Sagan aux Lobkowitz, Teschen au duc de Lorraine et Troppau aux Liechtenstein ont été en partie acquises par la Prusse. Les 6 seigneuries libres sont toutes passées à la Prusse. Les trois groupes de seigneuries avec Breslau et 10 autres villes étaient représentés à la diète. Il y avait en outre 24 seigneuries qui formaient les *Status Minores* et qui étaient incluses dans les principautés mentionnées. Les principautés royales étaient 2 fois plus importantes que les principautés médiatisées et celles-ci 6 fois plus importantes que les seigneuries. Les revenus du *dominical* (41 %) étaient comparables à ceux du *rustical* (39 %), ceux des villes étant moindres (20 %). Comme les principautés étaient divisées entre de nombreux propriétaires, il n'y avait pas de grands propriétaires terriens dominants. En 1731, la Silésie était en effet divisée entre 4 100 seigneuries. Et le nombre des tenanciers libres ou *Freisassen* (60 000) était supérieur à celui des tenanciers (50 000). La thèse de nombreux petits seigneurs qui étaient dominés par quelques Magnats et qui auraient été ruinés durant la guerre de Sept ans n'est donc pas invraisemblable.

Les Habsbourg n'ont pas créé une nouvelle aristocratie au XVIII<sup>e</sup> siècle. La moyenne annuelle des anoblissements fut de 24, sous Charles VI, de 36, sous Marie-Thérèse et de 40, sous Joseph II, mais dans les trois quarts des cas, il s'agissait de simple anoblissement en récompense de services civils ou militaires. Charles VI a surtout anobli des fonctionnaires (55 %), mais très peu de militaires (5 %) ou de gens de finance (5 %). Marie-Thérèse a anobli moins de fonctionnaires (36 %) mais bien plus de militaires (35 %) et à peu près autant d'hommes d'affaires (6 %). Joseph II s'est montré plus libéral

envers les chefs d'entreprise (17 % des anoblissements) tandis qu'il anoblissait autant de serviteurs de l'État (30 % de fonctionnaires, 30 % d'officiers). Sous Marie-Thérèse, 1 200 anoblissements étaient des anoblissements de simples roturiers, alors que les titres de comtes et de princes, qui convenaient à de grands propriétaires fonciers n'étaient distribués qu'avec parcimonie. Les créations en Hongrie demeuraient modestes : Charles VI y a concédé 37 titres de comte ou de baron et Marie-Thérèse seulement 34 en 40 ans.

En Hongrie, les Magnats constituaient la Chambre haute, ou Table royale de la Diète, où siégeaient également les évêques. Les Magnats d'origine hongroise sont parfaitement conscients d'être différents des « étrangers », qui ont reçu l'*Incolat*. Ceux-ci comprennent des Allemands, des Bohêmes ou des Welsches au service des Habsbourg qui ont acquis à bon compte des grands domaines en Hongrie. Au xvii<sup>e</sup> siècle, les Magnats se refusent à constituer une noblesse de Cour, même ceux qui, comme les Esterhazy ou les Palffy, servent loyalement la dynastie et acceptent des fonctions administratives, voire militaires. Seuls les Esterhazy se sont fait construire un palais à Vienne et d'une manière générale, les Magnats hongrois n'y résident que pour affaires ; ensuite, ils retournent dans leurs châteaux de Transdanubie, les Esterhazy à Eisenstadt ou à Galanta, les Nadasdy à Pottendorf, les Zrinyi en Slavonie.

#### L'Ordre des chevaliers

Le troisième ordre est constitué par l'Ordre des chevaliers ou simple noblesse. en Autriche et en Bohême, alors qu'en Hongrie, il s'agit de la noblesse non titrée. Ils sont en Autriche, les descendants des *ministeriales*, qui constituèrent la clientèle des grands seigneurs féodaux. Ils souffrent d'un incontestable déclin, la révolte de 1618 ayant précipité un mouvement amorcé au xvi<sup>e</sup> siècle ; protestants et rebelles, ils ont été victimes des confiscations, et nombreux sont ceux qui ont choisi l'exil. Ils se plaignent en outre de la fiscalité, qui, en touchant leurs paysans, diminue encore leurs revenus. En 1700, il n'y avait plus que 250 familles de chevaliers en Basse-Autriche, qui en comptait encore 330 en 1674. En Bohême, en 1700, l'Ordre des chevaliers ne possédait plus que 5,75 % des terres contre 45 % un siècle plus tôt et 15 % en 1654. Un chevalier autrichien n'avait guère plus de 500 florins de revenus annuels, consistant en rentes et droits seigneuriaux.

En revanche les gentilshommes hongrois constituaient un élément dynamique, nombreux (3 à 5 % de la population), mais hétérogène, allant des gentilshommes de la moyenne noblesse (*bene possessionati*) aux simples hommes libres (*armalistae*). Très attachés à l'indépendance nationale, ils étaient prêts à défendre leurs libertés par tous les moyens, y compris l'insurrection armée, conformément à l'article 31 de la Bulle d'Or d'André II de 1222. Soumis à la

juridiction de leurs pairs dans le comitat, ils étaient représentés à la Chambre basse de la diète (table royale) et leur culture politique les opposait à la Cour de Vienne, voire à quelques Magnats cosmopolites. S'il maîtrisait rarement le latin, il lisait le hongrois et ses livres fondamentaux étaient la Bible, et les classiques du droit public, l'*Opus Tripartitum* de Werböczi et le *Corpus Juris Hungarici*. C'était aussi une noblesse militaire, à la fois par idéal social et par nécessité, car la multiplication des raids ottomans dans la Hongrie royale, même en temps de trêve, lui rappelait les nécessités du métier des armes. Alors que les Magnats entretenaient des armées privées, la noblesse était mobilisée sur un simple vote de la diète – c'était l'*insurrectio*, qui fonctionna encore en 1741 au bénéfice de Marie-Thérèse. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les gentilshommes cherchèrent à s'instruire pour occuper les postes de l'administration comitale.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle ces gentilshommes constituaient l'épine dorsale du corps politique hongrois, car leur fonction était triple. À l'échelon local, ils étaient les maîtres de la seigneurie, cellule politique, économique et sociale fondamentale. À l'échelon du comitat (hongrois *varmegye*, latin *comitatus*), les gentilshommes les plus riches, (*bene possessionati*), qui possédaient un ou plusieurs villages, monopolisaient les fonctions administratives, tandis que le roi ne disposait d'aucun officier lui obéissant directement. À l'échelon national, ce pouvoir se traduit par la domination de la chambre basse, où la moyenne noblesse, dont les représentants étaient soumis aux contraintes du mandat impératif, disposait d'une écrasante majorité. La noblesse hongroise a beaucoup évolué au XVIII<sup>e</sup> siècle après la fin de la guerre d'indépendance de François II Rakoczi.

### Les villes

La place des villes dans les diètes comme dans la population, fut de plus en plus effacée, même si le souverain veillait à ce qu'elles ne fussent pas trop écrasées par les trois ordres supérieurs. En Bohême, les représentants des villes royales restaient debout, dans un coin de la salle des États au Hradcany. En Basse-Autriche les représentants du quatrième Ordre étaient exclus des commissions permanentes de l'administration des États. Ils délibéraient et votaient à part ; ils ne siégeaient avec les membres de la noblesse que pour la séance solennelle d'ouverture, ensuite on leur communiquait les décisions des trois autres ordres<sup>21</sup>. Ainsi en 1659 le quatrième ordre n'eut communication des votes des trois ordres qui le 15 mars étaient d'accord pour refuser l'introduction de la capitation proposée par l'empereur. Le 20 mars, le quatrième ordre abonda dans le même sens,

21 Alfred Francis Pribram, « Die Nieder-Österreichischen Stände und die Krone in der Zeit Kaiser Leopold 1 », *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung* (désormais *MIÖG*), Vienne, 1893.

parce que les bourgeois auraient dû payer la capitation pour leur famille et leurs domestiques<sup>22</sup> et qu'ils estimaient la charge beaucoup trop lourde. Les députés des villes libres de Hongrie étaient nettement minoritaires à l'intérieur de la Chambre Basse. Ainsi, en 1662, sur 109 députés, 27 représentaient les 12 villes royales (à raison de 2 députés pour chaque ville) et les 3 villes minières. Leur importance relative (25 %) était faible par rapport aux 66 députés (2 députés par comitat) de la noblesse et aux 14 députés des chapitres ecclésiastiques. Et si l'on tient compte du fait que souvent un noble, résidant en ville, se faisait nommer député d'une ville, la part de l'élément bourgeois dans la vie politique était encore plus faible en Hongrie. Il correspondait à la faible part de l'élément urbain dans la Monarchie.

Avec ses 250 000 habitants, Vienne, capitale de la Basse-Autriche et résidence impériale était la seule grande métropole de la Monarchie, qui en 1780 surclassait même les autres capitales allemandes. Ville frontière face au péril ottoman de 1529 à 1683, entassant 100 000 habitants à l'intérieur de sa puissante enceinte fortifiée, elle a explosé à l'intérieur du *Gürtel* (littéralement la ceinture) après la reconquête de la Hongrie. Jusqu'en 1860, elle a néanmoins conservé, entre les bastions et les faubourgs, une vaste zone *non aedificandi*, le glacis, imposée par un souci de sécurité et par l'administration militaire. L'administration municipale, placée entre les mains d'une oligarchie de marchands et de propriétaires fonciers, était, depuis 1522, étroitement surveillée par les autorités impériales, qui confirmaient les élections du bourgmestre et des conseils. Socialement et culturellement il y avait une opposition encore plus nette qu'en France entre la Ville et la Cour, où vivaient des représentants de tous les pays constituant la Monarchie sans parler des représentants des princes allemands et des diplomates étrangers. Vienne était une ville cosmopolite, car elle comptait plusieurs colonies étrangères : les Italiens, mais aussi les négociants (Serbes, Grecs ou Arméniens) venus de l'Empire ottoman. La ville est aussi peuplée d'immigrants venus de tous les territoires de la Monarchie aussi bien que d'Allemagne. En 1740, 75 % des maîtres de métier étaient des immigrants ; seulement 25 % d'entre eux étaient nés à Vienne, 20 % provenaient de Basse-Autriche, 10 % des pays alpins, 33 % du Saint-Empire, alors que 7 % étaient originaires du royaume de Bohême et 2 % de Hongrie<sup>23</sup>.

Les faubourgs se sont développés en étoile au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais le retour à la prospérité économique qu'avait connue Vienne au Moyen Âge ne doit pas masquer la fonction politique de la capitale, dont le personnel avait quadruplé

22 NÖLA, Sankt-Pölten, *Landtagshandlungen*, carton 44, 1659.

23 Élisabeth Lichtenberger, *Die Wiener Altstadt. Von der mittelalterlicher Bürgerstadt zur City*, Wien, Franz Deuticke Verlag, 1997, t. I, p. 129.

entre 1550 et 1700. Les nombreux dicastères ont créé de nombreuses places de conseiller, qui étaient souvent des sinécures prestigieuses pour l'aristocratie de toute la Monarchie. Ces conseillers étaient aidés par une abondante bureaucratie, qui recrutait son personnel dans la bourgeoisie viennoise. En 1740 on pourrait admettre que la Cour employait 2 175 personnes (peut-être même 3 000) tandis que la Banque de la Ville aurait eu 1 000 employés. L'époque de Joseph II vit d'ailleurs le développement de la bureaucratie dont les représentants les plus cultivés et les plus fortunés constituèrent la «seconde société». La résidence impériale concentrait à la fois l'appareil d'État de l'ensemble de la monarchie et le gouvernement régional de la Basse-Autriche, installé non loin de la *Hofburg* dans le *Landhaus* depuis le début du xvi<sup>e</sup> siècle. Dans cet immense bâtiment étaient concentrés à la fois les organes exécutifs du pays, les bureaux qui en dépendent et les commissions permanentes de la diète. Mais les organes les plus importants étaient ceux de l'administration impériale, qui a essaimé depuis la *Hofburg* dans un certain nombre de bâtiments de la Vieille Ville. Le caractère bourgeois de la ville a été accentué par Joseph II qui, en 1781, a supprimé la réquisition de logements au profit du personnel de la Cour. Désormais le propriétaire peut louer librement et les loyers vont grimper, transformant les immeubles bourgeois en maisons de rapport et favorisant les investissements immobiliers, étant donnée l'importance de la demande dans une cité en pleine croissance. En 1782, la sécularisation des biens des réguliers, en libérant de nombreux terrains, a permis la construction d'ensembles locatifs et de quelques palais.

Comme les Habsbourg possédaient peu de terrains constructibles à l'intérieur de la ville, ils se contentèrent de bâtir quelques bâtiments dans la *Hofburg*, essentiellement les bureaux de la chancellerie d'Empire, l'aile léopoldine et, sous Charles VI, la bibliothèque de la Cour, la salle des Redoutes et le manège espagnol. Ils ont préféré bâtir à l'extérieur d'abord Ebersdorf au xvi<sup>e</sup> siècle, puis la *Favorita* sous Léopold I<sup>er</sup>, enfin l'ensemble monumental de Schönbrunn, résidence favorite de Marie-Thérèse à partir de 1745. Les grandes familles aristocratiques n'ont cessé de bâtir, après 1690, soit à l'intérieur des remparts des hôtels particuliers, appelés palais comme en Italie, qui dominent encore le paysage urbain, soit des résidences d'été, dont la plus célèbre demeure le Belvédère, construit par le prince Eugène de Savoie au début du xviii<sup>e</sup> siècle.

En comparaison, les capitales des différents pays de la Monarchie faisaient pâle figure. La ville de Prague s'est repliée sur elle-même depuis l'époque de Rodolphe II, lorsqu'elle était résidence impériale et éclipsait Vienne. Prague s'est endormie à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle et ne s'est réveillée que sous Joseph II. Le grand événement fut en 1782 la fondation d'un théâtre par le comte Nostitz, où l'on joua les opéras de Mozart. Le théâtre fut finalement pris en charge par

les États de Bohême en 1796 et cet élégant bâtiment se dresse toujours au cœur de la Vieille Ville. Presbourg, capitale du royaume de Hongrie qui connut une belle croissance au XVIII<sup>e</sup> siècle ne pouvait se comparer à Vienne. Seules les villes de Milan et Bruxelles étaient de brillants centres économiques et culturels, qui appartiennent à n autre monde, celui des Pays-Bas ou de l'Italie.

#### Les paysans (*Bauernstand*)

Le sort des masses paysannes vivant sur le territoire de la Monarchie n'était guère enviable ; il s'est dégradé avant de connaître une amélioration notable à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le paysan d'Ancien Régime était soumis à toutes sortes de prélèvements : les redevances seigneuriales, la dîme, la rente foncière et l'impôt d'État. Bien que dans la Monarchie la pression fiscale fût semble-t-il relativement supportable, elle ne représentait qu'une part relativement faible du prélèvement total, car il fallait y ajouter les redevances seigneuriales.

60

Les redevances en espèces et en nature variaient selon les provinces. Alors qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, en Basse-Autriche, un paysan du Markhof ne payait pour une tenure que 4 florins par an, en Hongrie, le prélèvement seigneurial oscillait entre 15 et 20 % de la récolte ; il englobait à la fois le neuvième, impôt spécifiquement seigneurial, et la dîme, qui avait été en général rachetée ou affermée par le seigneur laïc ; il faudrait encore y ajouter un cens modique.

Le vrai problème était, entre 1650 et 1780, celui de la corvée, une prestation en travail dont le poids s'était accru depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, par suite de l'essor des grands domaines<sup>24</sup>. Le seigneur, qui avait agrandi la réserve pour l'exploiter en faire-valoir direct, était devenu un entrepreneur capitaliste. La corvée lui fournissait une main d'œuvre médiocre, mais bon marché pour l'exploitation des terres de la réserve. Tous les chefs de famille, quelle que fût leur condition économique, étaient astreints, en principe, à la corvée<sup>25</sup>. Seuls échappaient à la corvée les bourgeois des villes privilégiées, alors que les habitants des bourgs seigneuriaux y étaient soumis<sup>26</sup>. Les paysans aisés devaient fournir la corvée attelée, tandis que les brassiers fournissaient la main-d'œuvre indispensable aux gros travaux. Les seigneurs utilisaient les attelages principalement pour les charrois. On distinguait d'ailleurs la corvée dont les travaux étaient définis à l'avance et celle dont les buts étaient laissés à la diligence du seigneur ou de ses intendants. Ainsi en Haute-Autriche, les travaux avaient été définis, en 1597,

<sup>24</sup> Ce que les historiens allemands appellent *die Gutsherrschaft*.

<sup>25</sup> Carl Grünberg, *Die Bauernbefreiung und die Auflösung des gutsherrlichbäuerlichen Verhältnisses in Böhmen, Mähren und Schlesien*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1894, p. 70.

<sup>26</sup> Georg Grüll, *Die Robot in Oberösterreich [Geleitwort von Erich Trinks]*, Linz, Oberösterreichisches Landesarchiv, 1952, p. 45.

après la révolte paysanne<sup>27</sup>. Ils consistaient à moissonner les blés, rentrer les foins, couper le bois dans la forêt, curer les mares de la réserve et effectuer des charrois, bois et vins en particulier. Même en Bohême il n'y a jamais eu, selon l'historien Grünberg<sup>28</sup> de corvée illimitée dans le temps.

Cependant la corvée pesait plus ou moins lourdement selon les provinces et son poids était fonction du nombre de journées de travail exigées chaque année, mais aussi de la forme qu'elle revêtait : prestation en travail ou versement d'une indemnité. En fait, si le seigneur était un rentier du sol<sup>29</sup>, qui n'exploitait pas lui-même ses terres, il avait intérêt à transformer la corvée en une redevance en argent. C'était le cas le plus fréquent en Basse-Autriche. Ainsi le domaine d'Eferding rapportait aux Starhemberg chaque année 498 florins 12 kreutzers. Payée par 215 foyers, la taxe variait selon la richesse des tenanciers et oscillait généralement entre 1 florin 8 kreutzers et 2 florins 16 kreutzers. Le bailli de Basse-Autriche percevait une indemnité annuelle de 100 florins sur les habitants du village d'Enzersdorf<sup>30</sup>, qui appartenait au domaine des Habsbourg. En 1565, le bailli avait fixé la corvée à 12 journées par an.

La situation risquait de s'aggraver si le seigneur était un capitaliste dynamique. Lorsqu'en 1660, la seigneurie de Schwertberg tomba entre les mains d'Henri Guillaume de Starhemberg, celui-ci décida d'y cultiver du tabac. Comme cette culture nouvelle exigeait une main-d'œuvre abondante, la durée de la corvée passa à 71 journées par an. Ceux qui y étaient astreints se plaignaient de devoir négliger les travaux de leurs propres terres, ce qui compromettait leur subsistance. Cette plainte contre la corvée était classique chez les paysans pauvres, car ceux-ci n'avaient pas la faculté d'envoyer un attelage avec un domestique pour les remplacer. Ceux qui s'acquittaient en espèces de la corvée payèrent une somme importante, 15 florins 24 kreutzers par an. Schwertberg a représenté un cas exceptionnel au XVII<sup>e</sup> siècle en Basse-Autriche, dû à l'introduction de la culture spéculative du tabac. En 1690, la situation était redevenue normale. Parfois le seigneur combinait les deux systèmes : l'abbaye de Spital-an-Pyhrn, exigeait de ses tenanciers 2 jours de travail et percevait une indemnité pour les 12 autres journées.

En revanche, la corvée pesait d'un poids très lourd sur le paysan de Bohême, après 1620, alors qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les charges y étaient aussi modérées qu'en

27 En Basse-Autriche, la seule révolte paysanne importante a eu lieu en 1596-1597, au moment où la guerre de Quinze Ans avait alourdi la fiscalité, tandis que s'aggravaient les charges seigneuriales. Jean Bérenger, « La révolte paysanne de Basse-Autriche de 1597 », *Revue d'histoire économique & sociale*, 53, 1975, p. 467-492.

28 G. Grill, *Die Robot in Oberösterreich*, op. cit., p. 33

29 Ce que les historiens allemands appellent *die Grundherrschaft*.

30 *Passierungs Gschäftl für das Kayserl. Hoffspital alhhie*. Vienne, 22 mars 1660, HKA Vienne, *Gedenkbuch* 305.

Autriche. Au xvii<sup>e</sup> siècle, les progrès du grand domaine et les nécessités de la reconstruction ont attaché le paysan à la terre et l'ont obligé à fournir au minimum 52 journées de travail par an. Les prestations en travail gênaient le paysan parce que son bétail s'épuisait à travailler les terres des seigneurs et que les travaux sur sa propre exploitation prenaient un retard considérable. Enfin certains seigneurs abusèrent de leur autorité pour aggraver la corvée. La corvée pesait aussi lourdement sur le paysan que l'impôt d'État<sup>31</sup>. La grande révolte paysanne de 1680, dont le programme avait un caractère anti-seigneurial nettement prononcé, avait pour principal objectif l'allègement de la corvée<sup>32</sup>. La répression fut assez dure pour servir d'exemple, assez modérée pour ne pas inciter les paysans à recommencer bientôt. Elle fut accompagnée d'un décret royal qui tentait d'apporter un remède aux abus du pouvoir seigneurial. Par la patente du 28 juin 1680, Léopold I<sup>er</sup> usa de son pouvoir souverain pour limiter la corvée à 3 jours par semaine en Bohême. Elle s'inspirait du titre V du *Tractatus de iuribus incorporalibus*<sup>33</sup>, qui avait été promulgué en Basse-Autriche le 13 mars 1679, à la suite d'une négociation entre le gouvernement et les Ordres. Si en Basse-Autriche, la corvée était fixée à 12 jours par an, en Bohême elle était fixée à 156 jours par an. La corvée, en Hongrie, occupait une position intermédiaire avec une durée maxima de 52 jours par an.

Il fallut attendre le règne de Joseph II pour que la situation évolue sérieusement en Bohême, car Joseph II, qui savait que le progrès de l'agriculture passait par la libération des paysans, mit son point d'honneur à modifier une situation qu'il jugeait scandaleuse. Dans un premier temps, il prit pour modèle le régime modéré de Basse-Autriche. Le paysan y était exempt des servitudes personnelles qui faisaient le caractère vexatoire du « second servage » ; le paysan de Basse-Autriche était un homme libre qui payait des redevances à son seigneur. La patente du 1<sup>er</sup> novembre 1781 abolit en Bohême, Moravie et Silésie, la servitude personnelle. L'autorisation seigneuriale ne fut plus nécessaire pour se marier hors de la seigneurie, quitter le domaine, mettre ses enfants à l'école, en apprentissage ou au séminaire ; en outre les enfants étaient désormais exempts du service personnel au château. Les paysans pouvaient bâtir librement sur leur tenure, la vendre ou l'hypothéquer. Ce texte, en permettant la mobilité des paysans, favorisa l'exode rural. Il est à l'origine de l'essor industriel de la Bohême et du rapide développement de l'industrie textile. C'est seulement la révolution

31 C. Grünberg, *Die Bauernbefreiung und die Auflösung des gutsherrlichbäuerlichen Verhältnisses in Böhmen, Mähren und Schlesien*, op. cit., p. 70-87.

32 Gottlieb E. Rinck, *Leopold des Großen Leben und Thaten*, Leipzig, Fritschius, 1708, t. II, p. 305-306 ; C. Grünberg *Die Bauernbefreiung und die Auflösung des gutsherrlichbäuerlichen Verhältnisses in Böhmen, Mähren und Schlesien*, op. cit., p. 127-130.

33 Texte du *Tractatus*, titre V, « Von der Robath », *Codex Austriacus*, Vienne, 1705, t. I, p. 591-599.

de 1848 qui affranchit totalement et définitivement les masses paysannes de la tutelle seigneuriale. Les patentes de 1781 et de 1789 ne s'appliquaient ni à la Hongrie ni à la Transylvanie, par suite des oppositions manifestées par la noblesse.

## LES INSTITUTIONS

### Le gouvernement central

Malgré le caractère hétérogène de la Monarchie, une administration commune au Saint-Empire et à la Monarchie autrichienne s'était mise en place dès le xv<sup>e</sup> siècle, à l'initiative de Ferdinand I<sup>er</sup> pour se développer, sans modifications notables, jusqu'à l'époque des Lumières.

Pour exercer ses pouvoirs régaliens dans le Saint-Empire, l'empereur disposait d'institutions, distinctes des organes de gouvernement de la Monarchie : le conseil aulique d'Empire, la chancellerie d'Empire, qui étaient chargés respectivement de la justice et de la diplomatie, alors que la gestion des finances et de l'armée d'Empire échappait au contrôle de l'empereur. Elle était confiée à un Trésorier nommé par la Diète d'Empire, dont le rôle alla s'amenuisant. Toutefois dès la fondation de la Monarchie autrichienne se posa le problème d'un exécutif commun au complexe d'États (Bohême, Hongrie, Autriche) qui la constituait<sup>34</sup>. Vassal de l'empereur en Basse-Autriche, en Styrie ou au Tyrol, l'archiduc Habsbourg n'était que roi élu en Hongrie ou en Bohême. Dans ces pays, il devait tenir compte des privilèges politiques, ou droit d'État, jalousement défendus par les Ordres, qui contrôlaient l'administration locale et les diètes provinciales<sup>35</sup>. Mais Ferdinand I<sup>er</sup>, d'abord comme roi des Romains, puis après l'abdication de son frère Charles Quint, comme empereur, avait à connaître des grands problèmes politiques du Saint-Empire. La position de Ferdinand I<sup>er</sup> et de ses successeurs fut toujours délicate, parce qu'il ne pouvait jamais agir comme souverain d'un État unifié, mais tantôt comme Empereur, tantôt comme roi de Hongrie ou roi de Bohême, tantôt comme simple archiduc d'Autriche<sup>36</sup>.

34 Sur la signification de l'année 1526, Victor-Lucien Tapié, *Monarchie et peuples du Danube*, Paris, Fayard, 1969, p. 71-75. C'était le résultat de la mort du jeune Louis II Jagellon sur le champ de bataille de Mohacs, mais aussi de mariages habilement arrangés par l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> par du traité de Vienne de 1515,

35 Ernst C. Hellbling, *Österreichische Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, ein Lehrbuch für Studierende*, Wien, Springer-Verlag, 1956, p. 167-177, pour la Bohême et p. 195-204, pour la Hongrie.

36 Hugo Hantsch, *Die Geschichte Österreichs*, Graz, Styria steirische Verlagsanstalt, 1955, p. 255-257, ainsi que V.-L. Tapié, *Monarchie et Peuples du Danube*, op. cit., loc. cit. ; Eduard Rosenthal, « Die Behördenorganisation Ferdinands I », *Archiv für Österreichische Geschichte* (ensuite AÖG), 69, p. 81-128.

C'est pourquoi il a créé, par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> janvier 1527, un gouvernement central calqué sur le modèle bourguignon. Celui-ci comprenait un Conseil privé<sup>37</sup>, chargé de la politique générale, une chambre des Comptes, pour l'administration des finances, un conseil aulique, cour d'appel suprême, dont le ressort fut étendu, après 1556, à l'ensemble du Saint-Empire, et enfin, en 1556, un Conseil de la Guerre. Les décisions prises par les conseils étaient transmises aux provinces par l'intermédiaire des différentes chancelleries.

Le Conseil privé, chargé de la politique générale prenait aussi des décisions concernant les orientations budgétaires ou la création de nouveaux impôts. D'après les procès-verbaux que nous avons conservés<sup>38</sup>, le Conseil privé traitait les affaires financières en moyenne deux fois par an, à la fin de la campagne militaire avant la Toussaint et au début de la campagne suivante, au printemps. En outre, les mesures économiques essentielles, comme les mutations monétaires, relevaient du Conseil privé, tout comme la création de nouveaux impôts. C'est ainsi que la dévaluation de 1693 fut préparée par des séances qui s'échelonnèrent de novembre 1690 à octobre 1693<sup>39</sup> et la séance du 10 septembre 1692, à laquelle assistaient les principaux conseillers d'État, assistés de secrétaires d'État<sup>40</sup>, discuta du projet d'ordonnance monétaire.

Le Conseil, qui était présidé par le grand maître de la Cour, opinait sur des rapports présentés par les différents conseillers et le procès verbal était transmis à l'empereur. La «conférence secrète», calquée sur le modèle des « jointes » espagnoles (*juntas*) délibérait en dehors de la présence du souverain ; elle lui soumettait un rapport, dont il approuvait généralement les conclusions d'un « *Placet, wie gerathen* ».

Le Conseil de la Guerre était chargé de l'administration des guerres et non de la conduite des opérations. Pour administrer plus efficacement la Frontière militaire de Hongrie, Ferdinand I<sup>er</sup> créa en 1556 le Conseil de la Guerre qui, pour une décennie, fut un organe commun à toute la Monarchie<sup>41</sup>, ce qui ne manqua pas de soulever la protestation des Hongrois. Cette centralisation fut éphémère et ne résista pas au partage de 1564 entre les trois fils de Ferdinand I<sup>er</sup>.

37 Vienne, HHStA, OMEA, Sr, carton 181, 1495-1537.

38 Il s'agit de notes, de brouillons, conservés aux Archives de la Chancellerie de Vienne (HHStA) dans le fonds *Vorträge, Vota und Konferenzprotokolle*.

39 Ce sont les séances des 4 et 28 novembre 1690, du 1<sup>er</sup> décembre 1690 et du 19 janvier 1691 et en 1692 des 10 janvier et 20 mars, 5 mai et 10 septembre ; enfin en 1693 (24 octobre) on débattit des modalités d'application de l'ordonnance dans les pays tchèques. Vienne, HHStA, *Staatskanzlei, Vorträge*, carton 8, liasses 33 et 34.

40 Le cardinal Léopold Kollonich, le Grand Maître de la Cour, le Vice-Chancelier d'Empire, le Chancelier de Bohême, le Chancelier d'Autriche et le Président de la Chambre des Comptes La liste de présence était inscrite au procès-verbal, annoncée par la mention *Præsentibus*, suivie des noms.

41 Hermann J. Bidermann, *Geschichte der österreichischen Gesamt-Staats-Idee, 1526-1804*, Innsbruck, Wagner, 1867-1889, p. 23.

L'archiduc Charles créa un Conseil de la Guerre à Graz qui survécut jusqu'au règne de Marie-Thérèse.

Les conseils, en maintenant le principe du gouvernement collégial, associèrent au pouvoir à l'origine la haute noblesse et les juristes. Ceux-ci furent progressivement éliminés par les aristocrates, même si on retrouve sous chaque règne des juristes bourgeois et des banquiers conseillers de la Chambre des Comptes. Joseph II qui critiquait tant l'aristocratie dans sa jeunesse ne s'entoura guère que d'aristocrates après 1780.

#### Les institutions représentatives : les diètes

Les activités politiques des Ordres se divisaient en sessions intermittentes de la Diète et en administration permanente. La compétence financière des diètes s'est affirmée dès le <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle parce que pour lever des troupes Ferdinand I<sup>er</sup> a pris l'habitude de les convoquer pour leur demander des subsides et les pays tchèques, en particulier, fournirent des sommes considérables<sup>42</sup>.

Les diètes vont jouer désormais un rôle essentiel dans la vie des provinces de la Monarchie, dans la mesure où le prince, ne pouvant plus vivre des seuls *regalia*, doit faire voter des contributions pour assurer la défense du pays contre les Turcs. L'administration des Ordres répartissait et levait les contributions. Entre deux sessions, des commissions de « députés », représentants élus de chaque Ordre, surveillaient l'administration provinciale. Les diètes se dotèrent en effet d'une administration propre, ainsi que de locaux, le palais des États. En 1513, les Ordres de Basse-Autriche firent l'acquisition du palais Liechtenstein à Vienne. On y logea les bureaux, les salles des commissions, la salle des séances de la diète et surtout le gouvernement de la province (*Regiment*). Jusqu'à la révolution de 1848, l'existence des diètes et de leur administration a contribué à renforcer le patriotisme local. Le sentiment particulariste et le souci d'autonomie provinciale ont pesé lourd dans l'histoire de l'Autriche.

Le rôle joué dans le gouvernement de la Monarchie par les diètes provinciales demeura important jusqu'à la fin du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. L'administration des États existait parallèlement à l'administration royale pour des raisons essentiellement fiscales et militaires. La « Contribution » qui demeurait le principal impôt destiné à financer l'armée était consentie par les diètes et perçue sous leur responsabilité. Les États étaient également responsables jusqu'en 1748 – et en

42 A. Gindely, « Geschichte der böhmischen Finanzen (1526-1618) », art. cit., p. 89-170 ; Miloslav Volf, « Královský důchod a uver <sup>xvi</sup> Století », *Cesky Casopis historicky*, t. 48-49, 1947-1948, p. 110-171 ; A. F. Pribram, « Die Nieder-Österreichischen Stände und die Krone in der Zeit Kaiser Leopold 1. », art. cit., p. 590-592.

43 P. G. M. Dickson, *Finance and government under Maria Theresia 1740-1780*, Oxford, Clarendon press, 1987, « Patterns of government », t. 1, p. 297-329.

fait bien au-delà – de la levée des recrues. En outre, jusqu'en 1743, les États d'Autriche intérieure étaient responsables du financement et de l'organisation de la Frontière militaire. En pratique, il était difficile de tracer la limite entre la compétence des États et celles de l'administration royale. En Bohême, le Grand burgrave et les autres grands officiers du royaume étaient des officiers royaux jusqu'au xvi<sup>e</sup> siècle, puis ils devinrent des officiers des États jusqu'à la Constitution renouvelée de 1627, date à laquelle ils redevinrent des officiers royaux, nommés par la Couronne en théorie pour 5 ans. En 1740, le Conseil de Lieutenance de Prague agissait plus dans l'intérêt des États que dans celui du roi avec la complicité de la Chancellerie de Bohême. La confusion des finances royales et des finances des États, qui fut condamnée par Haugwitz, illustre bien le mélange des genres. Ce « modèle », qui remonte au xvi<sup>e</sup> siècle, fut consolidé par le développement de l'armée permanente à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, ainsi que par l'état de guerre quasi permanent de 1673 à 1718. La Cour demandait de l'argent aux États « chapeau bas ».

La consolidation de la Monarchie sur la double base de l'orthodoxie catholique et de l'appui des Magnats a confirmé sous Léopold I<sup>er</sup> les ambitions politiques et le pouvoir des États. La composition et l'organisation des diètes ont été fixées dès le xvi<sup>e</sup> siècle dans tous les pays de la Monarchie, en 1439 en Basse-Autriche<sup>44</sup> ; en Bohême, la Constitution de Ladislas (1500) consacra l'effacement du clergé et des villes, avec, en contrepartie, la toute puissance de la noblesse<sup>45</sup> ; en Hongrie, Sigismond de Luxembourg admit des représentants des villes et des comitats dès 1405<sup>46</sup>. Dans la seconde moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, c'est indiscutablement les propriétaires de grand domaine, aristocrate ou prélat, qui dominaient les diètes des Pays héréditaires, alors qu'ils partagèrent le pouvoir avec la moyenne noblesse en Hongrie jusqu'à la fin de la période.

Le système représentatif n'existait ni en Autriche, ni en Bohême et tous les membres des Ordres (prélats, seigneurs et chevaliers) étaient invités, alors que la Chambre basse de la diète hongroise était composée de députés élus par la noblesse des comitats. En Bohême, il suffisait de posséder un fief inscrit dans la Constitution renouvelée de 1627 et d'avoir prêté hommage au roi pour siéger à la diète, mais tous les privilégiés ne répondaient pas à l'invitation. Les listes de présence sont rares, sauf une du 9 janvier 1680

44 A. F. Pribram, « Die Nieder-Österreichischen Stände und die Krone in der Zeit Kaiser Leopold 1. », art. cit., p. 593.

45 E. C. Hellbling, *Österreichische Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte*, op. cit., p. 172-174.

46 György Bonis, « The Hungarian feudal Diet (13th-18th Centuries) », Recueils de la Société Jean Bodin, 25, 1965, p. 287-307 et Lajos Elekes, « Système diétal des Ordres et centralisation dans les États féodaux », dans György Székely et Erik Fügedi (dir.), *La Renaissance et la Réformation en Pologne et en Hongrie (1450-1650)*, Budapest, Akadémiai kiadó, 1963, p. 331-395.

pour la Basse-Autriche qui fait état de 10 prélats<sup>47</sup>, dont 4 Viennois et 2 des environs immédiats de la capitale, de 16 seigneurs<sup>48</sup>, de 11 gentilshommes<sup>49</sup> et 2 officiers des États, le greffier et le maréchal. Si l'on admet que la province comptait, en 1674, 25 prélats et 330 nobles des deux Ordres, la participation était bien faible, soit 40 % pour le clergé, à peine 9 % pour l'ensemble des chevaliers et des seigneurs. Cet abstentionnisme s'explique en particulier pour les chevaliers par les frais de séjour à Vienne, alors que la session durait en moyenne 6 mois et qu'un gentilhomme avait un revenu moyen annuel de 500 florins. Bien des familles nobles anciennes considérées, comme les Dillher ou les Hohberg, avaient du mal à tenir leur rang et à user d'un pouvoir politique qui ne correspondait plus à leur situation de fortune. On fait les mêmes constatations pour la Bohême, où la salle des États du château royal de Prague ne permettait pas la présence simultanée de 478 seigneurs et de 625 gentilshommes. Toutefois les commissions permanentes, qui partageaient le pouvoir avec l'administration impériale, continuaient d'inclure des représentants des trois Ordres en Basse-Autriche, des quatre ordres en Bohême. Elles avaient d'importantes prérogatives financières et elles contrôlaient un important appareil administratif. Le problème était sensiblement différent en Hongrie, parce que le déséquilibre économique était moins grand et que les représentants de la moyenne noblesse étaient des députés dont les frais de voyage étaient pris en charge par leurs commettants<sup>50</sup>. Les diètes complètes comprenaient des représentants des quatre Ordres mais la représentation des villes, importante en théorie, était réduite en pratique. En Bohême, Prague, Budweis, Kutna Hora et Pilsen avaient une voix à la diète. En Silésie la situation était particulièrement embrouillée car la diète convoquée chaque année était une diète des princes (Fürstentag). Elle était composée de 3 chambres : la chambre des Princes (les 7 princes non-royaux et les 6 seigneuries libres) ; la chambre des Chevaliers (les députés des nobles des 7 principautés royales et de la ville de Breslau) ; la chambre des villes (les députés des villes royales), chaque chambre disposant d'un vote collectif. Entre les sessions, une commission était responsable de la gestion des impôts votés et des autres affaires. La recette générale des impôts, qui encaissait le

47 Les abbés de Melk, de Heiligenkreuz, Gottweig, Eisgarn, Saint-André, Zwettl, Klosterneuburg, de Sainte-Dorothée et du couvent des Écossais à Vienne et du prévôt du Chapitre de la cathédrale Saint Étienne.

48 Les comtes Ladislas Herbersteins Abensperg-Traun, Brandis, Mollarth, Jörger, Gundacker Starhemberg, Kuffstein, Hofkirchen, Fünfkirchen, Daun, Bucceleni, Hardegg, Hohenfeld, Léopold et Charles Lamberg.

49 Kornfail, Oppel, Aichpichl, Landsberger, Dillher, Sinich, Schleyer, Heckenstahl, Mallendin, Walrauer, Moser.

50 Jean Bérenger, *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, PUF, 1973, p. 56-57.

produit des impôts, était contrôlée par la grande prévôté. Une partie de cette administration compliquée survécut en Silésie autrichienne après 1745. En Basse-Autriche, les 18 villes avaient un député et la ville de Vienne deux députés à la diète, qui disposaient d'une seule voix. En Styrie, il n'y avait qu'un seul représentant des villes le « maréchal des villes » pour les 14 villes royales et les 17 bourgs royaux. En Haute-Autriche et en Carniole, toutes les villes envoyaient un représentant, soit 7 et 8 députés. Les États siégeaient et votaient séparément.

Une session se décomposait en trois phases principales : la séance d'ouverture, les discussions proprement dites à l'intérieur de chaque Ordre, les conclusions, qui une fois sanctionnées par le souverain, avaient force de loi dans le pays.

68 La séance solennelle d'ouverture avait lieu à des dates variables selon les pays. En Basse-Autriche, la diète se réunissait, dans la seconde semaine de janvier, alors que la diète de Bohême était convoquée habituellement en novembre de l'année précédente. Au cours de la période 1660-1700, 21 diètes se sont réunies en novembre, 10 en décembre et 9 seulement en février ou mars. D'après le *Theatrum Europæum*, les diètes de Moravie et de Silésie s'assemblaient à la même date, si bien qu'il y avait synchronisation dans la réunion des assemblées d'États des pays tchèques, ce qui n'a rien d'étonnant puisque la convocation des trois diètes dépendait de la seule Chancellerie de Bohême. Quant à la Hongrie, la date de réunion était essentiellement variable, parce qu'elle dépendait des nécessités politiques, mais la Cour, qui s'attendait à un affrontement violent avec les Ordres, trouvait toutes sortes de prétextes pour en retarder la convocation.

Les diètes se réunissaient dans la capitale de la province. À Vienne la séance solennelle d'ouverture était généralement honorée de la présence du souverain. C'est pourquoi elle avait lieu dans la salle des Chevaliers de la *Hofburg*<sup>51</sup>, puis les Ordres se retiraient à quelques pas de là dans le palais de la Noblesse pour délibérer sur de la proposition du souverain. À Prague ; la réunion avait lieu au Palais royal (*Hradcany*), dans la salle des États, spécialement aménagée pour recevoir les Ordres du royaume. La diète de Hongrie se tenait généralement à Presbourg, dans le château royal. Après la messe, la séance d'ouverture se divisait en quatre parties : discours bref du souverain, discours politique du chancelier, lecture des propositions financières, et réponse anodine et formelle d'un représentant des Ordres, les deux textes importants étant le discours du chancelier et la lecture de la proposition. Celle-ci, qui était transmise par la chancellerie, était un document de la plus haute importance, puisqu'il constituait le point de départ de la négociation financière. Elle était élaborée

<sup>51</sup> *Theatrum Europæum*, t. X, p. 515 (1667), XI, p. 480.

par la Chambre des Comptes, qui agissait comme conseiller technique, mais n'adressait jamais de demande directe aux diètes, car la seule autorité légale demeurait dans les différents pays le chancelier de la Cour.

L'empereur se faisait représenter par deux commissaires parce qu'en dehors de Vienne il n'assistait qu'exceptionnellement à la diète. Le choix des commissaires était délicat puisque la durée et l'issue des négociations dépendaient de leur habileté et de leur fermeté. On les prenait dans la noblesse du pays, pour qu'ils eussent l'estime des membres des États et une connaissance suffisante des langues et coutumes du pays, mais les commissaires devaient être en même temps sincèrement attachés aux intérêts de la Monarchie. Ils recevaient des instructions précises, limitées à la session<sup>52</sup>. Ils demeuraient sur place pendant toute la durée des débats. L'instruction leur donnait les grandes lignes du discours politique à tenir puis sur les principales affaires à traiter, afin de trouver un compromis avec les États sans faire de trop grandes concessions. La qualité maîtresse d'un commissaire principal était, outre la fidélité au souverain, un sens poussé de la diplomatie. À l'exception de la Hongrie, pour laquelle nous possédons généralement un journal de la diète (*Diarium Diaetae*), nous connaissons mal les débats, dans la mesure où nous n'avons que les jalons de la discussion, les déclarations des États et les répliques du souverain. La session était de durée variable, mais un désaccord risquait de la prolonger de plusieurs mois<sup>53</sup>.

La durée de la session de la diète montre que les Ordres étaient capables de tenir en échec l'autorité royale. Même si les prérogatives financières des diètes faisaient perdre un temps précieux au gouvernement central dans le recouvrement de l'impôt, l'empereur respectait les privilèges des Ordres qui au mieux faisaient perdre du temps au gouvernement, au pire diminuaient sensiblement les crédits demandés.

Les discussions duraient plusieurs mois : ainsi en Basse-Autriche, en 1667, elles se prolongèrent de janvier à octobre, parce que l'empereur fit de nouvelles demandes en septembre afin de lever de nouvelles recrues. Cette année-là, la proposition initiale fort modérée ne comprenait que 4 rubriques : le paiement de la contribution double, qui pesait surtout sur les paysans ; une demande de 300 000 florins pour l'entretien des troupes impériales ; la mise à la disposition de 300 000 florins, affectés aux dépenses civiles ; enfin une contribution en nature de 1 000 muids (soit 2 500 hl) de méteil, valant 18 florins le muid

52 Par exemple : Instruction pour 1666, Státní Ústřední Archiv (désormais SÚA) Prague, CDK IV H 3, *Cechach*, carton 1617-1704, liasse 1666.

53 Tableau de la durée des sessions dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 138.

pour l'approvisionnement des magasins militaires<sup>54</sup>. En juillet la diète admit le paiement de la double contribution (qui en fait n'était jamais contestée), l'entretien des troupes impériales jusqu'à la fin du mois de novembre (c'est-à-dire jusqu'au début des quartiers d'hiver) mais réduisit de 50 % la participation aux dépenses civiles (150 000 florins au lieu des 300 000 demandés) et refusa la fourniture gratuite des grains. L'empereur maintint le 6 septembre ses demandes initiales et réclama 42,5 % de crédits supplémentaires pour faire des recrues, en vue d'une action militaire contre la France aux Pays-Bas<sup>55</sup>. Il n'obtint qu'une somme forfaitaire supplémentaire de 100 000 florins. Le 20 octobre 1667, Léopold accepta les conditions de la diète et prononça la clôture de la session de 1667.

70

Les conclusions de la diète étaient prononcées par le souverain, qui se contentait en fait de sanctionner l'ultime déclaration des États, en vertu de son pouvoir législatif exclusif. Si le roi est seul à posséder le pouvoir législatif (*ius legis ferendæ*)<sup>56</sup>, il demande l'avis des Ordres avant de légiférer, parce qu'il a besoin de leur consentement pour que ses décisions soient suivies d'exécution pratique. En matière fiscale, par exemple, la constitution respecte le vieux principe selon lequel un homme libre ne paie que l'impôt qu'il a consenti, mais il faut surtout tenir compte du fait que chaque seigneur, responsable de sa quote-part, se substitue à des percepteurs royaux inexistants à cette époque. Si les membres des États n'avaient pas consenti l'impôt, ils se seraient désintéressés de sa perception et les Habsbourg auraient dû, organiser un immense système répressif. L'étendue des pouvoirs de la Diète est considérable parce que la seigneurie demeure le cadre de la vie publique et que l'État délègue une bonne partie de ses attributions aux seigneurs bohêmes ou autrichiens.

Mises en forme par la Chancellerie, les conclusions marquaient la fin de la session. En Bohême, ainsi qu'en Hongrie, elles étaient publiées sous forme d'articles, qui devenaient partie intégrante du droit public du pays. Dans la vie politique de la Monarchie les Ordres jouaient un rôle important par suite de leur caractère quasi permanent, de leur compétence étendue et de la présence d'une administration autonome des États, qui était indépendante des officiers royaux, à vrai dire peu nombreux avant 1700.

54 Vienne, *Allgemeines Verwaltungs Archiv*, « *Original Concept proposition in der Versammlung 4 Feber 1667* », IV H 3, 1667.

55 « *Kayserlicher Neurer Vortrag an Gesambt Stiinde* », 6 septembre 1667, NÖLA Vienne, *Landtagshandlungell*, carton 47, 1667.

56 Christian d'Elvert, *Zur Österr. Verwaltungsgeschichte mit besonderer Rücksicht auf die Böhmischesen Länder*, Brno, C. Winiker, 1880, p. 171.

La permanence des diètes ressort à la fois de leur fréquence et de leur durée. Nous avons constaté qu'il y avait réunion annuelle des diètes de Bohême et de Basse-Autriche. La Bohême connaît même des assemblées de notables pour voter des crédits supplémentaires en cas d'absolue nécessité, car l'empereur s'engageait formellement dans chaque « conclusion » à ne pas lever d'autre impôt dans l'année budgétaire<sup>57</sup>. Ces réunions, d'aspect moins solennel, prouvent que le souverain respectait la compétence des diètes.

Les sessions avaient une durée moyenne de six à neuf mois, comparable à la durée d'une session parlementaire normale dans un État moderne<sup>58</sup>. En période de crise politique, comme en 1663-1664 ou en 1680-1683, les diètes siégeaient presque sans interruption. Comme le souverain ne peut disposer des crédits votés qu'à la fin de la session, la durée et la fréquence des sessions signifiaient que les diètes avaient un pouvoir de contrôle réel sur la politique générale de la Monarchie<sup>59</sup>.

Sous Marie-Thérèse, les travaux de la diète étaient menés généralement sous forme de « comités des États », la séance plénière n'ayant lieu en Basse-Autriche que pour entendre la lecture des *postulata* c'est-à-dire les demandes fiscales de la Cour. En Bohême et en Moravie, la diète siégeait en principe en permanence, mais on ne tenait des séances plénières qu'au début et à la fin de chaque session.

En Bohême, on a fondé, en 1714, un comité de la diète composé de 2 représentants de chaque Ordre et dirigé par le Grand burgrave, qui présidait également le gouvernement et la diète. Un comité semblable existait en Moravie depuis 1686. On connaît la composition de ces comités en 1763. En Haute- et Basse-Autriche, le comité comptait 24 membres et au Tyrol, où il était beaucoup plus nombreux, il remplaçait la diète. En Bohême, il n'y avait pas de prélat, mais 4 seigneurs, 2 chevaliers, 2 bourgeois ; en Moravie il y avait deux représentants de chaque Ordre. En Basse-Autriche le comité qui comptait 24 membres était divisé en 3 collèges : le comité proprement dit de 12 membres ; un collège de 6 commissaires (*Verordneten*) pour les finances et un comité des comptes (*Raitcollegium*) de 6 membres. Les 3 collèges se réunissaient et traitaient les affaires ensemble sous la présidence du maréchal de Basse-Autriche, le comte Aloïs Harrach puis jusqu'en 1775 par le prince Trautson. Si le président du gouvernement ne présidait pas le comité, les députés des villes n'assistaient qu'épisodiquement aux réunions.

57 SÚA Prague, *Artikulové Snemovni*, carton 1658-1676, *Schluss des Landtages 1661*, 17 juin 1661.

58 Tableau de la date de clôture des diètes entre 1657 et 1700, J. Bérenger, *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit.

59 Grémonville au roi, Vienne 8 mars 1667. AE Paris, CP Autriche, vol. 23, f<sup>o</sup> 292-293.

Réunion du comité des États de Basse-Autriche entre 1758 et 1780<sup>60</sup>

	Prélats	Seigneurs	Chevaliers	Villes	Total
1759 avril	4	4	6	néant	14
1760 février	2	6	7	néant	15
1761 sept.	5	6	4	néant	15
1762 mars	6	6	6	2	20
1762 mai	5	4	5	2	16
1763	??	??	??	??	31
1764	??	??	??	??	18
1765	??	??	??	??	15
1766	??	??	??	??	8
1768	??	??	??	??	7
1769	??	??	??	??	4
1770	??	??	??	??	4
1771	??	??	??	??	7
1772	??	??	??	??	5
1773	??	??	??	??	4
1774 nov.	2	4	4	néant	10
1775 nov.	5	6	3	2	16
1776	??	??	??	??	6
1777	??	??	??	??	5
1778	??	??	??	??	11
1779	??	??	??	??	2
1780 janvier	8	25	13		46

72

Les membres de ces comités étaient surchargés de travail et succombaient sous une accumulation de décrets de la Cour (*HofDecrete*). Les 6 commissaires, qui siégeaient à part, se réunissaient très régulièrement, mais nous n'avons pas dans les actes de la diète de procès-verbaux des séances. Le ton des décrets était assez autoritaire et celui des réponses plutôt soumis. Il y avait toutefois un net contraste entre le gouvernement de la Hongrie et celui des pays austro-bohèmes.

La Diète hongroise était un élément essentiel de la vie politique du pays et une source permanente de conflit avec la Cour de Vienne. Il fallait en principe consulter l'assemblée pour tout problème, mais la compétence de la diète fut fixée progressivement par la coutume, après 1526. Elle était multiple et dépassait largement les compétences financières des diètes des autres pays de la Monarchie. Elle était composée de la Couronne et des États & Ordres (*Status & Ordines*) depuis le xv<sup>e</sup> siècle et était une assemblée représentative. Elle réunissait des représentants des quatre Ordres (Clergé, Magnats, moyenne noblesse et villes libres) venus des 43 comitats (33 avant la reconquête) et 3 députés de Croatie, élus par la diète de Zagreb, la Transylvanie ayant sa propre diète jusqu'en 1867. On distingue deux catégories de membres, ceux qui sont

60 D'après P.G.M. Dickson, *Finances & and government, op. cit.*, tableau 11.1, t. 1, p. 303.

invités personnellement à cause de leur naissance (les Magnats ou les évêques) ou de leur fonction (les barons)) et ceux qui étaient élus par leurs pairs, les représentants des comitats, des villes libres et des chapitres ecclésiastiques.

Cette opposition entre deux catégories de membres a entraîné au début du xvii<sup>e</sup> siècle la formation de deux chambres ou tables (*tabulae*), dont la composition a été définie par la loi 1 de 1608<sup>61</sup>. Il y avait d'une part la Chambre haute ou Table des Magnats, qui siégeait à Presbourg dans la « maison des Magnats » et que l'on peut appeler chambre des Magnats, d'autre part la Table royale, qui siégeait dans la « maison des Régnicoles » et que l'on peut appeler chambre basse. Nous sommes donc en présence d'un système bicaméral que les Hongrois ont volontiers comparé au système anglais. En Hongrie, il n'y avait donc plus de délibération par Ordre comme en Basse-Autriche ou en France. Il y avait opposition entre les deux premiers Ordres d'une part, la noblesse et les villes d'autre part et c'est bien pour éliminer la tumultueuse chambre basse que la Cour de Vienne a multiplié les assemblées de notables (*concursum palatinalis*) entre 1690 et 1730.

En 1659<sup>62</sup>, la Chambre haute ou table des Magnats comprenait 103 personnes se répartissant entre 5 barons, grands officiers de la couronne<sup>63</sup>, 9 évêques et 89 magnats et l'on peut admettre que la Chambre des Magnats, comptait en moyenne une centaine de personnes, représentant une cinquantaine de familles. Ils étaient invités personnellement, dès qu'ils avaient atteints leur majorité, et leur présence était obligatoire. La Chambre haute était présidée par le Palatin ou, en cas de vacance du siège, par le grand juge (*judex Curiae*).

La Chambre basse ou Table des régnicoles comprenait 4 sortes de députés : les députés élus par les comitats, auxquels il faut ajouter les 2 députés de Croatie, 27 députés des villes<sup>64</sup>, 14 députés des chapitres<sup>65</sup> et 22 « procureurs » qui représentaient veuves ou Magnats excusés. Cette catégorie de personnes, qui est par définition fluide, ne semble pas avoir joué un grand rôle dans les débats de la chambre des Régnicoles. Les députés des comitats étaient vraiment les représentants de la noblesse ; le comitat payait leurs frais de voyage et les

61 Article 1 : « *Quinam Status & Ordines dicantur et qui locum & vota in publicis Diætiis habere debeant, recensentur* » (*Articuli post coronationem Regiæ Suæ Majestatis conclusi, Articuli Universorum Statuum & Ordinum Inclyti Regni Hungariæ*, Pottendorf, 1668, p. 15-16).

62 *Acta diaetalia*, 1659, *Diarium Diaetae*, Arch. mun. Kosice (Slovaquie), liasse 2636-I Ed/1659.

63 Le Palatin François Wesselényi, le Grand juge François Nadasdy, le ban de Croatie Nicolas Zrinyi, le maréchal de la Cour Csaky et le général de la Frontière, gouverneur d'Ersékujvar, Adam Forgach.

64 La liste des villes royales, fixée par la loi 3 (1514), comprenait : Presbourg, Bardejov, Presov, Kosice, Levoca, Zagreb, Sopron, Trencin et les villes minières ; les villes d'Eisenstadt, Rust et Kesmark ont été admises au xvii<sup>e</sup> siècle.

65 En 1662, 9 chapitres étaient représentés (Presbourg, Esztergom, Eger, Zagreb, Csanad, Nitra, Spis, Győr et Veszprém) par 14 députés.

munissait d'instructions précises, lors de l'assemblée particulière tenue à cet effet. Les députés de la noblesse animaient la vie politique hongroise, et c'est parmi eux que l'on trouvait l'opposition la plus vive<sup>66</sup>, voire à certaines époques les partisans d'une république nobiliaire. La Chambre basse comprenait aussi les députés des villes royales privilégiées, ainsi que des trois villes minières Kremnica, Banska Stiavnica et Banska Bystrica. Les députés étaient désignés par le magistrat, c'est-à-dire par le conseil d'échevins qui administrait la ville. Par conséquent, les députés de la noblesse constituaient le groupe le plus important numériquement et politiquement de la Chambre basse. Même si la Diète au grand complet réunissait environ 250 personnes (234 en 1662, 271 en 1681), qui représentaient au maximum 100 à 110 000 régnicoles, cela ne diminuait en rien son caractère représentatif du *populus*, c'est-à-dire de la nation hongroise, compte tenu des pratiques de l'époque dans l'ensemble de l'Europe<sup>67</sup>. En revanche la Croatie, qui avait conservé un droit d'État particulier, sa propre diète et ses institutions, était représentée par une délégation désignée par la diète croate, munie d'Instructions, chargée de défendre les intérêts particuliers de la noblesse du pays. Il s'agissait donc d'une oligarchie où les Magnats n'avaient pas seuls voix au chapitre et où la vie parlementaire était animée par le groupe des 70 à 90 députés de la noblesse dont l'impertinence effrayait l'empereur, le gouvernement de Vienne, voire les observateurs étrangers. La Chambre basse était présidée par le *Dominus Personalis Presentiæ Regiæ*, un noble non titré, président de la Table royale, deuxième cour supérieure du Royaume, qui était assisté de 5 protonotaires pour rédiger les comptes-rendus et mettre en forme les textes adoptés.

Les deux chambres délibéraient séparément et communiquaient par écrit en échangeant de nombreux messages (*nuncium* et *renuncium*). Jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, on appliquait intégralement le vote par tête, chaque membre de la diète disposant d'une voix. Ce n'est qu'à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle que chaque comitat compta pour une seule voix.

Le déroulement d'une session obéissait à une procédure quasi immuable. La décision de convoquer la diète appartenait au roi et à son Conseil privé. La convocation était expédiée par les soins de la Chambre des Comptes de Presbourg à chaque comitat et à chaque ville royale<sup>68</sup>. Le programme fixé était flou, sauf s'il y avait des impératifs constitutionnels : élection du roi ou du

66 Jean Bérenger, « La Hongrie des Habsbourg au XVII<sup>e</sup> siècle : République nobiliaire ou Monarchie limitée ? », *Revue Historique*, 1967, fasc. 483, p. 31-53.

67 Voir Daniel Tollet (dir.), *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1995.

68 *Acta Diætalia*, 1659, *Series Statuum & Ordinum*, Arch. mun. Kosice, liasse 2636 I Ed/1659.

Palatin, couronnement du roi ou de la reine<sup>69</sup>. Dès réception de la patente de convocation, les assemblées de comitat se réunissaient pour élire leurs députés et rédiger une instruction, qui était un mandat impératif. En arrivant à Presbourg les députés présentaient leurs lettres de créance au président de la chambre, le *Personalis*, qui procédait aux vérifications d'usage.

Le souverain, accompagné de la Cour, venait à Presbourg pour l'ouverture solennelle de la session, qui se déroulait selon un protocole immuable. Le roi assis sur son trône était entouré des principaux officiers de sa Cour et des grands seigneurs du Royaume. Le chancelier de Hongrie prononçait en hongrois un discours qui contenait les propositions royales<sup>70</sup>. Elaboré en concertation avec les grands officiers du Royaume quelques jours auparavant, le texte des propositions fournissait un point de départ aux débats de la Diète<sup>71</sup>. Le roi prenait ensuite brièvement la parole en latin et l'archevêque d'Eszergom lui répondait au nom de l'assemblée.

Parce que le roi n'était pas le seul à avoir l'initiative des lois, la diète présentait des demandes (*supplicationes*) mais aussi des doléances (*gravamina*), qui sous une forme apparemment très humble, exprimaient toutes les critiques de la nation nobiliaire contre l'administration royale, voire contre la politique du gouvernement de Vienne. La rédaction des doléances constituait en fait le travail le plus important de la Diète et l'on considérait que lorsque celle-ci était achevée, la Diète était en bonne voie. Il est vrai que le roi et les États devaient encore trouver un compromis acceptable pour les deux parties. Toutes les doléances apportées n'étaient pas présentées en bloc, mais une commission de compilateurs choisissait les doléances les plus importantes ou les plus significatives pour en faire une synthèse et aboutir aux *Gravamina preferentialia*. La commission des compilateurs (30 en 1681) était choisie parmi les députés<sup>72</sup>. Le diaire, quand il existe, nous fournit les étapes de la négociation, sans que nous puissions entrer dans le détail des discussions, qui étaient jalonnées par l'échange de résolutions royales et de répliques de l'Assemblée.

La Diète réglait ensuite les questions de personne : élection royale jusqu'en 1687, élection du Palatin, admission de nouveaux membres d'origine étrangère

69 *Mandatum Regium*, Laxenburg, juin 1659, Arch. mun. Kosice, *Schwarzenbachiana*, p. 1-22.

70 *Acta Diætalia*, 1659, *Diarium Diætæ, Propositiones Suæ Cæsareæ Regiæque Majestatis*. Copie des propositions envoyées par Wignacour, agent d'information résidant à Vienne le 15 septembre 1659, AE Paris, CP Autriche, vol. 17, f° 650-652. *Theatrum Europæum*, t. VIII, p. 1026-1027.

71 En 1659, les propositions étaient au nombre de 9 ; elles concernaient essentiellement la défense du Royaume contre les Turcs, la mise en place d'une armée impériale sur le territoire du Royaume, le ravitaillement et l'entretien de cette armée et subsidiairement le maintien de l'ordre et de la paix publique.

72 *Acta Diætalia*, 1659, *Diarium Diætæ, Nomina Compillatorum pro compillandis Gravaminibus die 23. Augusti A° 1659 electorum*.

dans l'Ordre des Magnats (*in Hungaros recepti*). En fait tous étaient membres des Conseils ou exerçaient des fonctions auliques à Vienne et leur admission était imposée aux Ordres par le pouvoir royal. Pendant ce temps, les officiers royaux procédaient à la rédaction des lois (*decreta Dietae*), dont la promulgation marquait la fin de la session. L'ensemble de ces textes constituait le droit public hongrois<sup>73</sup> et l'on voit ainsi l'intérêt des doléances (*Gravamina*), qui étaient l'un des éléments constitutifs du droit public et l'une des armes utilisées dans le combat de longue durée mené contre la Maison d'Autriche.

76

La Monarchie sous Marie-Thérèse est généralement présentée comme une monarchie administrative (*Beamtenstaat*). Cela supposerait une hiérarchie, des fonctions définies et des statuts également définis, mais pour Dickson la rupture avec la situation antérieure opposant une Cour gouvernant au sommet et des aristocrates gouvernant au niveau local et provincial n'est pas évidente. Le recensement de 1762 donne un total de 20 500 officiers pour les pays austro-bohèmes. En Hongrie, Marczali donne le chiffre de 2 500 officiers royaux en 1781, auquel il faut ajouter 4 421 officiers de comitat en 1780 et 4 255 en 1790 et 11 000 officiers seigneuriaux et 8 400 officiers municipaux.

On peut néanmoins parler d'un déclin relatif des diètes sous Marie-Thérèse, d'une éclipse quasi totale sous Joseph II, ce qui n'empêchera pas les aristocrates de demeurer vigilants et de faire échouer la réforme fiscale de 1789, parce qu'elle était contraire à leurs intérêts. La Cour a cependant inventé une diète pour la Galicie après l'annexion de 1772 et les diètes ont connu une renaissance éclatante en 1790 sous le règne de Léopold II<sup>74</sup>.

Le caractère décentralisé de la Monarchie autrichienne et le rôle que chaque province jouait dans la vie politique et administrative de l'ensemble apparaissent nettement. Toutefois la permanence de structures anciennes de caractère aristocratique est compensée par l'apparition de structures plus modernes, d'inspiration monarchique, qui tendent à équilibrer les premières. Quoiqu'il en soit, nous sommes tout de même loin du modèle défini en 1632 par Cardin Le Bret dans lequel les assemblées d'États avaient un rôle purement consultatif, sans participer en aucune façon au gouvernement du pays<sup>75</sup>.

73 Arpad Markò (éd.), *Corpus Juris Hungarici, Magyar Törvény Tar*, Budapest, Franklin Társ, 1897, t. IV, 1657-1740.

74 Jean Bérenger et Charles Kecskeméti, *Parlement & vie parlementaire en Hongrie (1608-1918)*, Paris, Honoré Champion, 2005.

75 Cardin Le Bret, *De la Souveraineté du Roi*, Paris, J. Quesnel, 1632.

## CHRONOLOGIE

- 1526 Bataille de Mohacs. Mort de Louis II Jagellon.  
1526 Ferdinand I<sup>er</sup> de Habsbourg élu roi de Bohême et de Hongrie.  
1526 Jean I<sup>er</sup> Zapolya, élu roi de Hongrie.  
1527 1<sup>er</sup> janvier, création du Conseil privé et de la Chambre des Comptes de Vienne.  
1528 Création de la chambre hongroise.  
1529 Siège de Vienne par Soliman le Magnifique.  
1541 Prise de Bude par Soliman le Magnifique. Mort de Jean I<sup>er</sup> Zapoly.  
1552 Prise de Temesvar par Soliman le Magnifique.  
1552 Occupation des Trois évêchés lorrains (Metz, Toul et Verdun) par Henri II.  
1556 Création du Conseil de la guerre de Vienne.  
1564-1576 Maximilien II empereur. Partage de la monarchie.  
1566 Prise de Szigetvar par l'armée de Soliman le Magnifique.  
1568 Paix d'Andrinople.  
1569 L'archiduchesse Élisabeth (1554-1592) épouse Charles IX, roi de France.  
1576-1611 Rodolphe II empereur.  
1591 Hassan, pacha de Bosnie, assiège Sisak.  
1592 Juin, Hassan pacha de Bosnie prend Bihac.  
1593-1608 Guerre de Quinze Ans.  
1593 1<sup>er</sup> mai, le Grand Vizir déclare la guerre à l'empereur.  
1593 22 juin, défaite et mort de Hassan, pacha de Bosnie, à la bataille de Sisak.  
1593 Sigismond Bathory, prince de Transylvanie.  
1593 Prise d'Esztergom et de Visegrad.  
1593 Sinan Pacha prend Sisak, Veszprém et Varpalota.  
1594 Conquête par les Impériaux de Nograd et de Hatvan ; échec devant Esztergom.  
1594 Les Impériaux reprennent Sisak et Petrinja.  
1594 29 septembre, prise de Győr par les Turcs.  
1595 Mansfeld prend Visegrad.  
1596 Prise d'Eger par le sultan Mourad III.  
1596 23-26 octobre, victoire turque à Mezökeresztes.

- 1597 Prise de Tata et de Papa par les Impériaux.
- 1597 Les Turcs reprennent Tata et Vac.
- 1597 Sigismond échoue devant Temesvar en octobre.
- 1598 29 mars, Adolphe de Schwarzenberg reprend Győr.
- 1599 Perte de Papa par les Impériaux.
- 1599 Michel le Brave réalise l'union éphémère des pays roumains.
- 1600 Octobre, le grand vizir prend Nagykanisza.
- 1600 Novembre, Michel le Brave battu s'enfuit à Vienne.
- 1601 Septembre, Mercœur prend Szekesfehérvár.
- 1602 Le grand vizir reprend Szekesfehérvár en août, tandis que l'archiduc Mathias prend Pesth et assiège Bude en octobre.
- 1603 Octobre, les Impériaux reprennent Hatvan.
- 1604 Révolte d'Étienne Bocskai. Kassa devient sa capitale. Les Impériaux évacuent Pesth, Hatvan, Vac mais sauvent Esztergom.
- 1605 Le Grand vizir Lala Mehmet reprend Visegrad, Vezprém et Esztergom.
- 1605 Septembre, Bocskai élu prince de Transylvanie.
- 1606 Paix de Vienne.
- 1606 29 octobre, traité de Zsitva Torok.
- 1606 29 décembre, mort de Bocskai.
- 1618 23 mai, défenestration de Prague.
- 1620 Le duc d'Angoulême négocie l'armistice d'Ulm.
- 1620 8 novembre, bataille de la Montagne Blanche.
- 1623 *Münzcalada.*
- 1625 Intervention du Danemark en Allemagne.
- 1627 Constitution renouvelée de la Bohême.
- 1629 Édikt de restitution.
- 1630 Intervention de la Suède.
- 1631 Défaite de Tilly à Breitenfeld.
- 1632 Mort de Gustave Adolphe à la bataille de Lützen.
- 1634 Victoire du Cardinal Infant à Nördlingen. Préliminaires de Pirna.
- 1635 Paix de Prague.
- 1635 Louis XIII déclare la guerre à l'Espagne.
- 1635 Intervention de la France en Allemagne.
- 1637 Mort de Ferdinand II. Avènement de Ferdinand III.
- 1644 Congrès de la paix à Münster et à Osnabrück en Westphalie.
- 1645 Défaite des Impériaux à Jankau (Bohême).
- 1645 Les Suédois qui envahissent la Basse-Autriche et la Moravie.

- 1645 Turenne défait les Bavaois à Nördlingen.
- 1648 30 janvier, paix hispano-hollandaise.
- 1648 Mai, bataille de Zusmarshausen.
- 1648 Août, bataille de Lens. Les Suédois occupent Prague.
- 1648 24 octobre, signature de la Paix de Westphalie.
- 1648 Mariage de Philippe IV avec l'archiduchesse Mariana. Georges II Rakoczi élu prince de Transylvanie.
- 1653 Session de la Diète d'Empire.
- 1654 Mort du roi des Romains, Ferdinand IV. Révision du cadastre en Bohême.
- 1655 Début de la seconde guerre du Nord. Léopold I<sup>er</sup> élu roi de Hongrie.
- 1656 Georges-Louis Sinzendorf président de la Chambre des Comptes.
- 1657 Reprise des hostilités en Pologne. Mort de Ferdinand III. Léopold I<sup>er</sup> roi de Bohême et de Hongrie.
- 1658 Élection impériale de Léopold I<sup>er</sup>. Conclusion de la Ligue du Rhin.
- 1659 Session de la diète hongroise à Presbourg. Paix des Pyrénées. Intervention ottomane en Transylvanie.
- 1660 Paix d'Oliva. Mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie-Thérèse.
- 1661 Intervention des Impériaux en Transylvanie.
- 1662 Mort de l'archiduc Léopold-Guillaume. Prise d'Oradea par les Turcs.
- 1663 Prise de Neuhäusl Ersekujvar par les Turcs. Léopold sollicite à Ratisbonne l'aide de la diète d'Empire contre les Turcs
- 1664 1<sup>er</sup> août, victoire chrétienne à Saint-Gotthard.
- 1664 10 août, paix de Vasvar. Début de la conjuration des Magnats hongrois. Mort de Nicolas Zrinyi.
- 1665 Début de la « Conférence secrète ». Extinction de la branche tyrolienne des Habsbourg.
- 1666 Conjuraton des Magnats hongrois. Mariage de Léopold avec l'Infante Marguerite-Thérèse.
- 1667 Début de la guerre de Dévolution.
- 1668 19 janvier, traité de partage secret de la succession d'Espagne. Paix d'Aix-la-Chapelle. Publication du *Politischer Discurs* de Johann Joachim Becher.
- 1669 Lobkowitz principal ministre.
- 1670 Occupation de la Lorraine par Louis XIV. Révolte hongroise et croate. Expulsion des Juifs de Vienne.
- 1671 Exécution des Magnats rebelles. Kollonich président de la Chambre hongroise.
- 1672 Début de la guerre de Hollande. Les Turcs occupent la Podolie.

- 1673 Déclaration de guerre de Léopold à la France. Début de l'insurrection des Malcontents.
- 1674 Premier incendie du Palatinat. Invasion de l'Alsace par les Impériaux.
- 1675 Bataille de Türckheim. Mort de Turenne. Bataille de Fehrbellin.
- 1676 Décès de l'Impératrice Claudia Félicitas. Alliance de Louis XIV avec les Malcontents de Hongrie. Promulgation des *Juribus incorporalibus* de Basse-Autriche.
- 1678 Naissance de l'archiduc Joseph.
- 1679 Peste à Vienne. Paix de Nimègue.
- 1680 Politique des Réunions. Révolte paysanne en Bohême.
- 1681 Session de la Diète hongroise à Sopron. Occupation de Strasbourg par Louis XIV.
- 1682 Thököly roi de Haute-Hongrie vassal de la Porte.
- 1683 Second siège de Vienne par les Turcs.
- 1683 12 septembre. Victoire de l'armée chrétienne au Kahlenberg.
- 1684 Trêve de Ratisbonne. Constitution de la Sainte Ligue. Hörnigk : *Österreich über alles, wann es nur will.*
- 1685 Décès de l'Électeur palatin. Naissance de l'archiduc Charles, futur Charles VI.
- 1686 Conclusion de la Ligue d'Augsbourg. Reprise de Bude par les Impériaux.
- 1687 Victoire des Impériaux à Mohacs. Diète hongroise à Presbourg. Joseph I<sup>er</sup> roi de Hongrie.
- 1688 Prise de Belgrade par les Impériaux. Les Français envahissent la Rhénanie. Guillaume III d'Orange débarque en Angleterre.
- 1689 Protectorat des Habsbourg sur la Transylvanie. Début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Incendie du Palatinat. Projet de réorganisation de la Hongrie de Kollonich.
- 1690 L'archiduc Joseph élu roi des Romains.
- 1691 *Diploma Leopoldinum* en Transylvanie.
- 1696 Mort de Jean III Sobieski.
- 1697 Victoire du Prince Eugène à Zenta. Paix de Ryswick. Auguste II, Électeur de Saxe, élu roi de Pologne.
- 1699 Paix de Karlowitz. Second traité de partage de la succession d'Espagne. Mort du prince électoral de Bavière.
- 1700 Testament de Charles II d'Espagne en faveur du duc d'Anjou. Décès de Charles II. Début de la grande guerre du Nord.
- 1701 Mort de Guillaume III d'Orange. Grande Alliance de La Haye.
- 1702 Début de la guerre de succession d'Espagne.

- 1703 Début de la guerre d'Indépendance hongroise. Débarquement de l'archiduc Charles au Portugal. La « jeune Cour » prend le pouvoir. Faillite de la banque Oppenheimer.
- 1704 Défaite franco-bavaroise à Hochstædt.
- 1705 Siège de Turin par le prince Eugène. Mort de Léopold I<sup>er</sup>. Joseph I<sup>er</sup> empereur. Création de la Banque de la ville de Vienne.
- 1707 Siège de Toulon par les Impériaux. Diète d'Onod.
- 1708 Le prince Eugène occupe Lille.
- 1711 Mort de Joseph I<sup>er</sup>. Avènement de Charles VI. Compromis austro-hongrois à Szatmar. François II Rakoczi part en exil.
- 1713 Signature de la paix d'Utrecht entre la France et les Puissances maritimes. Philippe V est reconnu comme roi d'Espagne. Pragmatique Sanction.
- 1714 Signature de la paix de Rastatt entre la France et Charles VI, qui reçoit les possessions italiennes des Habsbourg en compensation.
- 1714 Traité de paix de Rastatt avec la France.
- 1716 Victoire du prince Eugène de Savoie à Peterwardein. Prise de Temesvar (roumain Timisoara).
- 1717 Reprise de Belgrade par les Impériaux.
- 1718 Traité de paix de Passarowitz avec la Sublime Porte : la Monarchie annexe le Banat de Temesvar, l'Olténie, la plus grande partie de la Serbie et une bande de territoire bosniaque au Sud de la Save.
- 1718 Réorganisation de la Frontière militaire.
- 1723 Adoption de la Pragmatique Sanction. Création du Conseil de Lieutenance en Hongrie.
- 1733 Guerre de succession de Pologne.
- 1735 Préliminaires de Vienne.
- 1737 François III de Lorraine, Grand duc de Toscane.
- 1737 Guerre avec l'Empire ottoman.
- 1739 18 septembre, traité de Belgrade : la Monarchie repere Belgrade.
- 1740 29 octobre, mort de Charles VI. Avènement de Marie-Thérèse.
- 1740 Frédéric II envahit la Silésie.
- 1741 13 mars, naissance de Joseph II.
- 1741 25 juin, Marie-Thérèse couronnée « roi » de Hongrie à Presbourg.
- 1741 La France et la Bavière déclarent la guerre à Marie-Thérèse.
- 1742 Charles Albert, Électeur de Bavière, élu empereur sous le nom de Charles VII.
- 1742 Paix avec la Prusse.
- 1743 12 mai, Marie-Thérèse couronnée reine de Bohême à Prague.

- 1744 La Prusse rentre en guerre.
- 1745 13 septembre, François de Lorraine élu empereur sous le nom de François I<sup>er</sup>.
- 1745 25 décembre, paix de Dresde avec la Prusse.
- 1748 25 mars, paix d'Aix-la-Chapelle.
- 1749 2 mai, réformes d'Haugwitz.
- 1750 Kaunitz ambassadeur impérial à Paris.
- 1753 13 mai, Kaunitz chancelier d'État.
- 1756 1<sup>er</sup> mai, renversement des alliances : 1<sup>er</sup> traité franco-autrichien.
- 1757 1<sup>er</sup> mai, second traité de Versailles.
- 1759 Réforme de la censure à Vienne.
- 1759 Le troisième traité franco-autrichien annule pratiquement le second traité.
- 1760 Joseph épouse Isabelle de Parme.
- 1761 Réforme de Kaunitz : création du Conseil d'État.
- 1762 Mort de la Tsarine Élisabeth Petrovna. La Russie abandonne la coalition.
- 1763 15 février, traité d'Hubertsbourg entre la Prusse et la Monarchie autrichienne.
- 1764 Joseph II élu et couronné roi des Romains à Francfort.
- 1764 7 septembre, Stanislas Auguste Poniatowski élu roi de Pologne.
- 1765 18 août, mort à Innsbruck de l'empereur François I<sup>er</sup>. Joseph II corégent.
- 1768 Guerre entre la Russie et l'Empire ottoman.
- 1769 Septembre, les Impériaux occupent les 13 villes de la Zips.
- 1770 Mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin Louis.
- 1770 Seconde rencontre de Joseph II et de Frédéric II.
- 1772 5 août, premier partage de la Pologne. Annexion de la Galicie.
- 1774 21 juillet, traité de Kutchuk Kaïnardji entre la Sublime Porte et la Russie.
- 1775 7 mai, Joseph II annexe la Bucovine. Révolte paysanne en Bohême.
- 1777 Réforme scolaire en Hongrie (*Ratio studiorum*). Voyage de Joseph II en France. Mort de l'Électeur de Bavière Max III Joseph.
- 1778 3 janvier, les Impériaux occupent la Basse-Bavière et le Haut-Palatinat.
- 1778 5 juillet, Frédéric II envahit la Bohême.
- 1779 13 mai, paix de Teschen : Joseph II annexe l'Innviertel.
- 1780 29 novembre, mort de Marie-Thérèse : fin de la co-régence.
- 1781 Alliance entre la Russie et la Monarchie autrichienne. Nouvelle réforme de la censure. (13 octobre). Promulgation de l'édit de tolérance à l'égard des protestants et des juifs. Abolition des servitudes personnelles.
- 1782 Fermeture des couvents des Ordres religieux contemplatifs. Visite du Pape Pie VI à Vienne (22 mars-20 avril). Union de la Chambre hongroise avec

- le Conseil de Lieutenance. Fusion de la Chancellerie de Hongrie avec la Chancellerie de Transylvanie.
- 1783 Réorganisation du Conseil de Lieutenance en 46 sections. Création de nouveaux diocèses. Rachat de la corvée. Début de la réforme fiscale.
- 1784 « Lettre pastorale » de Joseph II à tous les fonctionnaires de la Monarchie. Transfert de la Couronne de saint Étienne à Vienne. L'allemand langue de l'administration hongroise. Recensement général de la population. Nouvelle réglementation douanière. Projet d'échange de la Bavière contre les Pays-Bas. Tentative pour forcer le passage de l'Escaut. Ouverture de l'Hôpital général à Vienne. Révolte paysanne en Transylvanie.
- 1785 Suppression de l'administration autonome des comitats en Hongrie. Ordonnance de Joseph II sur le servage en Hongrie. Règlement de l'affaire de l'Escaut (traité de Fontainebleau).
- 1786 Réforme de l'État de Milan. Suppression des *Novae Constitutiones* de Charles Quint.
- 1787 Réformes de la justice et de l'administration des Pays-Bas autrichiens. Joseph II et Catherine II signent à Cherson une alliance contre l'Empire ottoman (24 août). Première révolte des Pays-Bas autrichiens.
- 1788 Joseph II déclare la guerre à la Porte. Joseph II prend le commandement de 200 000 Impériaux en Hongrie. Nouveau règlement douanier (septembre). L'armée ottomane ravage le Banat de Temesvar. Panique chez les Impériaux. (novembre). Joseph II malade rentre à Vienne.
- 1789 André Hadik, commandant en chef. Mort d'André Hadik. Gédéon Laudon commandant en chef des Impériaux. (9 octobre). Prise de Belgrade par les Impériaux (24 octobre). Les Pays-Bas prennent les armes contre Joseph II.
- 1790 26 janvier, Joseph II abroge toutes ses réformes sauf l'abolition du servage et la tolérance religieuse. Retour de la Couronne de saint Étienne en Hongrie (16 février). Mort de Joseph II à Vienne (20 février). Léopold II abolit la réforme fiscale de Joseph II (9 mai).



## GLOSSAIRE

**Accise.** Impôt de consommation sur les denrées de première nécessité. L'accise prit la forme d'une taxe sur les transactions de produits de consommation courante. Sa pratique qui s'était développée aux Provinces-Unies au XVII<sup>e</sup> siècle inspira les économistes d'Europe centrale.

**Aides** (impôts sur les boissons). Appelé *Biergraschen* en Bohême, il y fut institué définitivement en 1552. D'un montant de 2 groschen par tonneau, il était acquitté par celui qui débitait la bière. Sa perception fut confiée à des receveurs particuliers établis dans chaque cercle, qui étaient autorisés à inspecter caves et brasseries et qui étaient eux-mêmes surveillés par l'inspecteur général des aides, un conseiller de la Chambre des Comptes établi à Prague. En Basse-Autriche, l'impôt sur les boissons était appelé *Zapfenmass*. Il fut créé en 1556 et portait essentiellement sur le vin.

**Ansässigkeit.** L'unité fiscale en Bohême qui fut ainsi définie : un paysan qui assurait la corvée attelée avec 4 animaux de trait, quelle que fût l'étendue de son exploitation, était défini comme « établi » (*angesessen*).

**Anticipation.** Avance versée par le contribuable noble sur le versement des contributions. L'anticipation était considérée comme un crédit bon marché de très brève durée, inférieur à une année fiscale. La diète de Basse-Autriche accordait volontiers des anticipations à la Chambre des Comptes.

**Armalistae.** Nobles hongrois qui ne possédaient aucune propriété foncière qui avaient juste des armoiries qui les distinguaient de la plèbe et qui leur conféraient les privilèges juridiques de la noblesse, mais pas l'exemption fiscale. Ils représentaient en 1780 45 à 48 % des familles nobles.

**Armée d'Empire.** Voir **Armée des Cercles**.

**Armée des Cercles.** Dans le système militaire dépendant de la Diète d'Empire et des Princes d'Empire, ce sont les contingents que chaque prince d'Empire doit fournir en fonction de ses ressources et qui ont été fixés par la Matricule d'Empire de 1512. En pratique, les Cercles de Souabe, de Basse-Saxe et de Franconie qui fournissent l'essentiel de l'armée des Cercles, les grands États comme la Bavière, la Saxe électorale ou le Brandebourg détachant le cas échéant une partie de leur armée permanente. Ces troupes dépendaient de la Diète d'Empire qui nommait un maréchal d'Empire (*Reichsmarschall*), totalement autonome par rapport aux autorités de Vienne. L'armée des cercles fut mobilisée pour la dernière fois durant la guerre de Sept ans contre la Prusse, qui s'était rendue coupable d'agression contre l'électorat de Saxe en 1756. Elle fut battue par les Prussiens à la bataille de Rossbach en 1759.

**Bailli de Basse-Autriche ou Vicedom.** Il était l'officier comptable du domaine, chargé d'encaisser le solde créditeur de chaque officier. Il était chargé des dépenses

en Basse-Autriche, y compris le paiement des traitements du personnel du gouvernement de la province (*Regiment*).

**Banco del Giro.** Banque créée en 1703 à Vienne qui fut remplacée en 1705 par la banque de la ville de Vienne.

**Bancozettel.** Billets de banque émis par la banque de la Ville de Vienne, qui était autorisée à les recevoir en paiement pour moitié des sommes dues. La patente du 1<sup>er</sup> août 1771 autorisa l'émission de 12 millions de florins de billets par la banque de la ville de Vienne, les billets précédents ayant pratiquement disparu de la circulation. Ils avaient cours en Bohême et à partir de 1785, en Galicie, Hongrie et Transylvanie. Le public leur témoigna une confiance croissante.

**Banque de la ville de Vienne (*Wiener Stadtbank*).** Elle apporta une solution au problème du crédit à court terme. À l'origine elle reçut toutes les obligations financières de l'empereur, auquel elle se substitua. Pour les créances les plus anciennes, la banque servit un intérêt et, pour les dettes nouvelles, la Chambre des Comptes lui attribua le produit des péages et domaines de Basse-Autriche. Comme la banque était dotée de revenus réguliers et qu'elle avait l'appui des milieux économiques viennois, elle jouit enfin d'une certaine confiance à partir de 1710.

**Bauernstand.** Ce sont les masses paysannes, qui ne sont pas organisées en Ordre (*Stand*) sauf au Tyrol, où les communautés villageoises étaient représentées à la diète provinciale.

**Bey und Kopfsteuer.** Voir **Capitation**.

**Biergroschen.** Voir **Aides**.

**Bourse de Vienne.** Elle fut créée en 1762 pour permettre aux particuliers de négocier les fonds d'État. Elle était liée aux activités de la Banque de la ville de Vienne.

**Bulle d'Or de 1222.** Elle a été octroyée par le roi de Hongrie André II pour garantir les privilèges de la noblesse. En particulier l'article 31 accorde aux Ordres le droit de se révolter si le roi ne respecte pas les libertés du royaume. Cet article a été formellement abrogé par la diète de 1687.

**Bulle d'Or de 1356.** Elle a été promulguée par l'empereur Charles IV afin de régler l'élection impériale en Allemagne. Il a désigné sept électeurs : trois princes ecclésiastiques (les trois archevêques de Mayence, Cologne et Trèves) et quatre princes laïques : le roi de Bohême, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le comte palatin du Rhin. Le couronnement qui eut d'abord lieu à Aix-la-Chapelle a été déplacé à Francfort et le nombre des électeurs est passé de sept à neuf au xvii<sup>e</sup> siècle : aux sept électeurs traditionnels, on a ajouté la Bavière en 1648 et le Hanovre en 1693.

**Camera Hungarica.** Voir **Chambre hongroise**.

**Caméralistes.** On les appelait en France mercantilistes ou colbertistes et ils étaient hostiles à la liberté économique (libre circulation des grains ou abolition des barrières douanières). Ils préconisaient le protectionnisme le plus strict avec intervention de l'État dans le domaine économique. La doctrine élaborée au xvii<sup>e</sup> siècle était toujours en vigueur à la Cour de Vienne, malgré la présence de physiocrates et elle a fortement inspiré la politique économique de Joseph II.

**Cammer Thuerhuetter.** Voir **Concierge de la Chambre des Comptes**.

**Capitaine de cercle.** Naguère officier des États chargé de représenter le gouvernement de Prague dans les circonscriptions ou cercles (l'équivalent d'un arrondissement français), il était depuis les réformes de 1749, nommé par le pouvoir royal pour appliquer les lois et surveiller la noblesse locale. Joseph II a nommé des capitaines de cercle dans l'ensemble des Pays héréditaires, puis il a cherché avec un succès mitigé à étendre l'institution à l'ensemble de la Monarchie (Hongrie, Milan et Pays-Bas autrichiens).

**Capitation (*Bey und Kopfsteuer*).** Impôt extraordinaire levé lorsque le danger turc se faisait trop pressant, sans le consentement des diètes. Les habitants, du plus riche (comte ou évêque) au plus pauvre (simple journalier agricole) étaient répartis en 11 classes dont les contributions allaient de 1 000 à 3 florins. Ainsi la capitation qui frappait tous les habitants âgés de plus de 14 ans était un impôt proportionné dans une certaine mesure aux facultés contributives des sujets. En 1690 on taxa aussi les mères de famille, pour la moitié de la valeur du mari, et les enfants pour le quart. Les membres du clergé, en dépit de leurs immunités, n'échappaient pas à la capitation.

**Cassette impériale (*Gebeime Kammer*).** Caisse mise à la disposition de l'empereur pour alimenter ses dépenses personnelles (aumônes, jeux du hasard, mécénat). Elle était alimentée en pièces d'or (ducats hongrois).

**Censimento.** C'est le premier cadastre (ou recensement) qui fut établi à Milan dans les années 1760 et qui servit de modèle au projet de cadastre que Joseph II voulut, à partir de 1785, imposer à l'ensemble de la Monarchie, afin de procéder à la réforme de l'impôt foncier.

**Cercles.** Le royaume de Bohême puis les Pays héréditaires étaient divisés en unités administratives qui étaient l'intermédiaire entre le gouvernement de la province et la seigneurie et qui correspondaient à peu près à un arrondissement français. On trouvait à sa tête un « capitaine de cercle » nommé depuis 1749 par le souverain. C'est ce modèle que Joseph II voulait étendre à l'ensemble de la Monarchie. Il ne faut pas confondre ces circonscriptions avec les 10 Cercles existant dans le Saint-Empire (*Reichskreise*) depuis 1512.

**Chambre basse ou Table des régnicoles.** Dans le système bicaméral qui régissait la diète hongroise depuis 1608, c'était l'assemblée où siégeaient les députés de la noblesse des comitats et les représentants des villes libres royales, ainsi que les procureurs des Magnats absents. Elle était présidée de droit par un magistrat nommé le président de la Table royale ou *Personalis Presentia Regia*. Elle siégeait à Presbourg dans le Palais de la noblesse ou « Palais vert » (*Domus viridis*).

**Chambre des Comptes de Vienne (*Hofkammer*).** Créée en 1527 par Ferdinand I<sup>er</sup>, la « Chambre de la Cour » ou Chambre des Comptes était destinée à gérer les revenus du domaine, mais les revenus extraordinaires, c'est-à-dire les impôts étaient également de sa compétence. Elle n'a jamais été un ministère des finances au sens moderne du terme. Elle était destinée à l'origine à superviser les activités des Chambres particulières pour gérer les soldes créditeurs. Organisée selon le système collégial (un président nommé entouré d'une douzaine de conseillers), les conseillers étaient assistés d'une importante bureaucratie. Elle a connu bien des vicissitudes lors des réformes du règne

de Marie-Thérèse. Mise en sommeil par la réforme d'Haugwitz, Kaunitz lui confia en 1761 l'administration de tous les revenus caméraux. La réforme de juin 1765 lui restitua toutes ses attributions et Hatzfeld en devint le président.

**Chambre haute ou Table des Magnats.** Dans le système bicaméral de la diète hongroise, la Table des Magnats était l'assemblée où siégeaient les barons du royaume, les évêques et tous les membres masculins majeurs des familles aristocratiques. Ils étaient invités personnellement et toute absence devait être justifiée. Elle était présidée de droit par le Palatin ou en cas de vacance de l'office par le Grand juge. Ce fut le cas en 1790 lors de la diète du couronnement de Léopold II.

**Chambre hongroise ou Chambre de Presbourg** (*Camera hungarica*). Créée en 1528, elle administrait les revenus du domaine royal en Hongrie, mais la gestion des mines et des contributions militaires échappait totalement à son autorité, ainsi que les XIII comitats de Haute-Hongrie, gérés par la Chambre de Scépusie. Elle prétendait être entièrement autonome par rapport à la Chambre des Comptes de Vienne et fut finalement placée sous l'autorité du Conseil de Lieutennce en 1784. Le président de la Chambre hongroise était nommé par le roi, mais devait être un seigneur laïque, ce qui permit de contester la nomination de Léopold Kollonich, en 1671.

**Chambre de Bohême.** Créée en 1557, elle gérait les *cameralia* de Bohême.

**Chambre de Scépusie.** Créée en 1567 pour assurer l'entretien de la frontière militaire de Haute Hongrie, elle fut installée à Cassovie (Kassa/Kosice, Slovaquie) à la demande de Lazare Schwendi. Elle était autonome par rapport à la Chambre de Presbourg.

**Chancelier d'Autriche.** Ferdinand II a créé en 1620 un chancelier chargé de contrôler l'administration et la justice des Pays héréditaires au sens strict (Basse-Autriche et Autriche intérieure). Le chancelier, qui était souvent un juriste bourgeois, a essayé de s'ingérer dans les affaires de politique étrangère et il est entré en concurrence avec le vice-chancelier d'Empire. Il était chargé de transmettre les propositions royales (*postulata*) aux différentes diètes autrichiennes.

**Chancelier de Cour et d'État.** Titre porté par Kaunitz. Il dirigeait la politique étrangère et surveillait le gouvernement de la Lombardie et des Pays-Bas. Il présidait le Conseil d'État, créé en 1761 à son initiative.

**Chancellerie d'Autriche.** Les services qui dépendent du chancelier d'Autriche sont installés à Vienne. Elle a une compétence de cour d'appel pour la Basse-Autriche et un plaignant ne peut aller au-delà puisque l'Autriche jouit du privilège de *non appellando* depuis 1364 : les sujets de l'archiduc ne peuvent donc aller en appel devant les tribunaux d'Empire.

**Chancellerie de Bohême.** Les services qui dépendent du chancelier de Bohême sont installés à Prague. C'est l'instance d'appel suprême pour le Royaume et le gouvernement du pays. Le chancelier est nommé par le roi parmi les membres de l'aristocratie bohême, mais il est aidé d'un chancelier adjoint. Le comte Franz Ulrich Kinsky ou le comte Chotek siègent à Vienne dans les instances gouvernementales.

**Chancellerie de Bohême et d'Autriche.** Après la réforme d'Haugwitz, les chancelleries d'Autriche et de Bohême ont fusionné en 1753. Leurs services, qui sont installés à

Vienne, ont été privés de leurs compétences judiciaires, qui ont été transférées à une Cour suprême (*Oberste Justizstelle*), chargée de juger en appel les procès venus des pays austro-bohèmes.

**Chancellerie de Cour et d'État.** Il s'agit des services que dirigeait d'une main ferme le prince Kaunitz. Sa compétence était principalement orientée vers la politique extérieure, mais elle était également chargée de surveiller le gouvernement des Pays-Bas et de la Lombardie. Créée en 1761, elle s'installa dans le palais du *Ballhausplatz* qui est encore le siège de la chancellerie d'Autriche.

**Chancellerie d'Empire.** Le vice-chancelier d'Empire qui résidait à Vienne dirigeait une importante bureaucratie, qui avait en particulier la charge de la correspondance diplomatique avec les ambassadeurs et agents diplomatiques qui représentaient l'empereur et le Saint-Empire à l'étranger. Elle était divisée en deux sections (expéditions), l'une de langue allemande, la plus nombreuse et l'autre de langue latine pour la correspondance avec le cercle de Bourgogne, l'Italie et l'étranger. La chancellerie occupait une aile de la *Hofburg*.

**Commissaires des États En Basse-Autriche.** C'était un collège de 6 représentants des États élus par la diète (2 prélats, 2 seigneurs et 2 chevaliers), qui géraient les finances de la province sous le contrôle du maréchal de Basse-Autriche et du comité des États, dont ils constituaient une commission. Leurs comptes étaient examinés par une autre commission de 6 membres, le *Raitcollegium*.

**Comité des États.** En Basse-Autriche, les 18 représentants des États élus par la diète (2 prélats, 2 seigneurs et 2 chevaliers), qui siégeaient en permanence et se réunissaient sous la présidence du maréchal de Basse-Autriche. Parmi eux se trouvaient deux commissions, les 6 commissaires des États (*Verordneten*), qui géraient les finances et le collège des comptables (*Raitcollegium*), qui contrôlait les comptes des commissaires.

**Commissariat général des guerres (*Generalkriegscommissariat*).** Administration responsable du ravitaillement et de la logistique des armées impériales. Le commissaire général était l'intermédiaire entre le Conseil de la Guerre et la Chambre des Comptes. Il déléguait ses pouvoirs à des commissaires des guerres qui assistaient les chefs d'armée en campagne. Il traitait avec la Chambre des Comptes de toutes les affaires de contribution. Il devait conférer avec le Conseil de la Guerre ou les commandants en chef de tout ce qui pouvait manquer. Il devait entrer en relations avec les autorités des différents pays de la Monarchie. De manière générale il devait régler les questions d'argent, de ravitaillement et de transport et ne devait rendre compte qu'à la seule Chambre des Comptes de Vienne. L'empereur avait donc créé un ministère supplémentaire, qui réduisait les attributions des conseils plus anciens, Chambre des Comptes et Conseil de la Guerre, mais qui avait l'avantage d'être sous la responsabilité d'un seul individu. Le choix du commissaire général était donc important.

**Compagnie de commerce avec l'Orient (*Orientalische Handelskompagnie*).** Dirigée par un négociant de Fiume, Triangl, elle avait le monopole du commerce avec l'Empire ottoman à partir de 1665, en application de la paix de Vasvar. Si elle se heurta à une rude concurrence chez les Turcs, elle consacra une bonne partie de ses capitaux et de ses activités à l'importation de bétail hongrois sur le marché autrichien.

**Conciergerie de la Chambre des Comptes.** C'était un modeste officier qui était chargé de la sécurité et de l'entretien des locaux. Il recevait un traitement annuel de 100 florins tout comme le « chauffeur » (*Heizer*) chargé de l'entretien des poêles des bureaux.

***Concursus palatinalis.*** Après la session de la diète hongroise de 1687, Léopold préféra convoquer une assemblée de notables pour faire voter les contributions auxquelles le cardinal Kollonich voulait soumettre la Hongrie. Le *Concursus* comprenait surtout des prélats et des Magnats avec quelques représentants des villes et des comitats, mais à la différence de la diète, tous étaient nommés par la Cour de Vienne. Malgré cette réforme fondamentale, il y eut deux réunions orageuses en 1696 et en 1698 car ces notables surent très bien défendre leurs intérêts.

***Concursus regnicolaris.*** Grand comité des États créé par la diète hongroise en 1715 afin de voter des impôts en cas de nécessité pressante. Réuni en 1715, 1719, 1721, 1724, 1727, 1734, 1735 et 1736, le *Concursus regnicolaris* a été aboli par une décision de la diète de 1741.

**Conférence secrète.** Elle a été créée en 1665 sur le modèle de la jointe espagnole par Léopold 1<sup>er</sup>, qui ne veut plus subir la tutelle d'un Premier ministre. 4 à 6 membres du Conseil privé traitaient des affaires les plus importantes de politique générale. Mise en veilleuse par les réformes de 1749, la Conférence secrète fut rétablie en 1761 sous la forme du Conseil d'État. Joseph II a utilisé les services du Conseil d'État tout au long de son règne.

***Conferentia de mediis* ou *Conferentia in œconomicis.*** Réunie à partir de 1682, c'est une version élargie de la conférence secrète destinée à discuter les orientations budgétaires de l'année suivante. Elle cherchait surtout à faire face à l'augmentation des dépenses.

**Confins militaires ou Frontière militaire.** Ils étaient l'une des créations les plus originales de la Monarchie, qui datait de 1522 et qui protégea efficacement les domaines des Habsbourg contre les Turcs. Ils furent réorganisés sous Charles VI après la reconquête de la Hongrie. Ils dépendaient du Conseil de la Guerre de Vienne et s'étendaient de l'Adriatique à la Transylvanie face à l'Empire ottoman. Les soldats étaient des paysans astreints à un service militaire permanent. En compensation, exempts de corvée, ils échappaient à la condition servile. Ils constituèrent une société originale, qui attira les réfugiés serbes, mais aussi les Hongrois désireux d'échapper au régime seigneurial. Ils étaient encadrés par des Allemands et à partir du règne de Marie-Thérèse ils fournirent 11 régiments de troupes régulières.

**Conseil aulique d'Empire.** Tribunal d'appel suprême attaché à la personne de l'empereur et siégeant à Vienne. Il faisait concurrence au Tribunal de la Chambre d'Empire. Ses 24 conseillers catholiques et luthériens venaient de toutes les régions du Saint-Empire. Joseph II a essayé de le réformer mais le retard accumulé dans l'examen des procès était considérable.

**Conseil d'Italie.** Dicastère viennois créé par Charles VI pour gouverner les possessions italiennes des Habsbourg. Il fut supprimé en 1758 à la mort de Silvia Taroucca et remplacé par une simple section de la Chancellerie de Cour et d'État, le département d'Italie.

**Conseil de la Guerre de Vienne** (*Wiener Hofkriegsrat*). Ce dicastère créé en 1556 était chargé de l'administration des guerres et des confins militaires. Il était composé d'un président et de conseillers nommés qui à partir de 1762 furent exclusivement des militaires de haut rang. Il fut présidé par les plus prestigieux chefs militaires, comme Montecuccoli et au XVIII<sup>e</sup> siècle les maréchaux Daun, Lacy et André Hadik. Il avait à sa disposition une importante bureaucratie.

**Conseil de Lieutenance** (*Statthaltereirat*, latin *Locumtenentiale Consilium*). C'était le seul organe administratif central fonctionnant en Hongrie depuis 1765. Le Conseil de Lieutenance avait été fondé en 1723 avec l'approbation de la Diète par les lois 97 & 98 de 1724. En 1784 les 22 représentants des Ordres avaient été remplacés par 118 fonctionnaires nobles, qui étaient devenus les intermédiaires idéaux entre la Cour et la noblesse hongroise. Joseph II l'a transféré de Presbourg à Bude en 1782.

**Conseil d'État** (*Staatsrat*). Cette instance fut créée par la réforme de Kaunitz de 1761. Elle était présidée par le chancelier de Cour et d'État et comportait six membres trois ministres et trois conseillers, qui ne devaient exercer aucune autre fonction ministérielle. Ses avis étaient en théorie purement consultatifs. Joseph II, à la différence de sa mère, ne se sentait pas lié par les avis de la majorité du Conseil. Le Conseil d'État n'en fut pas moins sous la présidence de Kaunitz l'organe directeur de la politique de Joseph II, dans la mesure où ce dernier acceptait des conseils.

**Conseil privé** (*Geheimer Rat*). Institué en 1527 par Ferdinand I<sup>er</sup>, il fut l'équivalent d'un Conseil des ministres moderne, jusqu'à l'apparition de la Conférence secrète en 1665. Au XVIII<sup>e</sup> siècle il confère toujours à ses nombreux membres un titre honorifique très convoité. Certains textes d'époque l'appellent parfois Conseil d'État.

**Constitution hongroise**. On commença à utiliser ce terme à l'époque des Lumières pour qualifier les textes fondamentaux du droit public hongrois, la Bulle d'Or d'André II de 1222, l'ensemble des lois votées par la diète et sanctionnées par le roi ou *Corpus juris* et enfin l'*Opus Tripartitum* de Werböczy de 1516.

**Constitution renouvelée de 1627**. Nom de la constitution octroyée à la Bohême en 1627 par Ferdinand II. À la suite de la révolte des États en 1618 et de leur défaite à la bataille de la Montagne Blanche (1620), Ferdinand II se considéra délié des engagements qu'il avait pris au moment de son élection en 1617. Elle établit la monarchie héréditaire et elle priva la diète de son initiative en matière de loi ainsi que du droit de remontrance mais elle lui laissa ses pouvoirs financiers que lui contesta Joseph II.

**Corvée** (*Robot ou gratuiti labores*). La corvée était la prestation en travail du paysan, qui devait fournir gratuitement à son seigneur un certain nombre de journées de travail chaque année. Leur nombre variait entre une dizaine et 150 journées selon les régions. La corvée servait à cultiver la réserve seigneuriale. En Basse-Autriche, elle était souvent « rachetée » : le paysan en était dispensé moyennant le paiement d'une taxe à son seigneur. C'était un aspect essentiel du régime seigneurial. On distinguait entre « corvée attelée » fournie par le paysan aisé qui envoyait un attelage et un ouvrier agricole et « corvée à bras » fournie par les paysans les plus pauvres, les brassiers, qui n'avaient que leur force de travail. Il y avait aussi la « corvée royale » qui fournissait de

la main d'œuvre gratuite pour réparer les fortifications, comme ce fut le cas à Vienne en 1683.

**Cour des Comptes (*Hofrechenkammer*).** Elle fut créée par la réforme de Kaunitz de 1761 sur recommandation de Ludwig Zinzendorf qui la présida. Elle était chargée de contrôler la comptabilité publique. Son existence fut éphémère, car elle fut mise en sommeil après 1773.

**Cour suprême de justice (*Oberste Justizstelle*).** Présidée par le chancelier d'Autriche, elle a joué à partir de 1749 le rôle de Cour d'Appel pour tous les Pays héréditaires. La chancellerie était dorénavant dépouillée de ses attributions judiciaires et la justice était séparée de l'administration.

**Couronne de saint Étienne.** En droit public hongrois, le véritable souverain de la Hongrie est la Couronne de saint Étienne, souvent qualifiée de Sainte-Couronne. Le roi, même après son couronnement, n'est que le dépositaire du pouvoir royal. Et un roi élu, non couronné, n'est même pas investi de ce pouvoir royal, ce n'est qu'un « roi en chapeau » comme Joseph II qui refusa de se faire couronner. Les pays de la Couronne de Saint-Étienne comprenaient outre la Hongrie proprement dite, le royaume de Croatie-Slavonie et la principauté de Transylvanie.

**Couronne de saint Wenceslas.** C'est la couronne des rois de Bohême qui symbolisait l'union des pays tchèques, le royaume de Bohême proprement dit, la Moravie et la Silésie ou du moins ce qu'il en restait après 1745. La couronne était conservée dans le château de Karlstejn près de Prague et imposé solennellement au nouveau souverain dans la cathédrale Saint-Guy. Marie-Thérèse fut couronnée en 1743, après le départ des Franco-Bavarois, Joseph omit de se faire couronner et Léopold II le fit de bonne grâce en 1791. Durant son règne personnel, Joseph II fit transférer la couronne à Vienne et la plaça à côté des autres couronnes dans le trésor impérial de la *Hofburg* (*Schatzkammer*).

**Croates.** Ils constituaient une des nations historiques de la Monarchie. Les Croates avaient fondé une monarchie nationale au Moyen Âge, qui avait fusionné avec la Hongrie en 1102, tout en conservant son autonomie. Le roi de Hongrie nommait un gouverneur ou « ban » et la diète croate (le *Sabor*), qui se réunissait chaque année à Zagreb. Durant tout l'époque moderne les Croates demeurèrent fidèles à la religion catholique et à la Maison d'Autriche.

**Département d'Italie.** Ce fut à partir de 1758 la section de la chancellerie de Cour et d'État qui eut en charge le contrôle du gouvernement de Milan. Celui-ci a d'ailleurs jusqu'à Joseph II joui d'une large autonomie parce que le responsable des affaires d'Italie à Vienne, le chancelier Kaunitz, se souciait peu des détails de l'administration.

***Deputatio in œconomicis.*** Conformément à l'instruction du 10 décembre 1697, elle était composée du président de la Chambre des Comptes, du président du Conseil de la Guerre, du commissaire général, du chancelier de Bohême et du chancelier d'Autriche. Organisme bien antérieur à sa naissance officielle, la députation se réunissait régulièrement à l'automne pour préparer les propositions que les commissaires impériaux défendraient devant les diètes.

**Diète d'Empire** (*Reichstag*). Elle siégeait dans une ville libre d'Empire, Augsbourg puis Ratisbonne. Elle se réunissait sur convocation de l'empereur pour examiner un ordre du jour. Convoquée en 1663 par l'empereur pour voter la mobilisation de l'Allemagne contre les Turcs qui menaçaient à nouveau Vienne, elle ne s'est plus jamais séparée jusqu'à la fin du Saint-Empire en 1806. C'est pourquoi on lui donna le nom de « Diète perpétuelle ». L'empereur ne s'y rendait plus en personne et se faisait représenter par deux commissaires (un commissaire principal et un commissaire-adjoint), la plupart des princes n'y paraissaient plus non plus et s'y faisaient représenter, de sorte qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle la diète était devenue une assemblée de diplomates, que méprisait profondément Joseph II.

**Diète de Silésie ou Fürstentag**. La diète (*Fürstentag*) était jusqu'en 1745, composée de 3 chambres : la chambre des Princes (les 7 princes non-royaux et les 6 seigneuries libres) ; la chambre des Chevaliers (les députés des nobles des 7 principautés royales et de la ville de Breslau) ; la chambre des villes (les députés des villes royales), chaque chambre disposant d'un vote collectif. Entre les sessions, une commission était responsable de la gestion des impôts votés et des autres affaires.

**Diète électorale** (*Kurfürstentag*). C'est la réunion à Francfort des neuf Électeurs ou de leurs représentants sur convocation de l'archevêque de Mayence pour procéder à l'élection de l'empereur ou de son successeur éventuel, le roi des Romains. L'élection était suivie du couronnement.

**Diète perpétuelle** (*Immerwährende Reichstag*). Nom donné à la Diète d'Empire au XVIII<sup>e</sup> siècle parce que la diète convoquée en 1663 à Ratisbonne pour voter une aide contre les Turcs, ne s'est jamais séparée avant la fin du Saint-Empire en 1806.

**Directoire administratif et financier** (*Directorium in publicis et cameralibus*). Il fut créé en 1749 par la réforme d'Haugwitz, qui en obtint la présidence. Il était divisé en sept sections que dirigeaient des conseillers privés. Sous son autorité se trouvait réalisée l'unification de la Bohême et de l'Autriche. Son existence fut brève car la réforme de Kaunitz mirent fin à son existence après 1761.

**Dominical** (de *dominus*, appartenant au seigneur). La partie du finage qui par opposition au *rustical* était exploitée directement par le seigneur. Elle comprenait outre quelques grandes fermes, des forêts, des pâturages et des terres en friche. Le *dominical* était soit exempt de contribution soit très modérément imposable. L'exploitation des fermes seigneuriales se faisait grâce à la main d'œuvre fournie par la corvée.

**Électeur de Brandebourg**. Membre de la Maison de Hohenzollern, il est depuis 1701 roi en Prusse et surtout depuis la conversion de l'électeur de Saxe au catholicisme le plus influent prince protestant à l'intérieur du collège des électeurs, ce qui donne à Frédéric II une autorité certaine sur l'Allemagne du Nord protestante. La capitale de l'électorat, Berlin, est aussi la capitale du royaume de Prusse.

**Électeur de Cologne**. Le siège fut occupé par une longue lignée de princes bavarois (1582-1762). En 1784, le siège métropolitain de Cologne fut toutefois occupé par un frère cadet de Joseph II, l'archiduc Maximilien François. La capitale de l'électorat était installée à Bonn.

**Électeur de Mayence.** Électeurs et archichancelier d'Empire. Il est lui-même élu comme tous les autres évêques par les chanoines du chapitre cathédral qui sont parfois divisés sur le nom d'un candidat, comme ce fut le cas à Cologne en 1688.

**Électeur palatin.** Voir **Collège des Électeurs**. L'extinction de la lignée directe de Simmern, calviniste, en 1685 profita à la branche cadette et catholique des Palatinat-Neubourg qui régnait auparavant à Düsseldorf. En 1778 l'électeur palatin Charles-Théodore succéda à son cousin Max III Emmanuel mort sans enfant à Munich.

**Empereur romain.** C'est le titre officiel de celui que les textes français appellent déjà « Empereur d'Allemagne ». Il peut être élu du vivant de son prédécesseur (Ferdinand III, Joseph I<sup>er</sup> ou Joseph II), mais à ce moment-là il porte le titre de roi des Romains. Il ne devient Empereur romain qu'à la mort de ce même prédécesseur. Par la mort prématurée de son père François I<sup>er</sup>, Joseph II ne fut roi des Romains que durant un an, de 1764 à 1765.

**Estats et Ordres** (*Status et Ordines*). Nom que se donnaient les privilégiés hongrois qui constituaient la nation politique et qui étaient représentés à la diète. Ils étaient au nombre de quatre, comme en Autriche et en Bohême : prélats, Magnats, simples gentilshommes et villes libres.

**États de Basse-Autriche.** Le corps des Ordres privilégiés qui siégeaient à la Diète était également au nombre de quatre : prélats, seigneurs, chevaliers et villes libres. Leur pouvoir essentiellement financier a été réduit sous Joseph II, qui s'est contenté de réunir une commission permanente, puis de les faire représenter par deux seigneurs dans le gouvernement de la province.

**États de l'Empire.** Les seigneurs, les prélats et les villes qui sont les vassaux directs de l'empereur et jouissent ainsi de l'immédiateté d'Empire. Ils constituent trois collèges ; le collège des électeurs (neuf princes), le collège des princes (y compris l'archiduc d'Autriche ou l'archevêque de Salzbourg), le collège des villes libres d'Empire (Augsbourg, Cologne, Nuremberg, Ratisbonne, etc.) qui a beaucoup perdu de son influence politique au XVIII<sup>e</sup> siècle.

**Fouage** (*Rauchfangsteuer*). Impôt d'État levé en Basse-Autriche sur tous les foyers paysans en fonction de l'étendue de l'exploitation. Il est la base de la contribution en Basse-Autriche.

*Fleischkreuzer* ou *Fleischaufschlag*. Voir **Taxe sur la viande**.

*Fürstentag*. Voir **Diète de Silésie**.

*Geheimer Rat*. Voir **Conseil privé**.

*Geheimes Kammerzahlamt*. Voir **Cassette impériale**.

*Generalkriegscommissariat*. Voir **Commissaire général des guerres**.

**Gouvernement de Basse-Autriche** (*Regiment ou Regierung*). En 1740 il comprenait 20 conseillers rétribués à temps plein, aidés par 38 conseillers surnuméraires. Sa juridiction s'étendait à tout l'archiduché. S'il avait des responsabilités de police et de maintien de l'ordre, il était d'abord un tribunal d'appel civil et pénal, qui jugeait parfois certaines causes en première instance.

**Grand écuyer.** Un des quatre grands officiers de la Cour impériale. Son titulaire avait la responsabilité des chevaux et des déplacements de la Cour.

**Grand juge (*Judex Curiae*).** C'était le second des grands officiers de la Couronne qui, en Hongrie, faisait fonction de Palatin si ce dernier office était vacant. Il présidait la Table septemvirale, tribunal suprême du Royaume.

**Grand maître de la Cour.** Titulaire du premier office aulique, il était après le souverain le second personnage de la Cour de Vienne. C'était un aristocrate de haut rang, qui était nommé à vie par l'empereur. Il dirigeait tous les services auliques, mais il perdit sous Marie-Thérèse l'influence politique dont il jouissait naguère quand il présidait à qualités le Conseil privé.

**Grand Maréchal de la Cour.** Un des quatre titulaires des grands offices de Cour. Il avait la juridiction spéciale sur tout le personnel noble, roturier et bourgeois qui avait obtenu le statut de *Hofbefreiter*. Supprimée en 1749, cette juridiction fut rétablie en 1762.

***Gratuiti labores.*** Nom donné en Hongrie à la corvée qui était appelée en Autriche *Robot* : il s'agit de la corvée ou prestation en journées de travail que le tenancier doit fournir à son seigneur.

**Grenetier (*Salzamtmann*).**

***Herrenstand.*** Voir **Ordre des seigneurs**.

***Hofbefreiter.*** Personne qui échappe à l'autorité de la ville de Vienne et du gouvernement de Basse-Autriche et qui est placée sous la juridiction du grand maréchal de la Cour. C'était en particulier le cas des juifs de Cour, comme Samuel Oppenheimer.

***Hofkammer.*** Voir **Chambre des Comptes**.

***Hofkriegsrat.*** Voir **Conseil de la Guerre**.

***Hofrechenkammer.*** Voir **Cour des Comptes**.

***Immerwährende Reichstag.*** Voir **Diète perpétuelle**.

**Impôt foncier (*Grundsteuer*).**

**Impôt turc (*Türkensteuer*).** Impôt exceptionnel levé en cas de menace sérieuse de la part des Turcs (1529, 1664, 1683), c'était un impôt de 1 % sur le capital, qui frappait biens, meubles et immeubles, quelle que fût la qualité de leurs propriétaires. S'il revêtait la forme d'un impôt déclaratif dont l'évaluation était laissée aux intéressés eux-mêmes, il était exigible immédiatement. L'impôt turc disparut après 1700.

***Judex Curiae.*** Voir **Grand juge (Hongrie)**.

***Judicium delegatum.*** Tribunal d'exception jugeant les crimes de lèse-majesté, en contradiction avec la constitution hongroise, qui prévoyait que ce crime relevait de la Diète ou des tribunaux ordinaires.

**Juif de Cour.** Quelques banquiers comme les membres des familles Oppenheimer, Wertheimer, Arnstein ou Eskeles étaient protégés par la Cour de Vienne au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils échappaient à la juridiction de la Basse-Autriche, comme tous les autres protégés du souverain et tout le personnel de la Cour de Vienne. L'arrêt d'expulsion de 1670 ne les concernait pas.

*Kopfsteuer.* Voir **Capitation**.

*Kriegszahlamt.* Voir **Paierie de la guerre**.

*Kurfürstentag.* Voir **Diète électorale**.

*Landeshauptmann* ou **Capitaine du pays**. nom donné dans certaines provinces autrichiennes au gouverneur, chef de l'administration provinciale. Il était nommé par l'archiduc pour une durée indéterminée, pratiquement à vie.

*Landtagschluss.* C'est le décret de la diète qui en Bohême ou en Basse-Autriche met fin aux travaux d'une session. Ce sont les propositions discutées et approuvées par le souverain. Il a force de loi ; en Bohême, il est imprimé dans ses versions tchèques et allemandes. Le décret fixe le montant des contributions que paieront les habitants du pays pour l'année en cours.

**Magnats.** Nom des aristocrates hongrois qui constituaient le second Ordre du royaume. Ils siégeaient de droit à la chambre haute de la diète et la plupart des postes gouvernementaux leur étaient réservés. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils s'étaient fait attribuer tous les sièges épiscopaux.

494

**Malcontents.** Nom donné par les Français aux Hongrois révoltés contre la Cour de Vienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

*Ministerial Bancodeputation.* Dicastère créé en 1716 par la volonté expresse de Charles VI, il était chargé de surveiller la Banque de la ville de Vienne et sa position indépendante fut renforcée par la réforme de Kaunitz de 1761.

**Mois romains.** Crédits votés par la Diète d'Empire pour subvenir à l'entretien de l'armée des Cercles.

**Monarchie autrichienne.** C'est le meilleur nom que l'on puisse donner à l'ensemble des royaumes et des provinces appartenant au Saint-Empire ou non, placés sous l'autorité de l'empereur romain germanique. Parler d'Autriche – c'est seulement une province de la Monarchie – est anachronique : l'empire héréditaire d'Autriche n'existe que depuis 1806. C'est pourquoi nous utilisons ce terme dans cet ouvrage.

**Ordre des chevaliers (*Ritterstand*).** Ce sont les simples gentilshommes en Autriche ou en Bohême, qui constituent le second ordre de la noblesse. Des postes leur sont réservés dans l'administration des États, même si leur nombre, leur influence et leur richesse a beaucoup diminué depuis le XVII<sup>e</sup> siècle au profit des grandes familles aristocratiques de l'Ordre des seigneurs.

**Ordre des prélats (*Pralatenstand*).** Ce sont les évêques et les abbés chefs d'ordre, qui constituent le premier Ordre dans la société et la diète.

**Ordre des seigneurs.** Ce sont les aristocrates en Bohême et en Autriche, l'équivalent des Magnats hongrois. Ils constituent le second Ordre dans la société et à la Diète, mais politiquement ils sont prépondérants aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

**Paierie de la Cour (*Hofzahlamt*).** Caisse centrale chargée dès le XVI<sup>e</sup> siècle d'assurer les dépenses de cour et d'administration et de manière générale les dépenses civiles. Elle était en principe alimentée par les *camearalia*. Les surplus pouvaient être affectés à la paierie de la Guerre. Elle était gérée par un officier comptable, le payeur de la Cour, nommé par

l'empereur. La paierie de la Cour nous a laissé des registres détaillés de ses opérations, les *Hofzahlamtsbücher*, qui représentent une source abondante mais confuse.

**Paierie de la Guerre (*Hofkriegszahlamt*).** L'autre caisse centrale dépendant de la Chambre des Comptes était depuis 1560 chargée des dépenses militaires et en particulier de régler les dépenses des administrations chargées de la défense de la Hongrie et de l'arsenal de Vienne. Elle était alimentée par les contributions mais aussi par des virements effectués par la paierie de la Cour. Elle était gérée par un officier comptable qualifié vers 1590 du titre de payeur des guerres et qui fut placé sous l'autorité de la Chambre des Comptes de Vienne.

**Palatin de Hongrie.** C'est le premier des grands officiers de la couronne en Hongrie. Élu par la Diète, il fait fonction de vice-roi et son autorité est telle que la Cour de Vienne a laissé l'office vacant à de nombreuses reprises. Elle le remplaçait par un lieutenant général du royaume.

**Pentarchie.** Après 1740, la Pentarchie comprend les cinq principales puissances européennes, à savoir la Grande-Bretagne, la France, la Monarchie autrichienne, la Prusse et la Russie. L'Espagne, la Suède et l'Empire ottoman étaient alors devenus des puissances de second ordre.

***Personalis Presentiæ Regiæ.*** Le *Personalis presentiæ regiæ* présidait la Table royale, ce qui lui assurait une place prépondérante dans l'administration judiciaire. Il exerçait en même temps la présidence de la Chambre basse de la Diète, ce qui lui réservait un rôle de premier plan dans la vie politique. Il n'appartenait pas à l'Ordre des Magnats, mais il appartenait obligatoirement à la simple noblesse.

***Postulata.*** Les demandes d'argent étaient présentées aux diètes au début de la session. Elles étaient préparées à Vienne par la Chambre des Comptes sur avis du Conseil de la Guerre et transmises aux chancelleries des pays respectifs. Elles étaient ensuite présentées par les commissaires royaux qui représentaient l'empereur dans chaque diète particulière.

***Prælatenstand.*** Voir **Ordre des prélats ou clergé.**

***Prima plana.*** État-major régimentaire dans l'armée impériale. Il comprenait 12 cadres, dont les plus importants étaient le colonel, le lieutenant-colonel, le prévôt chef de la justice militaire, le chirurgien, le médecin.

**Primat.** En Hongrie c'est l'archevêque d'Esztergom qui est en outre archichancelier du royaume de Hongrie. En Pologne l'archevêque de Gniezno est le Primat. L'archevêque de Salzbourg dispute à l'archevêque électeur de Mayence la dignité de Primat de Germanie.

**Privilège de « *non appellando* ».** Accordé dès le Moyen Âge à certains vassaux de l'empereur, il excluait les sujets de ces derniers de faire appel aux instances juridiques supérieure du Saint-Empire, le tribunal de la Chambre d'Empire ou le conseil aulique d'Empire à Vienne. Pour le vassal qui en bénéficiait c'était un signe d'indépendance : tel était le cas de l'archiduc d'Autriche dont les sujets ne pouvaient faire appel aux tribunaux de l'empereur. En fait au XVIII<sup>e</sup> siècle, presque toutes les grandes

principautés bénéficiait de ce privilège, ce qui limitait la portée pratique des cours d'appel de Wetzlar et de Vienne.

**Régulation urbariale.** C'est la fixation par l'autorité royale du montant des redevances seigneuriales, à la fois en argent, en nature et en travail. La noblesse considérait qu'il s'agissait d'une ingérence inouïe dans ses rapports avec les paysans, dans la mesure où la régulation urbariale avait pour but de protéger les tenanciers contre l'éventuel arbitraire seigneurial.

*Reichshofrat.* Voir **Conseil aulique d'Empire.**

*Reichskammergericht.* Voir **Tribunal de la Chambre d'Empire.**

*Reichsthaler.* Voir **Rixdale.**

**Réunions.** Politique menée par Louis XIV de 1679 à 1681 en application du traité de Nimègue qui l'autorisait à réunir les dépendances des territoires annexés à la couronne de France, en particulier les fiefs de l'évêché de Metz. L'interprétation des chartes médiévales fut souvent abusive et les réunions exécutées sans ménagement à l'égard des princes d'Empire qui refusaient de reconnaître la suzeraineté du roi de France.

496

**Rixdale (*Reichsthaler*).** Monnaie d'argent ayant cours dans l'Empire et dans la Monarchie. Elle valait au XVII<sup>e</sup> siècle 90 kreutzers soit 1 ½ florin rhénan et, après la dévaluation de 1693, 120 kreutzers, soit 2 florins.

**Robot.** Ce nom allemand d'origine slave qui signifie d'abord travail est utilisé pour la « corvée » en Basse-Autriche. C'est la prestation obligatoire en journées de travail que doit fournir le paysan à son seigneur.

**Roi des Romains.** Titre porté par le futur empereur, lorsqu'il était élu du vivant de son père. Il n'avait aucun pouvoir politique mais lors du décès de son prédécesseur il lui succédait sans autre formalité. Ce fut le cas de Joseph II le 18 août 1765, parce qu'il avait été élu roi des Romains l'année précédente. Ce ne fut pas le cas de Léopold II qui fut pendant quelques mois « roi de Bohême et de Hongrie » avant d'être élu et couronné à Francfort en 1790.

*Römermonate.* Voir **Mois romains.**

**Rustical.** Partie du finage dont l'exploitation était abandonnée aux paysans (latin *rustici*) moyennant le paiement de certaines redevances, le cens (redevance en argent), le champart (redevance en nature) et la corvée (prestations en travail). Le *rustical* était en outre soumis à l'impôt d'État et c'est sur lui que pesaient les contributions, votées par les seigneurs dans les diètes. Pour y échapper certains paysans choisirent d'être des tenanciers précaires sur certaines parcelles du dominical, qu'ils louaient à leur seigneur. Toute la réforme fiscale de Joseph II consista à faire peser également la charge fiscale sur toutes les tenures et à diminuer la charge imposée au *rustical*.

*Salzamtman.* Voir **Grenetier.**

**Sainte-Ligue (1684).** Constituée sous l'égide du pape Innocent XI, elle réunissait l'empereur, la Pologne, Venise et plus tard la Russie. Elle avait pour but de chasser les Turcs. Ses succès militaires furent reconnus par la Porte lors de la paix de Karlowitz (1699). Louis XIV a toujours refusé d'en faire partie.

**Société d'Ordres.** Si les historiens français peuvent discuter l'existence d'une société d'Ordres, la réalité de cette dernière est indiscutable dans la Monarchie. Les sujets privilégiés sont répartis au sein de corporations structurées, qui n'admettent de nouveaux membres que sur des critères précis : il n'est pas possible de s'agrèger à la noblesse en vivant noblement, il faut être anobli par le prince et accepté par ses pairs. On comptait généralement quatre Ordres dans chacune des provinces : le clergé, les seigneurs, les chevaliers et les villes libres. L'expression du pouvoir politique des Ordres était la diète. D'autre part les masses paysannes, qui représentaient 80 % de la population, ne relevaient que de l'autorité seigneuriale.

**Sous-camérier (*Unterkämmerer*).** Officier de finances en Moravie, qui au <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle dépendait directement de la Chambre de la Cour.

**Tables (*Tabulae*).** Autre nom donné aux deux chambres qui composaient la Diète hongroise.

**Taxe sur la viande (*Fleischkreuzer*).** Taxe ou accise sur la viande de bœuf, qui était à Vienne en 1660 de 8,5 % (soit 1 pfennig par livre de bœuf qui valait 3 kreutzers ou 12 pfennig).

**Tchardagues.** Tours de garde élevées au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle le long de la Save, à 2 ou 3 kilomètres l'une de l'autre ; elles constituaient l'élément majeur de la Frontière militaire de Slavonie. Au nombre de 90, elles étaient occupées chacune par 30 hommes.

**Théorie de la forfaiture.** Établie pour la Bohême après 1620 elle reposait sur la théorie de la monarchie contractuelle entre le souverain et les Ordres. Le souverain s'engageait par serment au moment de son élection à respecter les libertés du pays. Si les États se révoltaient, ils rompaient unilatéralement le contrat et le souverain n'avait dorénavant plus aucune obligation. Il pouvait suspendre ou modifier la constitution à son profit. C'est ce que Léopold fit en Hongrie en 1671, comme son grand père l'avait fait en Bohême en 1627.

**Timar.** Revenus d'un domaine dans l'Empire ottoman, affectés par les autorités d'Istanbul à l'entretien d'un ou plusieurs cavaliers ou sipahis. Au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> les timariotes ou titulaires d'un *timar* sont devenus en fait des seigneurs héréditaires.

**Toison d'Or.** Ordre de chevalerie fondé par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dont le Grand Maître était le Roi Catholique. C'était la distinction suprême à la Cour de Vienne, car il fallait être de très haute noblesse, catholique, dévoué à la Maison d'Autriche. Il fallait aussi plaire à l'empereur qui proposait et au roi d'Espagne, qui nommait à une place devenue vacante par le décès d'un chevalier. Après 1700 l'Ordre se divisa en deux branches, celle de Vienne qui dépendait de l'empereur et celle de Madrid, qui dépendait des Bourbons d'Espagne.

**Tractatus de Juribus incorporalibus.** Code de droit coutumier autrichien. Voté par la Diète de Basse-Autriche en 1678 après de longues discussions, il fut sanctionné par Léopold en tant qu'archiduc d'Autriche et eut force de loi. Publié en 1705 dans le *Codex Austriacus*, il était toujours en vigueur sous Marie-Thérèse.

**Tribunal de la Chambre d'Empire.** Cette Cour d'appel suprême dans le Saint-Empire dépendait des États de l'Empire, qui nommaient et payaient (mal) les juges (*assessores*).

Elle était indépendante de l'empereur, qui possédait sa propre Cour d'appel (*Reichshofrat*). Elle siégea à Spire jusqu'en 1689, puis s'installa à Wetzlar. Joseph II tenta en vain de la réformer.

*Türkensteuer*. Voir **Impôt turc**.

*Universalbancalität*. L'*Universalbancalität* fut de 1715 à 1723 la caisse centrale de la Monarchie. La Chambre des Comptes n'avait plus le droit de manier les fonds. Tous les revenus de l'État étaient versés à cette banque générale, qui était dirigée par un gouverneur assisté de 12 conseillers.

*Universitas Saxonum*. Ces communautés privilégiées de colons allemands qui étaient venus s'établir en Transylvanie à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, étaient représentées à la Diète de Transylvanie, tout comme la noblesse hongroise et la nation sicule.

*Verordneten*. Voir **Commissaires des États**.

*Verwirkungstheorie*. Voir **Théorie de la forfaiture**.

Vice-Chancelier d'Empire (*Reichsvizekanzler*). C'est le dignitaire nommé par l'Électeur de Mayence pour le représenter auprès de la personne de l'empereur et diriger les services de la Chancellerie d'Empire à Vienne.

*Vicedom*. Voir **Bailli de Basse-Autriche**.

*Wiener Stadtbanco*. Voir **Banque de la ville de Vienne**.

## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES IMPRIMÉES

- [ANONYME], *Articuli Universorum Statuum et Ordinum Inclyti Regni Hungariae ac partium cuidem amexanum in generalibus eorumdem comitiis, ab anno 1608 usque ad annum 1659 inclusive editi. Adiunctis ad initium pacificatione Viennensi, et tractatu situatorokiensi*, Pottendorf, Hieronimus Verdussen, 1668.
- ARNETH Alfred Ritter von (éd.), *Relazioni der Botschafter Venedigs über Deutschland im 18. Jahrhundert, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. XXII, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1863.
- (éd.), *Correspondenz sammt Briefen Joseph's an seinen Bruder Leopold*, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1867-1868, 3 vol.
- (éd.), *Joseph II und Leopold von Toscana. Ihr Briefwechsel von 1781 bis 1790*, Wien, W. Braumüller, 1872, 2 vol.
- (éd.), *Maria Theresia und Joseph II, ihre Correspondenz, sammt Briefen Joseph's an seiner Bruder Leopold*, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1867-1868, 3 vol.
- (éd.), *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II. Ihr Briefwechsel*, Leipzig, K. F. Köhler, 1866, rééd. s.l., Pergamon press, 1989.
- & FLAMMERMONT Jules (éd.), *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'Empereur Joseph II et le prince de Kaunitz*, Paris, Imprimerie nationale, 1889-1891, 2 vol.
- & GEFFROY Auguste (éd.), *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le cte de Mercy-Argenteau, avec les lettres de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette*, Paris, Firmin-Didot, 1874, 3 vol.
- ARPAD Marko (éd.), *Corpus Juris Hungarici (Magyar Törvény Tar)*, t. IV, 1657-1740, Budapest, Francklin Társ, 1897.
- AUERBACH Bertrand (éd.), *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie*, t. 18, *La Diète germanique*, Paris, CNRS, 1912.
- BECHER Johann Joachim, *Politischer Discurs von den eigentlichen Ursachen dess Auf- und Abnehmens der Städt, Länder und Republicken*, Frankfurt, J. D Zunner, 1668.
- BEER Adolf, « Die Finanzverwaltung Österreichs 1749-1816 », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 15, 1894, p. 237-366.

- & FIEDLER Joseph (éd.), *Joseph II. und Graf Ludwig Coblenz: ihr Briefwechsel, von 1780-1784, Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 53 & 54, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1901.
- (éd.), *Joseph II, Leopold II und Kaunitz. Ihr Briefwechsel*, Wien, W. Braumüller, 1873.
- (éd.), « Denkschriften des Fürsten Wenzel Kaunitz-Rietberg », *Archiv für Österreichische Geschichte*, 48, Wien, 1872, p. 1-162.
- BÉRENGER Jean (éd.), *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, P.U.F, 1973.
- BESOLD Christophe, *De Aerario publico discursus, subnexus eidem est Julii Caesaris Bulengeri, ... de tributis ac vectigalibus populi romani liber*, Francofurti, Iohannis Alexandri Cellii, 1620.
- BORNITZ Jacob, *Aerarium, sive Tractatus Politicus De Aerario, Sacro Civili Militari, Communi & Sacratori : Ex Reditibus Publicis : Tum Vectigalibus & Collationibus singulorum Ordinariis & Extraordinariis conficiendo, X. libris summatim & breviter comprehensus*, Francofurti, Typis Matthiae Beckeri, Impensis Godefridi Tampachii, 1612.
- BROWN Sir Edward, *Relation de plusieurs voyages faits en Hongrie. Servie. Bulgarie. Macédoine. Thesalie. Autriche. Styrie, Carinthie. Carniole. & Friuli. Enrichie de plusieurs observations tant sur les mines d'or, d'argent, de cuivre, & de vif argent, que des bains & eaux minerales... Traduit de l'anglois du sieur Edouard Brown*, Paris, Gervais Clousier, 1674. Édition originale anglaise : Edward Brown, *A brief account of some travels in Hungaria, Servia, Bulgaria, Macedonia, Thessaly, Austria, Styria, Carinthia, Carniola, and Friuli*, London, printed by T. R. for Benjamin Tooke, 1673.
- BRUNNER OTTO, *Adeliges Landleben und europäischer Geist, Leben und Werk Wolf Helmhards von Hobberg, 1612-1688*, Salzburg, O. Müller, 1949.
- BUTURAC Josip, STANISAVLJEVIĆ Mirko, SUČIĆ Ranko, ŠOJAT Vesna, ZMAJIĆ Bartol, *Zaključci Hrvatskog sabora ou Prothocolla generalium congregationum statuum et ordinum Regnorum Dalmatiae, Croatiae et Slavoniae*, t. II, 1693-1713, t. III, 1631-1693, Zagreb, Državni arhiv NR Hrvatske, 1958.
- CONRING Hermann, *Dissertatio politica de aerario boni principis recte constituendo, augendo et conservando, quam... sub praesidio... Hermanni Conringii... disquisitioni exhibet Johan. Caspar Koch*, Helmestadii, typis H. Mulleri, 1663.
- Cosmophilus*, Pamphlet anonyme, in-12, s.l., 1696, HKA Vienne, *Verschiedene Vorschläge*.
- CZOERNIG Carl Freiherrn von, *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie*, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1864.
- DVORAK Max, « Briefe Kaiser Leopolds I. an Wenzel Euseb Herzog in Schlesien zu Sagan, Fürsten von Lobkowitz (1657-1674). Nach den Originalen des Fürstlich von Lobkowitzschen Familienarchivs zu Raudnitz an der Elbe in Böhmen », *AÖG*, 80, 1894, p. 459-514.
- FELLNER Thomas & KRETSCHMAYR Heinrich, *Die österreichische Zentralverwaltung. I. Abt.: Von Maximilian I. bis zur Vereinigung der Österreichischen und Böhmischen*

- Hofkanzlei (1749)*, VKNGÖ (publications de la *Kommission für Neuere Geschichte Österreichs*), 5, Wien, 1907, t. 1 et 2.
- FIEDLER Joseph (éd.), *Relationen der Botschafter Venedigs über Deutschland im 17. Jahrhundert*, *Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. 26 et 27, Wien, Staatsdruckerei, 1866-1867.
- MOSER VON FILZEK Johann Jakob, *Einleitung in das churfürstlich-mainzische Staats-Recht*, Frankfurt/M., Esslinger, 1755.
- FISCHER Christophe, SJ, *Œconomia Suburbana*, Praha, Tiskárna jezuitská, 1683.
- FONTANA Alessandro et alii (éd.), *Venise & la Révolution française. Les 470 dépêches des ambassadeurs de Venise au Doge (1786-1795)*, Paris, Robert Laffont, 1997.
- FRAKNOI Vilmos (éd.), « Relationes Cardinalis Buonvisi », *Monumenta Vaticana Hungariae*, II, Budapest, 1888.
- FRESCHOT Camille OSB, *Mémoires de la cour de Vienne, contenant les remarques d'un voyageur curieux sur l'état présent de cette cour et sur ses intérêts*, Cologne, G. Étienne, 1705.
- GUARIENT UND RÄÄLL Franz Anton Edler von (éd.), *Codex Austriacus ou Codicis Austriaci ordine alphabetico compilati pars prima et secunda*, Wien, Druck von Koll, 1704.
- HARTMANN Peter Claus, *Das Steuersystem der Europäischen Staaten am Ende des Ancien Régime. Eine offizielle französische Enquete (1763-1768), Dokumente, Analyse und Auswertung. England und die Staaten Nord- und Mitteleuropas, Beihefte der Francia*, 7, München/Zürich, Artemis, 1979, « Die deutschen und böhmischen Erbländer der Habsburger Monarchie », p. 152-198.
- HARTMANN Peter Claus (éd.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichskanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im alten Reich*, Stuttgart, Steiner, 1997.
- HOHBERG Wolf Helmhard von, *Georgica curiosa aucta, das ist umständlicher Bericht und klarer Unterricht von dem vermehrten und verbesserten adelichen Land- und Feldleben*, Nürnberg, Endter, 1682, réed. Wien, Karolinger Verlag, 1995.
- HÖRGNIK Philipp Wilhelm von, *Österreich über alles, wann es nur will, Das ist wohlmeinender Fürschlag wie mittelst einer wohlbestellten Lands-Oeconomie, die Kayserl. Erbland in kurzem über alle andere Staat von Europa zu erheben und mehr als einiger derselben von denen andern Independent zu machen*, Wien, Erbland Wolfahrt, 1684, 4<sup>e</sup> éd., Frankfurt, 1754.
- KALLBRUNNER Joseph (éd.), *Kaiserin Maria-Theresias politisches Testament*, München, Oldenburg, 1952.
- KALISTA Zdeněk, *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Česká akademie věd a umění, 1936.
- KECSKEMÉTI Charles, *Notes, Rapports et témoignages français sur la Hongrie (1717-1809)*, Paris/Budapest, Szeged, 2006.

- KLANICZAY Tibor (éd.), *Zrínyi Miklós összes művei (Œuvres complètes de Nicolas Zrínyi)*, Budapest, Szépirodalmi Könyvkiadó, 1958, 2 vol.
- KLOCK Gaspard, *Tractatus iuridico-politico-polemico-historicus de Aerario sive censu per honesta media absque divexatione Populi licité conficiendo lib. II.*, Nürnberg, Wolfgang Endter, 1651.
- KLOPP Onno (éd.), *Corrispondenza epistolare tra Leopoldo I., imperatore, ed il P. Marco d'Aviano, ... dai manoscritti originali tratta e pubblicata da Onno Klopp*, Graz, Styria, 1888.
- KLUETING Harm (éd.), *Der Josephinismus. Ausgewählte Quellen zur Geschichte der thesesianisch-josephinischen Reformen. (Ausgewählte Quellen zur deutschen Geschichte der Neuzeit, «Freiherr-vom-Stein-Gedächtnisausgabe», 12a)*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1995.
- KOLLONICH, Cardinal Leopold, *Le Plan de réorganisation de la Hongrie (1688)*, éd. Jean Béranger, Paris, Champion, 2011.
- KREUTEL Richard (éd.), *Im Reiche des goldenen Apfels. Des türkischen Weltenbummlers Evliyâ Celebi denkwürdige Reise in das Giaurenland und in die Stadt und Festung Wien anno 1665. Übersetzt, eingeleitet und erklärt von Richard F. Kreutel*, Graz/Wien/Köln, Styria, 1957.
- LE BRET Cardin, *De la souveraineté du roi*, Paris, J. Quesnel, 1632.
- LEVINSON Arthur (éd.), *Nuntiaturrechnungen vom Kaiserhofe Leopolds I. (1657, Februar bis 1669, Dezember)*, AÖG, 103, 1913, p. 547-841.
- , *Nuntiaturrechnungen vom Kaiserhofe Leopolds I. (1670, Mai bis 1679, August)*, AÖG, 106, 1918, p. 495-728.
- MAASS Ferdinand, *Der Josephinismus: Quellen zu seiner Geschichte in Österreich 1760-1850; amtliche Dokumente aus dem Haus-, Hof- und Staatsarchiv und dem Allgemeinen Verwaltungsarchiv in Wien, Fontes Rerum Austriacarum, II, t. 71-74*, Wien, 1951-1957, 5 vol.
- MARKÓ Árpád (éd.), *Corpus Juris Hungarici, Magyar Törvény Társ, 1000-1918*, Budapest, Franklin Társ, 1897, t. IV, 1657-1740.
- MARSINA Richard et KUSIK Michal (éd.), *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku (16.-17. storočie)*, Bratislava, SAV, 1959, 2 vol.
- METTERNICH prince Clément de, *Mémoires, documents et écrits divers. 1<sup>re</sup> partie, Depuis la naissance de Metternich jusqu'au Congrès de Vienne : 1773-1815, laissés par le prince de Metternich... publiés par son fils, le prince Richard de Metternich*, t. 1, Paris, Plon, 1881.
- MONTESQUIEU, *Voyage de Gratz à La Haye*, dans *Œuvres complètes*, éd. René Caillois, Paris, Gallimard, 1949-1951, t. I, p. 663 sq.
- PATIN Charles, *Relations historiques et curieuses de voyages, en Allemagne, Angleterre, Hollande, Bohême, Suisse, etc.*, Amsterdam, P. Mortier, 1695.
- PAUR Ivan (éd.), *Csányi János krónikája 1670–1704. bevezetéssel és okmányos függelékekkel*, Pesti, Magyar Történelmi Társ, t. V, 1858.

- POPE Walter, *Extract of a letter lately written from Venice by the Learned Doctor Walter Pope, to the Reverend Dean of Rippon, Doctor John Wilkins, concerning the Mine of Mercury in Friuli; and a way of producing Wind by the fall of Water*, *Philosophical Transactions of the Royal Society*, London, Royal society, 1665, n° 2, p. 21-25.
- PRIBRAM Alfred Francis (éd.), *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe = Dispacci da Germania / hrsg. von der Historischen Commission der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Wien, F. Tempsky, 1889-1901.
- , *Venetianische Depeschen aus dem Kaiserhofe*, 1657-1661, *Fontes Rerum Austriacarum*, II, t. I, Wien, Aus der Kaiserlich-Königlichen Hof- und Staatsdruckerei, 1901.
- , GEYER Rudolf et KORAN Franz, *Materialien zur Geschichte der Preise und Löhne in Österreich*, Wien, Carl Ueberreuters Verlag, 1938.
- PRIORATO Gualdo Galeazzo, *Historia di Leopoldo Cesare, che contiene le cose più memorabile successe in Europa dal 1656-1670*, Vienne, Hacque, 1670-1674, 3 vol.
- PUFENDORF Esaias, *Bericht über Kaiser Leopold, seinen Hof und die österreichische Politik 1671-1674*, éd. Karl Gustav Helbig, Leipzig, B.G. Teubner, 1862.
- Recueil des Instructions aux Ambassadeurs & ministres de France depuis les Traités de Westphalie jusqu'à la Révolution*, t. I, *Autriche*, éd. Albert Sorel, Paris, F. Alcan, 1884, t. III, *La Diète germanique*, éd. Bertrand Auerbach, Paris, F. Alcan, 1889, t. XXV, *Angleterre*, éd. Pierre Vaucher, Paris, CNRS, 1954, t. XXVIII/1-3, *Trèves, Cologne, Mayence*, éd. Georges Livet, Paris, CNRS, 1966.
- REDLICH Oswald (éd.), « Princeps in compendio. Ein Fürstenspiegel vom Wiener Hofe aus dem XVII. Jahrhundert », *Monatsblatte des Vereines für Landeskunde von Niederösterreich*, 5, 1906, p. 1-20.
- RINCK Gottlieb Eucharius, *Leopold des Grossen Römischen Kaysers Leben und Thaten*, Leipzig, Fritschius, 1708, 1 vol.
- ŠIŠIĆ Ferdo, *Hrvatski saborski spisi/Acta comitalia regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae, 1526-1630*, Zagreb, Dionička tiskara-Lav., 1912, 5 vol.
- SCHRÖDER Wilhelm von, *Fürstliche Schatz- und Rentkammer*, Leipzig, Gehrard, 1686.
- SRBIK Heinrich Ritter von, *Wilhelm von Schröder, ein Beitrag zur Geschichte der Staatswissenschaften*, Wien, Hölder in Komm., 1910.
- Theatrum Europæum*, Francofurti, Merian, 1655-1705, t. VII à XV.
- VAN ANTAL G., PATER Jan C. H. de (éd.), *Weensche Gezantschapsberichten van 1670 tot 1720*, Gravenhage, Rijks Geschiedkundige Publicatien 67 und 79, 1929, t. 1.
- VELTZÉ Alois (éd.), *Ausgewählte Schriften des Raimund Fürsten Montecuccoli*, Wien/Leipzig, Braumüller, 1899-1900, 4 vol., t. III : *L'Ungheria nell'anno 1677*.
- WALTER Friedrich (éd.), *Die Geschichte der österreichischen Zentralverwaltung 1780-1848* (en abrégé ÖZV), 1<sup>re</sup> partie : *Die Zeit Josephs II. und Leopolds II. (1780 - 1792)*, Wien, Holzhausen, 1950.
- WEGENER Johann E., *Cconomia Bohemo Austriaca, mit angehengten Tugendt-Spiegel der Hoff-Bedienten*, Prag, Academische Druckery, 1666.

WERBÖCZI István, *Corpus Juris Hungarici, Seu Decretum Generalé Inclyti Regni Hungáriái, Partiumque Eidem Annexarum, In Tres Tomos Distinctum : Nunc denuó Recusum, Omnibusque Novellis, Articulis, Quae in prioribus Editionibus deerant, adauctum. Tomus Primus Continens Opus Tripartitum, Juris Consuetudinarii Ejusdem Regni. Authore Stephano de Werböcz, &c, Tyrnaviae, Typis Academicis per Joannem Andreám Hörmann, 1516, rééd. Tótfalusi Kis Miklós, Kolozsvár (Cluj), Ex Officina Nicolai K. de M. Tótfalu, 1698.*

#### OUVRAGES ET ARTICLES

ARNETH Alfred Ritter von, *Geschichte Maria-Theresias*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1863-1879, 10 vol.

–, *Joseph II und Leopold von Toscana: Ihr Briefwechsel von 1781-1790*, Wien, Wilhelm Braumüller, 1872.

ASH Ronald et DUCHHARDT Heinz (dir.), *Der Absolutismus, ein Mythos?*, Wien, Böhlau, 1996.

BARBOUR Violet, *Capitalism in Amsterdam in the 17th Century*, Baltimore, Johns Hopkins UP, 1950.

BARDET Jean-Pierre et DUPÂQUIER Jacques (dir.), *Histoire des populations de l'Europe*, Paris, Fayard, 1997-1998, t. I, p. 533-553.

BEALES Derek, *Joseph II, In the shadow of Maria Theresa 1741-1780*, t. 1-2, Cambridge/ Melbourne/Sidney, Cambridge UP, 1987-2009.

BEER Adolf, « Die Finanzverwaltung Österreichs 1749-1816 », *MIÖG*, 15, 1894, p. 237-366.

BENDA Kalman et PÉTER Katalin, *Magyarország Történeti Kronológiája*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1982.

BENEDIKT Heinrich, *Das Königreich Neapel unter Kaiser Karl VI*, Wien, Manz, 1927.

BÉRENGER Jean, « Une tentative de rapprochement entre la France & l'empereur : le traité de partage secret de la succession d'Espagne du 19 janvier 1668 », *Revue d'histoire diplomatique*, 1965, p. 291-314.

–, « La Hongrie des Habsbourg au XVII<sup>e</sup> siècle : République nobiliaire ou Monarchie limitée ? », *Revue historique*, 1967, fasc. 483, p. 31-53.

–, « Le Conseil d'État autrichien & la politique financière de l'empereur au XVII<sup>e</sup> siècle », *Journal des savants*, 1971, p. 136-160.

–, « Public Loans and Austrian Policy in the Second Half of the Seventeenth Century », *The Journal of European Economic History*, Rome, 1973/2, p. 657-670.

–, « Les juifs et l'antisémitisme dans l'Autriche du XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Études européennes. Mélanges offerts à V.-L. Tapié*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 181-192.

–, *Les Gravamina. Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État*, Paris, PUF, 1973.

- , « La capitulation de Strasbourg et les alliances françaises en Europe orientale », *Annuaire de la société des amis du Vieux Strasbourg 1681-1981*, Strasbourg, 1982, p. 15-24.
- , « La révolte paysanne de Basse-Autriche de 1597 », *Revue d'histoire économique & sociale*, 53, 1975, p. 467-492.
- , *Finances & absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1975.
- , « Les causes économiques de l'insurrection de François II Rákóczi », *Nouvelles études hongroises*, Budapest, 1976, p. 209-215.
- , « Resistenza dei ceti alle riforme nell'Impero 1680-1700 », dans Pierangelo Schiera (dir.), *La Dinamica statale austriaca nel XVIII e XIX secolo*, Bologna, Il Mulino, 1981, p. 19-64.
- , « À propos d'un ouvrage récent : les finances de l'Autriche à l'époque baroque (1650-1740) », *Histoires, économies, sociétés*, 1982, p. 221-245.
- , « Fiscalité et économie en Autriche. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles », dans *États, fiscalités, économies*, Actes du 5<sup>e</sup> Congrès de l'association française des historiens économistes, 1983, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 13-35.
- , « Le redressement économique autrichien sous le règne de Léopold I<sup>er</sup> (1657-1705) », *Études danubiennes*, t. I, 1985, p. 5-24.
- , « L'effort de guerre de la Monarchie autrichienne pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697) », dans Jules Maurin (dir.), *L'Économie de guerre du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Montpellier, Centre d'histoire militaire et d'études de défense nationale, 1989, p. 13-26.
- , *Histoire de l'Empire des Habsbourg de 1273 à 1918*, Paris, Fayard, 1990.
- , « L'idée de nation en Hongrie au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2, 1992, p. 345-362.
- , « Le siège de Mantoue 1629-1630 », dans *Société, politique, culture en Méditerranée occidentale, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles : mélanges en l'honneur du professeur Anne Blanchard*, Montpellier, Impr. Université Paul-Valéry-Montpellier III, 1993, p. 242-267.
- , « Samuel Oppenheimer », *XVI<sup>e</sup> siècle*, 1994/2, p. 223-246.
- , « La musique italienne à la cour de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> (1657-1705) », dans Pierre Guillot et Louis Jambou (dir.), *Histoire, Humanisme & Hymnologie. Mélanges offerts au Professeur Édith Weber*, Paris, PUPS, 1997, p. 39-46.
- , « La Monarchie universelle de Charles Quint », dans Klaus Malettke (dir.), *Imaginer l'Europe*, Paris, Belin, 1998, p. 71-91.
- (dir.), *La Révolution militaire en Europe (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Économica, 1998.
- , « Les villes minières de Slovaquie », dans Jean-Pierre Poussou & Alain Lottin (dir.), *Naissance & développement des villes minières en Europe*, Arras, Presses université Artois, 2004, p. 195-214.
- , *L'Empereur Léopold I<sup>er</sup> (1640-1705) fondateur de la puissance autrichienne*, Paris, PUF, 2004.

- , « La maison de l'empereur Léopold I<sup>er</sup> dans les années 1670 », dans Jean-Pierre Poussou (dir.), *Monarchies, noblesses & diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p. 319-331.
- , *Joseph II d'Autriche serviteur de l'État (1741-1780)*, Paris, Fayard, 2007.
- , « Les assemblées de notables (*Concursus palatinales*) de 1696 et 1698. Un substitut de diète à la fin du règne de Léopold I<sup>er</sup> ? », dans *Mélanges Péter Katalin*, Budapest, 2007.
- , « La langue française en Autriche dans la première moitié du xviii<sup>e</sup> siècle », dans *Mélanges Vier*, Paris, Klincksieck, 1972, p. 475-481.
- , *La Hongrie des Habsbourg*, t. I, 1526-1790, Rennes, PUR, 2010.
- & Kecskeméti Charles, *Parlement & vie parlementaire en Hongrie (1608-1918)*, Paris, Honoré Champion, 2005.
- BIBL VIKTOR, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich im xvii. Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich*, NF 2, t. II, 1903, p. 166-324.
- BIDERMANN Hermann Ignaz, *Geschichte der österreichischen Gesamt-Staats-Idee, 1526-1804*, Innsbruck, Wagner, 1867-1889.
- , *Die Wiener Stadtbank*, *AÖG*, 20, Vienne, 1859, p. 341-445.
- BITTNER Ludwig, « Das Eisenwesen in Innerberg-Eisenerz bis zur Gründung der Innerberger Hauptgewerkschaft im Jahre 162 », *AÖG*, 89, p. 451-646.
- BONIS György, « The Hungarian feudal Diet (13th-18th Centuries) », *Recueils de la Société Jean Bodin*, 25, 1965, p. 287-307.
- BRAUBACH Max, *Prinz Eugen von Savoyen*, Wien/München, Neudruck, 1963-1965, 5 vol.
- BRUCKMÜLLER Ernst, *Histoire sociale de l'Autriche*, Paris, Fondation de la MSH, 2003, traduction de *Socialgeschichte Österreichs*, Wien/München, Herold, 1985.
- BRUNNER Otto, « Das Archiv der Niederösterreichischen Kammer und des Vizedoms in Österreich unter der Enns und seine Bedeutung für die Landesgeschichte », *Jahrbuch für Landeskunde von Niederösterreich*, NF 29, 48, 1944, p. 144-166.
- BUFFE Noël, *Les Marines du Danube (1526-1918)*, Panazol, Lavauzelle, 2011.
- BURDOVA Pavla, « Poméry namezdne pracujících v Zemedelství na mnichovohradistsku po tricetiletí valce » (« Les domaines de Mnichohradec après la guerre de Trente Ans »), *Sborník archivních prací*, IV, 1954, p. 99-119.
- CERMAN Ivo, « Aufgeklärtes Ständetum ? Die Verfassungsdiskussion in Böhmen 1790-1791 », dans Roland Gehrke (dir.), *Aufbrüche in die Moderne. Frühparlamentarismus zwischen altständischer Ordnung und monarchischem Konstitutionalismus 1750-1850. Schlesien – Deutschland – Mitteleuropa*, Köln/Weimar/Wien, Neue Forschungen zur Schlesischen Geschichte, 2005, p. 179-204.
- CHALINE Olivier, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620). Un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999.

- CZOERNIG Carl, *Statistisches Handbüchlein für die österreichische Monarchie*, Wien, Prandel & Meyer, 1861.
- DICKSON Peter George Muir, *Finance and Government under Maria-Theresia 1740-1780*, Oxford, Clarendon Press, 1987, 2 vol.
- DURAND Yves, « Mémoires de Jean Joseph de Laborde, fermier général et banquier de la Cour », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, Paris, 1971, p. 73-162.
- ELEKES Lajos, « Système diétal des Ordres et centralisation dans les États féodaux », dans György Székely et Erik Fügedi (dir.), *La Renaissance et la Réformation en Pologne et en Hongrie (1450-1650)*, Budapest, Akadémiai kiadó, 1963, p. 331-395.
- ELVERT Christian d', *Zur Österr. Verwaltungsgeschichte mit besonderer Rücksicht auf die Böhmisches Länder*, Brno, C. Winiker, 1880.
- EMBER Gyözö, *Az újkori magyar közigazgatás története Moháctól a török kiűzéséig (Histoire administrative de la Hongrie moderne, de la bataille de Mohács à l'expulsion des Turcs de Hongrie)*, Budapest, MOL, 1946.
- ERNST Hildegard, *Madrid und Wien 1632-1637. Politik und Finanzen zwischen Philipp IV und Ferdinand II*, Münster, Aschendorff, 1991.
- ERNSTBERGER Anton, *Hans de Witte, Finanzmann Wallensteins*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 1954.
- EVANS Robert J. W., *The Making of The Habsburg Monarchy 1500-1700*, London, Oxford UP, 1979.
- FELLONI Giuseppe, *Gli Investimenti finanziari genovesi in Europa tra il Seicento e la Restaurazione*, Milano, A. Giuffrè, 1971.
- FRANZL Johann, *Ferdinand II. Kaiser im Zwiespalt der Zeit*, Graz/Wien/Köln, Styria, 1978.
- FRIED Pankraz, « Zur Geschichte der Steuer in Bayern », *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte*, t. XXVII, 1964, p. 570-599.
- FRIESS Godfried E., « Scheibbs und die Eisenindustrie des Oescher Gebietes », *Blätter des Vereins für Landeskunde Österreichs*, t. XII, 1868, p. 233-244.
- GINDELY Anton, « Geschichte der böhmischen Finanzen 1526-1618 », *Denkschriften der Wiener Akademie der Wissenschaften Histor-Filol. classe B*, Wien, 1869, t. 18, p. 89-170.
- GLASSL Horst, *Das Österreichische Einrichtungswerk in Galizien (1772-1790)*, Wiesbaden, Hassarowitz, 1975.
- GRÜLL Georg, « Der erste oberösterreichische Tabak. Ein Ausschnitt aus der Geschichte der Herrschaft Schwertberg », *Oberösterreichische Heimatblätter*, 1, 1947, p. 336-340.
- , *Die Robot in Oberösterreich [Geleitwort von Erich Trink]*, Linz, Oberösterreichisches Landesarchiv, 1952.
- GRÜNBERG Carl, *Die Bauernbefreiung und die Auflösung des gutsherrlichbäuerlichen Verhältnisses in Böhmen, Mähren und Schlesien*, Leipzig, Duncker und Humblot, 1894, 2 vol.

- GRÜNWARD Max, *Samuel Oppenheimer und sein Kreis (ein Kapitel aus der Finanzgeschichte Österreichs)*, Wien/Leipzig, Wilhelm Braumüller, 1913.
- GRUNZEL Josef, « Die Reichenberger Tuchindustrie in ihrer Entwicklung vom zünftigen Handwerk zur modernen Großindustrie », *Beiträge zur Geschichte der Deutschen Industrie in Böhmen*, t. V., Prag, 1898.
- GUTKAS Karl, « Stadt und Herrschaft in Nieder-Österreich im 16. und 17. Jahrhundert », dans *Bericht über den 8. österreichischen Historikertag (Actes du colloque des historiens autrichiens)*, Wien, Veröffentlichungen des Verbandes österreichischer Geschichtsvereine 16, 1965, p. 59-76.
- , *Geschichte des Landes Niederösterreich*, St. Pölten/Wien, Niederösterreichisches Pressehaus Verlag, 1973.
- HACK Irmgard, « Der Messerhandel der Stadt Steyr bis zum Ausgang des 17. Jahrhunderts », *Oberösterreichische Heimatblätter*, t. VI, 1952, p. 1-15.
- HAMANN Brigitte (dir.), *Die Habsburger. Ein biographisches Lexikon*, Wien, Überreuter, 1990.
- HANTSCH Hugo, *Die Geschichte Österreichs*, Graz, Styria steirische Verlagsanstalt, 1955, 2 vol.
- HARTMANN Peter Claus (dir.), *Der Mainzer Kurfürst als Reichserzkanzler. Funktionen, Aktivitäten, Ansprüche und Bedeutung des zweiten Mannes im Alten Reich*, Stuttgart, Geschichtliche Landeskunde, 45, 1997.
- HASSINGER Herbert, « Die erste Wiener orientalische Handelskompagnie 1667-1683 », *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, 35, 1942, p. 1-53.
- , *Johann Joachim Becher 1635-1682. Ein Beitrag zur Geschichte des Merkantilismus*, Wien, Holzhausen, 1951.
- HATTON Ragnhild (dir.), *Louis XIV and Europe*, London/Columbus, Mac Millan/Ohio State UP, 1976.
- HASELSTEINER HORST, « Wehrverfassung und personelle Heeresergänzung in Ungarn zwischen Herrscherrecht und ständischem Konstitutionalismus. Zur Rekrutierungsfrage unter Maria-Theresia und Joseph II », dans Anna Drabek, Richard Plaschka, Adam Wandruszka (dir.), *Ungarn und Österreich unter Maria Theresia und Joseph II. Neue Aspekte im Verhältnis der beiden Länder. Texte des 2. österreichisch-ungarischen Historikertreffens*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1982, p. 100-120.
- HELLBLING ERNST C., *Österreichische Verfassungs- und Verwaltungsgeschichte, ein Lehrbuch für Studierende*, Wien, Springer-Verlag, 1956.
- HOENSCH JÖRG, *Geschichte Böhmens. Von der slawischen Landnahme bis in 20. Jahrhundert*, München, C. H. Beck Verlag, 1987.
- HOFFMANN VIKTOR, « Die Linzer Wollenfabrik. Gründung und Schicksal der Fabrik 1672-1721 », *AÖG*, 108, p. 355-488.
- HOLL BRIGITTE, *Hofkammerpräsident Gundaker Thomas Graf Starhemberg und die österreichische Finanzpolitik der Barockzeit (1703-1715)*, *AÖG*, 132, Wien, 1976.

- HOLZMAIR Eduard, « Studien zum Münzwesen Leopold I. », *Numismatische Zeitschrift*, 69, Wien, 1936, p. 82-85.
- , « Geld und Münze unter Kaiser Leopold I. », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, 60, 1952, p. 238-250.
- HRADESKÝ E., *Geschichte der Österreichischen Finanzwache (1526-1916)*, Prerau, 1917.
- INGRAO Charles W., *In Quest and crisis: Emperor Joseph I and the Habsburg Monarchy*, West Lafayette (Ind.), Purdue UP, 1979, « Hungary: The Rákóczi Rebellion », p. 123-160.
- JANACEK Josef, « Die Fugger und Joachimsthal », *Historica*, vol. VI, 1963, p. 109-113.
- JÈZE Gaston, *Traité de science des finances : le budget*, Paris, Giard & Brière, 1910.
- JUHÁSZ Lajos, « A porta Torténete » (« Histoire de la porta »), *Szazadok*, LXX, Budapest, 1936, p. 497-578.
- JUNGWIRTH Helmut, « Das Geldwesen unter Joseph II », *Katalog der Niederösterreichischen Landesausstellung: Österreich zur Zeit Kaiser Josephs II. Mitregent Kaiserin Maria Theresias, Kaiser und Landesfürst*, Stift Melk 29. März bis 2. November 1980, Wien, Katalog des Niederösterreichischen Landesmuseums, 1980, p. 67-69.
- KALDY-NAGY Gyula, « Two Sultanic Hass Estates in Hungary during the XVI<sup>th</sup> and XVII<sup>th</sup> Centunes », *Acta Orientalia*, XIII, Budapest, 1961, p. 31-62.
- KALISTA Zdeněk (éd.), *Korespondence císaře Leopolda I. s Humprechtem Janem Černínem z Chudenic*, Praha, Týž, 1936.
- KALLBRUNNER Annemarie, « Zur Geschichte der Kleiseisenindustrie des Oberen Ybbstaales », *Unsere Heimat*, t. X, 1937.
- KANN Robert A., *A Study in Austrian Intellectual History*, New York, Frederick A. Praeger, 1960, « Political Economy and social Welfare », p. 174-181.
- KAUFMANN, *Samson Wertheimer, der Oberhoffaktor und Landesrabbiner (1658-1724) und seine Kinder*, Wien, Friedrich Beck, 1888.
- KECSKEMÉTI Charles, « Homályzónák: a zsidók középeurópai történetének néhány tisztázandó kérdése. (Vázlat) », *Ætas*, 2006/1, p. 100-113.
- KELENIK Josef, « The Military Revolution in Hungary », dans Géza Dávid & Pál Fodor (dir.), *Ottomans, Hungarians, and Habsburgs in Central Europe: The Military Confines in the Era of Ottoman Conquest (The Ottoman Empire and its Heritage), Politics, Society and Economy*, n° 20, Leiden/Boston/Köln, Brill, 2000, p. 130-137.
- KELLENBENZ Hermann, *Der Merkantilismus und die soziale Mobilität in Europa*, Wiesbaden, Steiner, 1965.
- KENYERES István, « A várbirok szerepe a 16. századi magyarországi végyárrendszer ellátásában. Katonai elképzelések az egri és a szatmári vár fenntartására », dans Tivadar Petercsák & Mátyás Berecz (dir.), *Végyár és ellátás a XVI-XVII. században*, Eger, Studia Agriensia, 2002, p. 131-181.
- , « Die Finanzen des Königreichs Ungarn in der zweiten Hälfte des 16. Jahrhunderts », dans Friedrich Edelmayer, Maximilian Lanzinner, Peter Rauscher (dir.), *Finanzen und Herrschaft. Materielle Grundlagen fürstlicher Politik in den habsburgischen Ländern*

und im Heiligen Römischen Reich im 16. Jahrhundert, Wien/München, Oldenbourg, 2003, p. 84-122.

KLÍMA Arnošt, *Manufakturní Období v Čechách (Le Développement manufacturier en Bohême)*, Praha, Nakladatelství Československé Akademie Věd, 1955.

–, « Zur Frage des Übergangs vom Feudalismus zum Kapitalismus in der Industrieproduktion in Mitteleuropa (vom 16. bis zum 18. Jh.) », dans Karl Obermann (dir.), *Probleme der Ökonomie und Politik in den Beziehungen zwischen Ost- und Westeuropa vom 17. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Berlin, Rütten und Loening, 1960, p. 110-111.

–, « Mercantilism in the Habsburg Monarchy with special reference to the Bohemian Lands », trad. A. Teichova, *Historica*, 11, 1965, p. 112-118.

– et MACUREK Jan, « La question de la transition du féodalisme au capitalisme en Europe centrale (16<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles) », dans *International Congress of Historical Sciences, Stockholm 1960, Rapports*, IV, *Histoire moderne*, Göteborg, Almqvist & Wiksell, 1960, p. 84-105.

510

KLINGENSTEIN Grete & SZABO Franz A. J. (dir.), *Staatskanzler Wenzel Anton Kaunitz-Rietberg 1711-1794. Neue Perspektive zu Politik und Kultur der europäischen Aufklärung*, Graz/Esztergom/Paris/New York, Schnider, 1996.

KLINGER Thibaut, « Évaluer les seigneuries de la noblesse austro-bohême à l'époque moderne : l'exemple des domaines de la famille Colloredo », *Histoire, économie, sociétés*, 2007/3, p. 59-86.

KOČÍ Josef, POLIŠENSKÝ Josef, ČECHOVÁ Gabriela (dir.), *Documenta bohemica bellum tricennale illustrantia*, Praha, Československá akademie věd. Archivní správa České Socialistické Republiky, vol. IV, *Der Grosse Kampf um die Vormacht in Europa*, 1978.

KOLLMAN Josef, *Der Dänisch-Niederdeutsche Krieg und der Aufstieg Wallensteins 1625-1630*, Praha, Academia, 1974.

KÖPECZI Béla, *La France et la Hongrie au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Étude d'histoire des relations diplomatiques et d'histoire des idées*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1971.

– et alii, *Histoire de la Transylvanie*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1992.

KOVACSICS József (dir.), *Magyarország történeti demografiája (Histoire démographique de la Hongrie)*, Budapest, Közgazd. és Jogi Kvk., 1963.

KROISSMAYR Martin, « Geschichte der Herrschaft Walpersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Niederösterreich*, nouvelle série, III, 1904, p. 13-14.

KUBAT Jaroslav, « Příspěvek k dějinám dolování u nás v 16 », *Sborník archivních Prací*, t. VII, 1957, n° 2, p. 177-223.

LEBEAU Christine, *Aristocrates et grands commis à la Cour de Vienne (1748-1791). Le modèle français*, Paris, CNRS, 1996.

–, « Échanger des modèles dans la république des administrateurs au XVIII<sup>e</sup> siècle : des cadastres italiens au cadastre joséphiste », dans Mireille Touzery (dir.), *De l'estime au cadastre en Europe : l'époque moderne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, p. 247-263.

- LEITICH Ann Tizia, *Vienna Gloriosa, Weltstadt des Barock*, Wien, Wilhelm Andermann Verlag, 1947.
- LICHTENBERGER Elisabeth, *Die Wiener Altstadt. Von der mittelalterlicher Bürgerstadt zur City*, Wien, Franz Deuticke Verlag, 1997, 2 vol.
- LOEHR August O. von, « Die Finanzierung des siebenjährigen Krieges », *Numismatische Zeitschrift*, 58, Wien, 1925, p. 95-110.
- MAC KAY Derek, *Prince Eugene of Savoy*, London, Thames and Hudson, 1977.
- MAKKAI László, *Histoire de Transylvanie*, Paris/Budapest, PUF/Athenaeum, 1946.
- MANTRAN Robert, *Istanbul au siècle de Soliman le Magnifique*, Paris, Hachette, 1994.
- MARCZALI Henrik, *Hungary in the 18th century*, Cambridge, Cambridge UP, 1910.
- MARSINA Richard, *Urbáre feudálnych panstiev na Slovensku (16. storočie)*, Bratislava, Michal Kušík, 1959.
- MARTÍN Felipe Ruiz, « Las finanzas españolas durante el reinado de Felipe II », *Cuadernos de historia, Anexos de la revista Hispania*, 2, 1968, p. 109-173.
- MAURER Josef, *Cardinal Leopold Graf Kollonitsch*, Innsbruck, Rauch, 1879.
- et FRIESS Godfried Edmund, « Geschichte des k.k. Lustschlosses Schloßhof und des Marktes Hof an der March », *Blätter des Vereins für Landeskunde Nieder Österreich*, XXIII, Wien, 1889, p. 56-100, 209-262 et 437-467.
- MECENSEFFY Grete, « Im Dienste dreier Habsburger. Leben und Wirken des Fürsten Johann Weikhard Auersperg (1615-1677) », *AÖG*, 114, 1938, p. 295-509.
- MENSI FRANZ von, *Geschichte der direkten Steuern in Steiermark*, Graz/Wien, Styria, 1919.
- , *Geschichte der Finanzen Oesterreichs von 1701 bis 1740, nach archivalischen Quellen*, Wien, Manz, 1890.
- MITROFANOV Paul von, *Joseph II. Seine politische und kulturelle Tätigkeit*, Wien, Stern, 1910, t. I, p. 359.
- MÜLLER Johann, *Zacharias Geizkofler (1560-1617) des Heiligen Römischen Reiches Pfennigmeister und Oberster Proviantmeister im Königreich Ungarn*, Baden bei Wien, Veröffentlichungen des Wiener Hofkammerchivs, 3, 1938.
- NAGY Istvan, *A magyar kamara 1686-1848*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1971.
- NIEDERKORN Jan Paul, « Die europäischen Mächte und der Lange Türkenkrieg Kaiser Rudolfs II (1593-1606) », *AÖG*, 135, Wien, 1993, p. 189-213.
- NOUZILLE Jean, *Histoire de frontières : la frontière militaire austro-turque*, Paris, Berg International, 1990.
- , *Le Prince Eugène de Savoie et le sud-est européen (1683-1736)*, Paris, Champion, 2012.
- OBERLEITHNER Karl, « Österreichisches Finanzen- und Kriegswesen unter Ferdinand I: 1522-1564 », *AÖG*, 22, p. 1-233.
- Österreich zur Zeit Kaiser Josefs II. Mitregent Kaiserin Maria-Theresias, Kaiser und Landesfürst, Katalog der Nieder-Österreichische Landesausstellung in Melk*, NF 95, Wien, 1980.

- OTRUBA Gustav, « Die Anfänge und die Entwicklung der Industrie in Nieder-Österreich », *Unsere Heimat*, nouvelle série, t. 24, Wien, 1953, p. 73-85.
- , « Staatshaushalt und Staatsschuld unter Maria-Theresia und Joseph II. », dans Richard Georg Plaschka et Grete Klingenstein (dir.), *Österreich im Europa der Aufklärung. Kontinuität und Zäsur zur Zeit Maria Theresias und Joseph II.*, Wien, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1985, t. 1, p. 197-249.
- PACH Zsigmond Pal, *Die ungarische Agrarentwicklung im 16-17. Jahrhundert. Abbiegung vom westeuropäischen Entwicklungsgang*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1964.
- PALFFY Géza, « Kriegswirtschaftliche Beziehungen zwischen der Habsburgermonarchie und der ungarischen Grenze gegen die Osmanen in der 2. Hälfte des 16. Jahrhunderts », *Ungarn-Jahrbuch*, München, 2005, p. 17-40.
- , « Le développement du système des magasins d'armement et de l'approvisionnement en matériel de guerre dans la région de l'Empire des Habsbourg », dans *Armes et culture de guerre en Europe centrale XV-XIX siècles*, Paris, Musée de l'Armée, 2008.
- , *Kingdom of Hungary and the Habsburg Monarchy in the 16th century*, New York, Columbia UP, 2009.
- PARKER Geoffrey, *The Military Revolution. Military Innovation and the Rise of the West, 1500-1800*, Cambridge, Cambridge UP, 1988.
- PEKAŘ Josef, *Ceské katastrofy 1654-1789*, Praha, Historický klub, 1932.
- PESAK Václav, *Dějiny královské české komory od roku 1527 (Histoire de la Chambre royale de Bohême)*, Praha, Sborník Archivu Ministerstva vnitra III, 1930.
- PILLICH Walter, « Ein französischer Künstler im Dienste des Wiener Hofes 1686-1740 », *Jahrbuch des Vereins für Geschichte der Stadt Wien*, t. XII, Wien, 1956, p. 131 sq.
- PLACHT Otto, *Ceske Dane 1517-1652 (Les Impôts tchèques)*, Praha, Jednota českých matematiku a fysiků, 1924.
- , *Lidnatost a společenská skladba českého státu v 16-18 století*, Praha, ČSAV, 1957.
- POLISENSKY Josef & KOLLMANN Josef, *Wallenstein Feldherr des dreißigjährigen Krieges*, Köln/Weimar/Wien, Böhlau, 1997.
- POSCH Fritz, « Die Niederländische Artaturmeisterschaft in Wiener Neustadt », *Unsere Heimat*, nouvelle série, 21, Wien, 1950, p. 46-55.
- , « Philipp Wilhelm von Hörgnik », *MIÖG*, 61, Gratz, 1953, p. 335-357.
- PRIBRAM Alfred Francis, « Die Nieder-Österreichischen Stände und die Krone in der Zeit Kaiser Leopold I », *Mitteilungen des österreichischen Instituts für Geschichtsforschung (MIÖG)*, Wien, 1893, p. 589-652.
- , *Das böhmische Commerzcollegium und seine Thätigkeit, ein Beitrag zur Geschichte des böhmischen Handels und der böhmischen Industrie im Jahrhunderte nach dem westfälischen Frieden*, Prague, Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen, 1898.
- , *Geschichte der Löhne und Preise in Österreich*, Wien, Carl Ueberreuters Verlag, 1938.

- RATKOS Peter, « Banskobystrické mediarske podniky za Bocskayho postvania » (« Les mines de cuivre de Banska Bystrica au temps de la révolte de Bocskai »), *Historicky Sbornik*, VIII, 1950, p. 60-64.
- RAUSCHER Peter, *Zwischen Ständen und Gläubigern. Die kaiserlichen Finanzen unter Ferdinand I und Maximilian II (1556-1576)*, Publications de l'Institut für Österreichische Geschichtsforschung, t. 41, Wien, Oldenbourg Verlag, 2004.
- , *Kaisertum und hegemoniales Königtum: Die kaiserliche Reaktion auf die niederländische Politik Philipps II. von Spanien*, dans Friedrich Edelmayer (dir.), *Hispania-Austria II. Die Epoche Philipps II. (1556-1598)*, Wien/München, Studien zur Geschichte und Kultur der iberischen und iberoamerikanischen Länder, 1999
- REDLICH Fritz, *The German Military Enterpriser and his work force*, Wiesbaden, Steiner Verlag, 1964 (4<sup>e</sup> Beiheft du *Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte Beihefte*).
- REINHARD Marcel, ARMENGAUD André et DUPÂQUIER Jacques, *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, Montchrestien, 1968.
- REPGEN Konrad, « Ferdinand III, 1637-1657 », dans Anton Schindling, Walter Ziegler (dir.), *Die Kaiser der Neuzeit: 1519-1918, Heiliges Römisches Reich, Österreich, Deutschland*, München, C. H. Beck, 1990, p. 142-167.
- RILL Gerhard, *Fürst und Hofin Österreich*, t. 2, *Gabriel von Salamanca, Zentralverwaltung und Finanzen*, Wien, Böhlau, 2002.
- ROBERTS Michael, *The Military Revolution, 1560-1660*, Belfast, Boyd, 1955.
- ROSENTHAL Eduard, « Die Behördenorganisation Ferdinands I », *AÖG*, 69, p. 81-128.
- ROTHENBERG Günther Erich, *The Austrian Military Border in Croatia 1522-1747*, Urbana, Illinois UP, 1960.
- ROY Philippe, « La diète de 1687 », dans Daniel Tollet (dir.), *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1996, p. 97-113.
- , *Louis XIV et le second siège de Vienne (1683)*, Paris, Honoré Champion, 1999.
- ROZDOLSKI Roman, *Die grosse Steuer und Agrarreform Josephs II*, Warsaw, Paistwowe Wydawnictwo Naukowe, 1961.
- SAVILLE Pierre, *Un Juif à la cour, le résident royal Berend Lehman, 1661-1730*, s.l., 1971.
- SRBIK Heinrich von, *Der staatliche Exporthandel Österreichs von Leopold I bis Maria-Theresia. Untersuchungen zur Wirtschaftsgeschichte Österreichs im Zeitalter des Merkantilismus*, Wien/Leipzig, W. Braumüller, 1907.
- SCHACHINGER Anton, « Das Kaiserliche Waldamt und die Herrschaft Purkersdorf », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Osterreich*, Wien, 1944-1948, t. 29, p. 167-272.
- SCHILLING Heinz, *Höfe und Allianzen. Deutschland 1648-1763*, Berlin, Siedler Verlag, 1988.
- SCHLITTER Hanns, *Briefe der Erzherzogin Marie Christine, Statthalterin der Niederlande, an Leopold II: nebst einer Einleitung: zur Geschichte der französischen Politik Leopolds II*, *Fontes Rerum Austriacarum*, 48, Wien, Carl Gerold's Sohn, 1896.

- SCHNEE Heinrich, *Die Hoffinanz und der moderne Staat. Geschichte und system der Hoffaktoren an deutschen Fürstenhöfen im Zeitalter des Absolutismus*, Berlin/München, Duncker und Humblot, 1953-1963, 4 vol.
- SCHWARZ Henry F., *The Imperial Privy Council in the Seventeenth Century*, Cambridge (Mass.), Harvard UP, 1943.
- SCHWINKOWSKY W., « Die Reichsmünzreformbestrebungen in den Jahren 1665-1670 und der Vertrag von Zinna », *WSWG*, 14, 1918, p. 1-87.
- SZAKÁLY Ferenc, *Magyar adóztatás a török hódoltságban (La Fiscalité hongroise sous la domination turque)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 1981.
- SZANTAY Antal, *Regionalpolitik im alten Europa. Die Verwaltungsreformen Josephs II. in Ungarn, in der Lombardei und in den österreichischen Niederlanden (1785-1790)*, Budapest, Akadémiai Kiadó, 2005.
- TAPIÉ Victor-Lucien, *La France & les débuts de la guerre de Trente Ans*, Paris, Alcan, 1934.
- , *Monarchie et Peuples du Danube*, Paris, Fayard, 1969.
- , *L'Europe de Marie-Thérèse*, Paris, Fayard, 1973.
- TEZNER Friedrich, *Die landesfürstliche Verwaltungsrechtspflege in Österreich vom Ausgang des 15. bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts*, Wien, A. Hölder, 1898-1902.
- THIEL Victor, « Die katholischen und protestantischen Stände Nieder-Österreich, im 17. Jahrhundert », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder-Österreich, nouvelle série*, t. II, Wien, 1903, p. 167-323.
- TOLLET Daniel, *Histoire des Juifs en Pologne du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, PUF, 1992.
- , *L'Europe des Diètes. Mélanges offerts à Jean Bérenger*, Paris, SEDES, 1995.
- TOTH Ferenc, *Saint-Gothard 1664. Une bataille européenne*, Panazol, Lavauzelle, 2007.
- TRIVELLINI Anna M., *Il cardinale. Francesco Buonvisi, nunzio a Vienna (1675-1689)*, Firenze, L. S. Olschki, 1958.
- Valsecchi, Franco, « Joseph II. und die Verwaltungsreform in der Lombardei », *Historica*, dir. Hugo Hantsch, Eric Voegelin, Franco Valsecchi, Fribourg-en-Brisgau, 1965, p. 147-173.
- VARKONYI Ágnes, « Habsburg Absolutism and serfdom in Hungary at the turn of the 17th and 18th centuries », *Studia Historica*, I, Budapest, 1965, p. 354-387.
- VILFAN Sergij, « Crown, Estates and the financing of Defence in Inner Austria », dans Robert J. W. Evans et Trevor V. Thomas (dir.), *Crown, Church and Estates*, London, McMillan, 1991, p. 70-79.
- VOLF Miroslav, « Královský důchod a uver XVI Století » (« La Chambre de Bohême et ses revenus au XVI<sup>e</sup> siècle »), *Český časopis historický*, t. 48-49, 1947-1948, p. 110-171.
- WAGNER Georg, *Das Türkenjahr 1664. Eine europäische Bewährung. Raimund Montecuccoli, die Schlacht von St. Gotthard-Mogersdorf und der Friede von Eisenburg (Vasvár)*, Eisenstadt, 1964.
- WALTER Friedrich, *Die Theresianische Staatsreform von 1749*, Wien, Verlag filr Geschichte und Politik, 1958.

- , *Die Geschichte der österreichischen Zentralverwaltung in der Zeit Maria Theresias (1740-1780)*, Wien, Verlag Adolf Holzhausens Nachfolger, 1938.
- WANDRUSZKA Adam, *Leopold II, Erzherzog von Österreich, Großherzog von Toskana, König von Böhmen und Ungarn, Römischer Kaiser*, Wien, Herold, 1962-1963, 2 vol.
- WELLMANN Imre, « Merkantilistische Vorstellungen im 17. Jahrhundert und Ungarn », *Nouvelles études historiques hongroises*, I, Budapest, 1965, p. 315-354.
- WISNICKI Fritz, « Die Geschichte der Abfassung des Tractatus de iuribus incorporalibus », *Jahrbuch für Landeskunde Nieder Österreich*, NF 20, 2, 1927, p. 69-91.
- WYSOCKI Josef, « Die Kurmainzer Reichstagsdirektorien um 1680. Die Praxis einer Reichsinstitution », dans Johannes Bärman, Alois Gerlich & Ludwig Petry (dir.), *Festschrift Johannes Bärman*, Wiesbaden, Steiner, 1967, p. 153-167.
- WOLF Adam, « Die Hofkammer unter Leopold I. », *Sitzungsberichte der Wiener Akademie der Wissenschaften*, t. II, Wien, 1864.
- , *Fürst Wenzel Lobkowitz, erster geheimer Rath Kaiser Leopold's I., 1609-1677. Sein Leben und Wirken*, Wien, W. Braumüller, 1869.
- WOLF Jurgen R., *Steuerpolitik im schlesischen Ständestaat. Untersuchungen zur Sozial- und Wirtschaftsstruktur Schlesiens im 17. und 18. Jahrhundert*, Marburg/Lahn, Herder-Institut, 1978.
- ZÖLLNER Erich, *Geschichte Österreichs: von den Anfängen bis zur Gegenwart*, Wien, Oldenbourg Wissenschaftsverlag, 1990.



## TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	7
Introduction .....	9
Définition de la Monarchie autrichienne .....	9
Les devoirs de la Monarchie autrichienne .....	12
Les moyens financiers .....	16
L'historiographie du sujet.....	18
À propos de trois ouvrages.....	20
CHAPITRE 1	
Les territoires des Habsbourg .....	29
Description de l'espace.....	30
Les Pays héréditaires.....	30
La Bohême et les pays adjacents, Moravie, Silésie, Lusace.....	33
Le royaume de Hongrie .....	36
La Galicie.....	38
Le Saint-Empire .....	38
La population .....	43
La diversité linguistique .....	46
Le pluralisme confessionnel.....	48
Les structures sociales de la Monarchie .....	50
L'Ordre des prélats.....	50
L'Ordre des chevaliers.....	56
Les villes.....	57
Les paysans ( <i>Bauernstand</i> ).....	60
Les institutions.....	63
Le gouvernement central.....	63
Les institutions représentatives : les diètes .....	65
CHAPITRE 2	
Traits originaux de la vie économique.....	77
La production : le secteur primaire .....	77
L'agriculture .....	78
Les mines .....	82
Le mercantilisme .....	86
Les théories des caméralistes .....	86
La métallurgie et le textile.....	90

L'économie hongroise .....	94
L'essor du XVIII <sup>e</sup> siècle .....	95
Les compagnies de commerce.....	96
La politique monétaire .....	99
L'ordonnance monétaire de 1559.....	100
La dévaluation ( <i>Münzcalada</i> ) de Ferdinand II (1622-1623).....	102
La politique monétaire de Léopold I <sup>er</sup> .....	104
La dévaluation de 1693.....	106
La politique monétaire de Marie-Thérèse et de Joseph II .....	108
La question des salaires et des prix.....	109
La valeur de l'argent : quelques exemples de prix et de salaires .....	110
Prix et salaires au XVI <sup>e</sup> siècle .....	110
La conjoncture de la période 1640-1720.....	111
La conjoncture au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	116

### CHAPITRE 3

518

L'administration des finances de l'empereur. Institutions et personnel.....	119
L'administration centrale.....	119
La Chambre des Comptes de Vienne ( <i>Hofkammer</i> ) .....	119
La place de la Chambre des Comptes dans le gouvernement central de la Monarchie..	122
Les différentes caisses .....	125
L'administration provinciale, les chambres d'Autriche, de Bohême et de Hongrie .....	127
Les Pays héréditaires.....	127
Les pays de la Couronne de Bohême .....	131
Le royaume de Hongrie.....	133
Le personnel de la Chambre des Comptes de Vienne .....	136
Les présidents .....	137
Les conseillers .....	144
Le personnel subalterne .....	148
L'administration des États .....	151
Les réformes de Marie-Thérèse .....	159

### CHAPITRE 4

Les dépenses .....	163
La Frontière militaire.....	163
L'organisation de la Frontière militaire.....	163
Le coût de la Frontière .....	165
Le financement de la Frontière .....	167
L'entretien de la Frontière au XVII <sup>e</sup> siècle .....	172
La Frontière militaire au XVIII <sup>e</sup> siècle .....	176
Les forteresses des Pays héréditaires .....	177
Les troupes de ligne .....	179
Le coût du simple soldat.....	179
Le prix de revient d'un régiment .....	184
Les dépenses de recrutement.....	188

L'introduction de la conscription.....	191
L'équipement du soldat.....	192
L'évaluation approximative des dépenses militaires.....	195
Les dépenses civiles : la Cour et l'administration .....	200
Les dépenses de Cour au <sup>xvi</sup> <sup>e</sup> siècle.....	200
L'entretien de la Cour impériale au <sup>xvii</sup> <sup>e</sup> siècle .....	202
L'évolution au <sup>xviii</sup> <sup>e</sup> siècle.....	207
Reversements de la pairie de la Cour.....	209
CHAPITRE 5	
Les revenus du domaine ( <i>cameralia</i> ).....	213
Le domaine foncier .....	213
Les revenus des domaines dans les pays de la Couronne de Bohême .....	216
Les revenus de la Hongrie .....	218
Les droits régaliens ou « Regalia ».....	220
La frappe de la monnaie .....	220
Les mines de Hongrie .....	221
La taxe sur les Juifs.....	222
Les gabelles .....	224
Les douanes et péages.....	229
Les douanes en Autriche .....	229
Les douanes en Hongrie .....	231
La politique douanière de Joseph II.....	233
Les aides (impôts sur les boissons).....	235
En Basse-Autriche .....	235
En Bohême.....	236
Les expédients .....	240
Les jeux du hasard .....	240
Le tabac .....	241
La vénalité des offices .....	242
CHAPITRE 6	
Les impôts directs dans la Monarchie des Habsbourg.....	249
Les impôts directs.....	251
La structure de la Contribution .....	251
La répartition et la perception .....	253
La contribution en Autriche.....	254
En Styrie .....	258
Les pays de la Couronne de Bohême .....	261
Les projets de réforme.....	267
La Moravie.....	273
La Silésie .....	274
L'État hongrois et l'impôt direct.....	276
Les impôts directs exceptionnels. L'impôt turc. La capitation.....	287

La capitation .....	290
La pression fiscale .....	293
La pression fiscale par province .....	294
La pression fiscale par groupe social .....	295
La pression fiscale en Basse-Autriche .....	299
L'évolution au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	300

#### CHAPITRE 7

Les aides extérieures .....	303
L'aide du Saint- Empire dans la lutte contre les Turcs .....	303
Les contributions traditionnelles .....	304
Le produit de l'impôt turc (1540-1587) .....	306
Le financement de la Frontière militaire après 1576 .....	310
Les guerres turques du XVII <sup>e</sup> siècle .....	312
L'aide du Saint-Empire dans les conflits intra-européens .....	316
L'aide espagnole .....	318
La guerre de Quinze Ans (1593-1608) .....	320
La guerre de Trente Ans .....	322
La seconde moitié du XVII <sup>e</sup> siècle .....	325
L'aide du Saint-Siège .....	328
La guerre de Quinze Ans (1593-1606) .....	328
Les guerres turques du XVII <sup>e</sup> siècle .....	331
La reconquête de la Hongrie .....	333
L'aide des Puissances maritimes .....	335
L'aide française après le renversement des alliances de 1756.....	338

520

#### CHAPITRE 8

Le crédit.....	341
Les aspects techniques du crédit.....	342
Le taux d'intérêt .....	342
Les garanties.....	342
Les anticipations .....	345
Le crédit à moyen terme .....	346
Les créanciers de la Chambre des Comptes.....	348
Les officiers de finances .....	348
Les banquiers .....	353
Les États et Ordres .....	355
La banque juive .....	362
Samuel Oppenheimer.....	362
La banque juive au XVIII <sup>e</sup> siècle.....	369
La Banque de la ville de Vienne.....	370
La première tentative.....	370
La seconde tentative.....	371
L' <i>Universalbanalität</i> (1715-1723) .....	372
Le crédit extérieur .....	375

## CHAPITRE 9

Le déficit : fatalité, mythe ou mauvaise gestion ? .....	383
Un fait brut : l'impasse budgétaire .....	383
Les témoignages des contemporains .....	383
L'approche quantitative .....	384
Le déficit budgétaire sous Joseph II .....	392
L'explication .....	394
Les dépenses excessives .....	394
La corruption .....	395
L'explication : la complexité des structures administratives .....	400
La Chambre des Comptes et le budget .....	400
La trésorerie .....	401
Le contrôle .....	404
Le poids de la collégialité .....	405
La coordination des décisions .....	407
L'explication : le pouvoir des diètes .....	410

## CHAPITRE 10

L'illusion des réformes .....	417
La réforme des techniques de gestion .....	417
Le budget .....	417
Le contrôle .....	419
La trésorerie .....	422
La réforme des institutions sous Léopold I <sup>er</sup> .....	423
Le Commissariat général des guerres .....	424
La Députation .....	426
La réforme de la fiscalité .....	430
Les fondements théoriques de la réforme .....	430
L'accise générale en Silésie .....	438
Les premières réformes de Marie-Thérèse .....	439
Les réformes ultérieures de Marie-Thérèse (1763-1780) .....	445
La réforme fiscale de 1763 .....	449
La réforme de l'impôt foncier .....	458
Conclusions générales .....	465
Chronologie .....	475
Glossaire .....	483
Bibliographie .....	499
Sources imprimées .....	499
Ouvrages et articles .....	504
Table des matières .....	517

